Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9470047
Centre d'intérêt: 914

Bergmans, Alain.

Etude de l'opportunité d'implanter un programme d'éducation populaire au Collège de l'Assomption / par Alain Bergmans. -- [Québec] : Ecole nationale d'administration publique, 1982.
xviii, 261 f. : fac-sim. ; 28 cm.

"Projet d'intervention présenté à l'ENAP en vue de l'obtention de la maîtrise en administration publique". Bibliogr.: f. 257-261.

Descripteur(s): *Education populaire *Clientèle *Education des adultes *Programme d'enseignement *Analyse de besoins *Personne âgée *Collégial (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Collège de l'Assomption (Québec)

Réalisé à la suite d'une demande du collège de l'Assomption, ce projet d'intervention poursuit trois objectifs généraux. D'abord, il établit un cadre de référence théorique permettant de comprendre ce qu'est l'éducation populaire et de situer l'éducation populaire par rapport à l'éducation des adultes et à ses tendances actuelles. Ensuite il précise certains besoins de la clientèle de l'éducation populaire (clientèle atomisée et clientèle regroupée) de la région de l'Assomption. Enfin, il propose un profil de programme d'éducation populaire susceptible de satisfaire à ces besoins.

Le rapport du projet aborde les aspects suivants: 1. définition du problème (mandat, besoins de la clientèle, intention de suivre des cours); 2. analyse de l'évolution de la préoccupation pour l'éducation des adultes au collège, depuis 1972; 3. profil de l'organisation du collège de l'Assomption; 4. l'éducation populaire et les tendances actuelles en éducation des adultes; 5. de l'éducation des adultes à l'éducation populaire; 6. les besoins de la clientèle atomisée et de la clientèle regroupée.

Il apparaît qu'il serait opportun pour le Collège d'offrir des activités d'éducation populaire, à la fois pertinentes aux besoins des clientèles et complémentaires par rapport aux activités offertes par les autres établissements de la région: commission scolaire Le Gardeur et cégep de Joliette. Les recommandations peuvent se résumer ainsi: en ce qui a trait à la clientèle atomisée, le collège devrait favoriser les participants du troisième âge et leur offrir des activités ayant pour thème l'administration des organismes de promotion collective. Il appartient au collège de vérifier la pertinence du "programme" proposé.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 061

EDUQ 8470047

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

ÉTUDE DE L'OPPORTUNITÉ D'IMPLANTER UN PROGRAMME D'ÉDUCATION POPULAIRE AU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION

par

ALAIN BERGMANS
PROMOTION 1977-1980
TEMPS PARTIEL

PROJET D'INTERVENTION PRÉSENTÉ À L'ÉNAP
EN VUE DE L'OBTENTION DE LA MAÎTRISE
EN ADMINISTRATION PUBLIQUE

MARS 1982

EDUQ 8470047

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

ÉTUDE DE L'OPPORTUNITÉ D'IMPLANTER UN PROGRAMME D'ÉDUCATION POPULAIRE AU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION

par

ALAIN BERGMANS
PROMOTION 1977-1980
TEMPS PARTIEL

PROJET D'INTERVENTION PRÉSENTÉ À L'ÉNAP
EN VUE DE L'OBTENTION DE LA MAÎTRISE
EN ADMINISTRATION PUBLIQUE

MARS 1982

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier d'une façon particulière les personnes suivantes qui, par leur appui, par leurs conseils, et, par leur collaboration, ont rendu possible la réalisation de ce projet d'intervention:

- Monsieur Pierre Decelles, vice-président à la planification et aux communications de l'Université du Québec, professeur à l'ENAP, superviseur du projet pour l'ENAP;

- Monsieur Normand Therrien, directeur du niveau collégial du Collège de l'Assomption, superviseur du projet pour le Collège de l'Assomption;

- Madame Marie Papineau, responsable de l'information scolaire et professionnelle et aide pédagogique individuelle au niveau collégial;

- Monsieur Jean-Luc Roy du Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE);

- Les membres du "conseil de régie interne" du Collège de l'Assomption:
  - Monsieur Gilles Lapointe, recteur,
  - Monsieur Robert Laliberté, secrétaire général,

- Monsieur René Gaboury, directeur administratif,
- Monsieur Normand Therrien, directeur du niveau collégial,
- Monsieur Roger Bergeron, directeur du niveau secondaire; et enfin,

- Madame Denise Lévesque, secrétaire du niveau collégial, responsable de la dactylographie du projet.

AVANT-PROPOS

A l'ÉNAP, le projet d'intervention est une recherche réalisée auprès d'un organisme public ou para-public.

En général, l'organisme propose à l'étudiant de résoudre un problème administratif (ou d'analyser une situation) qu'il lui présente sous forme de mandat.

Dans son projet d'intervention, l'étudiant est appelé à analyser le problème (ou la situation) et à formuler des recommandations à l'organisme commanditaire.

PRÉFACE

Le Collège de l'Assomption nous a confié le mandat de déterminer s'il est ou non opportun d'offrir des activités d'éducation populaire à la population adulte de la région de l'Assomption et de ses environs.

Ce mandat découlait de l'une des recommandations faite par le comité d'étude sur la clientèle du niveau collégial dans son rapport final (1978, p. 44) à l'effet que, dans une perspective d'expansion, le Collège devrait envisager d'offrir des activités d'éducation populaire.

Bien que depuis 1972, les éducateurs du niveau secondaire et les éducateurs du niveau collégial se soient constamment interrogés sur la possibilité d'ouvrir le Collège sur le milieu, l'organisation n'a jamais entrepris d'étudier le problème à fond. Encore aujourd'hui, bien que tous s'entendent pour dire qu'il serait important de rejoindre la population adulte, la marche à suivre demeure floue.

- Quelles activités faut-il offrir?
- Quelle clientèle doit-on viser?
- A quoi se réfère le comité d'étude sur la clientèle du niveau collégial lorsqu'il parle de "l'éducation permanente de type populaire"?
- Comment se situer par rapport aux cours offerts par le service de l'éducation aux adultes (SEA) de la Commission scolaire de Le Gardeur (CSLG)?

C'est dans ce contexte général que s'inscrit notre projet d'intervention.

Dès le départ, le mandat nous a paru vaste et, il faut l'avouer, imprécis. Nous avons donc décidé de circonscrire le problème ce qui nous a forcé à préciser notre champ d'intervention.

Nos lectures et nos recherches préliminaires nous ont amené à soulever un certain nombre de questions qui nous paraissaient fondamentales. Nous avons résolu de fournir aux décideurs des éclairages sur ces questions qui sont les suivantes:

- Qu'est-ce que l'éducation populaire?
- Dans le contexte actuel de remise en question de l'éducation des adultes, où se situe l'éducation populaire?
- Quelle est la clientèle de l'éducation populaire?
- Quels sont ses besoins caractéristiques?
- Quels sont les besoins de la clientèle régionale que le Collège de l'Assomption est à même de satisfaire en fonction de sa nature et de ses ressources?
- Quel est le profil du programme d'éducation populaire qui permettrait au Collège de satisfaire aux besoins de la clientèle régionale tout en l'assurant d'une certaine complémentarité par rapport aux autres institutions engagées dans l'éducation des adultes au plan régional?

En somme, à partir de ces interrogations, il s'agissait pour nous d'établir la problématique de l'implantation d'un programme d'éducation populaire, de clarifier un certain nombre de concepts fondamentaux et de fournir des pistes relatives aux grandes composantes d'un éventuel programme d'éducation populaire.

Nous avons tôt découvert que l'éducation populaire desservait deux clientèles: la "clientèle atomisée" (les individus) et la "clientèle regroupée" (les groupes). Au niveau de la recherche, nous les avons traitées séparément.

Pour réaliser notre étude, il nous fallait une méthode "économique" qui soit en mesure de fournir des réponses à nos questions et de générer des résultats concluants. Nous avons opté pour une méthode inductive composée de trois approches particulières: une approche globale relative aux deux clientèles de l'éducation populaire et une approche spécifique à chacune des clientèles (voir pp. 9-17, pour une présentation détaillée de la méthodologie).

A l'aide de ces approches, nous avons d'abord démontré que dans la "littérature pédagogique québécoise" il existe un consensus relativement aux grandes orientations de l'éducation des adultes. Théoriciens et praticiens estiment qu'il faudra de plus en plus favoriser l'éducation populaire. En second lieu, nous avons identifié certains besoins des clientèles de l'éducation populaire de la région de l'Assomption. Dans l'ensemble, nous avons vérifié s'il y avait "convergence de points de vue" entre les idées-maîtresses

de la littérature et les besoins de la clientèle. Dans l'affirmative, nous avons conclu qu'il y avait matière à formuler des recommandations.

Notre recherche nous a permis de comprendre la nature de l'éducation populaire et d'identifier plusieurs éléments de solution que nous n'envisagions pas dès le départ. Ainsi, nous avons découvert que l'éducation populaire se veut un type de formation beaucoup plus centré sur les besoins des adultes que, par exemple, la formation générale et la formation professionnelle. Nous avons également réalisé que la clientèle atomisée et la clientèle regroupée avaient des besoins et des motivations distincts.

Nos efforts pour circonscrire les besoins des clientèles régionales de l'éducation populaire nous ont fait voir que le Collège serait en mesure d'offrir des activités d'éducation populaire à la fois pertinentes aux besoins des clientèles et complémentaires par rapport aux activités offertes à ces mêmes clientèles par la Commission scolaire de Le Gardeur (CSLG) et par le Cégep de Joliette.

Nous avons conclu qu'il serait opportun pour le Collège d'offrir un programme d'éducation populaire qui mettrait l'emphase sur la clientèle regroupée. Nous avons proposé que le Collège offre des activités sportives à la clientèle atomisée. En ce qui a trait à la clientèle regroupée, nous avons recommandé que le Collège favorise les participants du troisième âge et qu'au départ il leur offre des activités en rapport avec la gestion de leurs organismes.

La principale contribution de ce projet d'intervention est donc d'établir un cadre de référence essentiel à la compréhension de l'éducation populaire et de présenter un profil de programme d'éducation populaire qui tienne compte des besoins des clientèles régionales de l'éducation populaire ainsi que de la nature et des ressources de l'organisation.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS ii

AVANT-PROPOS iv

PRÉFACE v

TABLE DES MATIÈRES x

LISTE DES TABLEAUX xviii

1. INTRODUCTION 1

1.1 LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE DU COLLÈGE 2

1.2 LA TRADITION DU COLLÈGE 3

1.3 LES RESSOURCES DU COLLÈGE 3

1.4 LA VOCATION DES COLLÈGES 3

1.5 LA CONCURRENCE DES INSTITUTIONS VOISINES 4

1.6 LE POINT DE VUE DES ÉDUCATEURS DU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION 4

2. DÉFINITION DU PROBLÈME 5

2.1 LE MANDAT ET LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX 6

2.2 LA PROBLÉMATIQUE DE L'IMPLANTATION DE L'ÉDUCATION POPULAIRE 7

2.2.1 QUELS SONT LES BESOINS DE LA CLIENTÈLE POTENTIELLE? 7

2.2.1.1 L'APPROCHE RELATIVE A LA CLIENTÈLE ATOMISÉE 9

2.2.1.2 L'APPROCHE RELATIVE A LA CLIENTÈLE REGROUPÉE 9

2.2.1.3 L'APPROCHE GLOBALE RELATIVE AUX DEUX CLIENTÈLES 11

2.2.2 CETTE CLIENTÈLE S'INSCRIRA-T-ELLE AUX ACTIVITÉS DE FORMATION QU'ON LUI PROPOSE? 12

2.3 LES LIMITES 15

2.3.1 AU NIVEAU DES ÉLÉMENTS DE LA PROBLÉMATIQUE 15

2.3.2 AU NIVEAU DES APPROCHES 15

3. ANALYSE DE LA SITUATION: L'ÉVOLUTION DE LA PRÉOCCUPATION POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES 18

3.1 LE COMITÉ PROVISOIRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (SEPTEMBRE 1972)..... 19

3.2 L'IMPLANTATION DE TECHNIQUES AU COLLÉGIAL À L'ASSOMPTION (FÉVRIER 1975)..... 20

3.3 L'ÉTUDE DE GILLES GIARD ET NORMAND THERRIEN, LA SATISFACTION AU TRAVAIL CHEZ LES PROFESSEURS DU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION (LE 17 SEPTEMBRE 1976)..... 21

3.4 LES TRAVAUX DU COMITÉ D'ÉTUDE SUR LA CLIENTÈLE DU NIVEAU COLLÉGIAL (LE 22 SEPTEMBRE 1978)..... 22

3.5 L'APPROPRIATION PROGRESSIVE DU "MARCHÉ LOCAL" DE L'ÉDUCATION DES ADULTES PAR LES ÉLÉMENTS CONCURRENTS..... 24

3.6 DIRECTION DU COLLÉGIAL, PLAN DE TRAVAIL, SESSION HIVER 1981, LE 14 JANVIER 1981..... 27

4. LE COLLÈGE DE L'ASSOMPTION: PROFIL DE L'ORGANISATION..... 32

4.1 HIER: UN PEU D'HISTOIRE..... 32

4.2 AUJOURD'HUI: LE DÉFI DU QUOTIDIEN..... 33

4.2.1 L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE..... 34

4.2.2 LE NIVEAU COLLÉGIAL..... 37

4.2.3 LE NIVEAU SECONDAIRE..... 39

4.2.4 L'ASSOCIATION DES ÉDUCATEURS DU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION... 42

4.3 LES VALEURS DE L'ORGANISATION..... 44

4.4 DEMAIN: LE COLLÈGE FACE À L'AVENIR..... 45

4.4.1 LA PRESSION DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE: L'ABSENCE DE RELÈVE CHEZ LES MEMBRES DU CLERGÉ DIOCÉSAIN DE MONTRÉAL..... 46

4.4.2 LES PRESSIONS DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE..... 47

4.4.2.1 LA BAISSE DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE DANS LA SOUS-RÉGION NORD DE MONTRÉAL..... 48

4.4.2.2 LA LOI 11, MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES POUR DONNER SUITE À LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE DU GOUVERNEMENT POUR L'EXERCICE 1981-1982..... 50

5. L'ÉDUCATION POPULAIRE ET LES TENDANCES ACTUELLES EN ÉDUCATION DES ADULTES..... 53

5.1 L'ÉDUCATION POPULAIRE: INTRODUCTION..... 54

5.2 L'ÉDUCATION POPULAIRE: QUELQUES DÉFINITIONS..... 57

5.2.1 L'ÉDUCATION POPULAIRE ENTENDUE AU "SENS LARGE"..... 57

5.2.1.1 SELON LES OVEP (QUÉBEC, 1981a)..... 57

5.2.1.1 SELON L'UNESCO (1979)..... 58

5.2.1.3 SELON MIALARET (1979)..... 59

5.2.1.4 SELON L'INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION DES ADULTES (ICEA) (1981)..... 59

5.2.1.5 SELON LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET LA FORMATION SOCIO-CULTURELLE DES ADULTES (CEFA) (1981b)..... 60

5.2.2 L'ÉDUCATION POPULAIRE ENTENDUE AU "SENS STRICT"..... 60

5.2.2.1 SELON BONIN ET DES GROSEILLIERS, AUTEURS DU RAPPORT FINAL DE L'OPÉRATION REPO (1979)..... 61

5.2.2.2 SELON LE COMITÉ RÉGIONAL DE L'ESTRIE..... 63

5.2.2.3 SELON LE COMITÉ RÉGIONAL DE MONTRÉAL..... 63

5.3 LES TENDANCES ACTUELLES EN ÉDUCATION DES ADULTES..... 66

5.3.1 QUÉBEC (PROVINCE) (1975a). CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. LE COLLÈGE, SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL..... 67

5.3.2 QUÉBEC (PROVINCE) (1975b). CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. LE COLLÈGE, RAPPORT SUR L'ÉTAT ET LES BESOINS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL..... 69

5.3.3 QUÉBEC (PROVINCE) (1978a). MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. LES COLLÈGES DU QUÉBEC, NOUVELLE ÉTAPE. PROJET DU GOUVERNEMENT A L'ENDROIT DES CÉGEPS..... 70

5.3.4 QUÉBEC (PROVINCE) (1978b). LE MINISTRE D'ETAT AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL. LA POLITIQUE QUÉBECOISE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL. VOLUME 2: LES TROIS DIMENSIONS D'UNE POLITIQUE: GENRES DE VIE, CRÉATION, ÉDUCATION..... 72

5.3.5 BONIN, J., DES GROSEILLIERS, J. (1980). L'ÉDUCATION POPULAIRE AU CÉGEP, RAPPORT FINAL DE L'OPÉRATION REPO. MONTRÉAL: FÉDÉRATION DES CÉGEPS..... 73

5.3.5.1 LE NOMBRE D'USAGERS EN ÉDUCATION POPULAIRE AU CÉGEP..... 76

5.3.5.2 LE NOMBRE D'ACTIVITÉS EN ÉDUCATION POPULAIRE AU CÉGEP..... 77

5.3.5.3 L'OPINION DES COORDONNATEURS DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES (CEA) DES CÉGEPS SUR L'ÉDUCATION POPULAIRE..... 77

5.3.5.4 L'OPINION DES REPRÉSENTANTS DES NIVEAUX SECONDAIRE ET UNIVERSITAIRE SUR L'ÉDUCATION POPULAIRE..... 77

5.3.5.5 LE POINT DE VUE DES COMITÉS RÉGIONAUX DES CÉGEPS..... 78

5.3.6 JOBIN, D. (1980). RAPPORT D'ENQUÊTE PORTANT SUR LES BESOINS DE SERVICES DES ORGANISMES POPULAIRES DEVANT LES OFFRES DU S.E.A. DES RÉGIONS DE JOLIETTE, ST-JÉROME, SHAWINIGAN, TROIS-RIVIÈRES, STE-THÉRESE. DOCUMENT ANNEXE DU RAPPORT FINAL DE L'OPÉRATION REPO..... 79

5.3.7 ASSOCIATION DES COLLÈGES DU QUEBEC (1980). L'ÉDUCATION DES ADULTES DANS LES COLLÈGES PRIVÉS DU NIVEAU COLLÉGIAL. MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION DES COLLÈGES DU QUÉBEC (ACQ) À LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET LA FORMATION SOCIO-CULTURELLE DES ADULTES (CEFA)..... 83

5.3.8 QUÉBEC (PROVINCE) (1981b). COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET LA FORMATION SOCIO-CULTURELLE DES ADULTES (CEFA). L'ÉDUCATION DES ADULTES AU QUEBEC, HYPOTHÈSES DE SOLUTIONS. DOCUMENT DE TRAVAIL..... 85

5.4 LES "LIGNES DE FORCE" DES PRINCIPALES ENQUÊTES ET RECHERCHES EFFECTUÉES AU QUÉBEC DANS LES DOMAINES DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE DEPUIS 1975..... 92

6. DE L'ÉDUCATION DES ADULTES À L'ÉDUCATION POPULAIRE: CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES ET RECOMMANDATIONS..... 97

6.1 OBSERVATIONS ISSUES DE L'ARGUMENTATION DES CHAPITRES PRÉCÉDENTS..... 99

6.1.1 OBSERVATIONS RELATIVES À L'ORGANISATION..... 99

6.1.2 OBSERVATIONS RELATIVES À LA CLIENTÈLE POTENTIELLE..... 100

6.1.3 OBSERVATIONS RELATIVES AUX TENDANCES ACTUELLES EN ÉDUCATION DES ADULTES ET EN ÉDUCATION POPULAIRE..... 101

6.1.4 OBSERVATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR METTRE EN OEUVRE UN PROGRAMME D'ÉDUCATION POPULAIRE ET À LA NATURE DES ACTIVITÉS OFFERTES..... 102

6.2 CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES SUR L'OPPORTUNITÉ D'IMPLANTER UN PROGRAMME D'ÉDUCATION POPULAIRE AU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION..... 103

6.3 RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'OPPORTUNITÉ D'IMPLANTER UN PROGRAMME D'ÉDUCATION POPULAIRE AU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION..... 104

6.4 LES QUESTIONS AUXQUELLES LES APPROCHES RELATIVES AUX CLIENTÈLES DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ENTENDENT REPONDRE..... 106

6.5 LES ASPECTS DES QUESTIONS QUE LES APPROCHES SPÉCIFIQUES ENTENDENT VALIDER..... 107

7. LES BESOINS DE LA CLIENTÈLE ATOMISÉE ET DE LA CLIENTÈLE REGROUPÉE..... 108

7.1 LES BESOINS DE LA CLIENTELE ATOMISÉE..... 110

7.1.1 LES ACTIVITÉS À CLIENTÈLE ATOMISÉE..... 110

7.1.1.1 LA FRÉQUENCE DES PROJETS EN ÉDUCATION POPULAIRE SELON LE TYPE DE PROJET ET LA CATÉGORIE DE CLIENTÈLE..... 111

7.1.1.2 LA RÉPARTITION DES USAGERS DANS LES PROJETS ÉDUCATIFS SELON LE TYPE DE PROJET..... 113

7.1.1.3 COMMENTAIRES SUR LES DEUX SÉRIES DE RÉSULTATS..... 115

7.1.2 LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES..... 116

7.1.3 EXTRAPOLATION DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATION REPO AUX BESOINS DE FORMATION DE LA CLIENTÈLE ATOMISÉE DE LA RÉGION DE L'ASSOMPTION ET DE SES ENVIRONS..... 116

7.1.3.1 LES BESOINS EXPRIMÉS EN TERMES DE TYPES DE PROJET..... 117

7.1.3.2 LES BESOINS EXPRIMÉS EN TERMES DE MÉTHODES PÉDAGOGIQUES..... 117

7.1.4 CONCLUSION: QUELS SONT LES BESOINS QUE LE COLLÈGE AURAIT AVANTAGE À SATISFAIRE?..... 117

7.1.5 RECOMMANDATIONS..... 119

7.2 LES BESOINS DE LA CLIENTÈLE REGROUPÉE..... 120

7.2.1 LES OBJECTIFS DE L'EXPÉRIENCE..... 123

7.2.2 LE CONTENU DE L'EXPÉRIENCE..... 125

7.2.2.1 LA CLASSIFICATION TYPOLOGIQUE D'UN GROUPE D'ACTIVITÉS..... 125

7.2.2.2 LA QUESTION..... 127

7.2.3 LA MÉTHODOLOGIE..... 128

7.2.4 LA DÉMARCHE..... 130

7.2.5 LES RÉSULTATS DE L'EXPÉRIENCE..... 131

7.2.5.1 LE CHOIX DES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION POPULAIRE "VEDETTES"..... 132

7.2.5.2 LES BESOINS EXPRIMÉS EN TERMES DE TYPES D'ACTIVITES PÉDAGOGIQUES..... 137

7.2.5.3 LES BESOINS EXPRIMÉS EN TERMES DE MÉTHODES PÉDAGOGIQUES..... 140

7.2.5.4 COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS DE L'EXPÉRIENCE..... 145

7.2.5.5 LES OPINIONS DES AUTEURS DE L'OPÉRATION REPO SUR LA CLIENTÈLE REGROUPÉE..... 146

7.2.5.6 CONCLUSIONS: QUELS SONT LES BESOINS DE LA CLIENTÈLE REGROUPÉE QUE LE COLLÈGE AURAIT AVANTAGE À SATISFAIRE?..... 147

7.2.5.7 RECOMMANDATIONS..... 148

8. RECOMMANDATIONS..... 152

8.1 RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'OPPORTUNITÉ D'IMPLANTER UN PROGRAMME D'ÉDUCATION POPULAIRE AU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION..... 154

8.2 RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE ATOMISÉE DE LA RÉGION DE L'ASSOMPTION ET DE SES ENVIRONS..... 155

8.3 RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE REGROUPÉE DE LA RÉGION DE L'ASSOMPTION ET DE SES ENVIRONS..... 155

8.4 SUGGESTIONS..... 157

8.4.1 SUGGESTIONS RELATIVES AUX PERSONNELS DU COLLÈGE..... 157

8.4.2 SUGGESTIONS RELATIVES AUX CLIENTÈLES DE L'ÉDUCATION POPULAIRE DE LA RÉGION DE L'ASSOMPTION ET DE SES ENVIRONS..... 158

8.4.3 SUGGESTIONS RELATIVES À L'ENCADREMENT DES PROJETS D'ÉDUCATION POPULAIRE..... 158

9. CONCLUSION..... 160

APPENDICES

A. DOCUMENTS RELATIFS AU TRAVAIL DU COMITÉ PROVISOIRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (SEPTEMBRE 1972)..... 165

B. L'ARTISAN: DEUX ARTICLES SUR L'ÉDUCATION AUX ADULTES À LA CSLC..... 171

C. EXTRAIT DE L'ANNUAIRE DU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES DU CÉGEP DE JOLIETTE, SESSION AUTOMNE 1980..... 174

D. L'OUVERTURE AU MILIEU - DOCUMENT DE TRAVAIL..... 181

E. LE COLLÈGE DE L'ASSOMPTION - DÉFINITION, FINALITÉ, OBJECTIFS..... 187

F. ÉDUCATION DES ADULTES- HIVER-1982. Document réalisé conjointement par la Commission scolaire de Le Gardeur et par le Cégep de Joliette..... 197

G. DOCUMENTS DISTRIBUÉS AUX PARTICIPANTS LORS DE LA RENCONTRE DE GROUPE..... 206

H. RÉSULTATS DE LA CLASSIFICATION TYPOLOGIQUE D'UN GROUPE D'ACTIVITÉS..... 214

I. IDENTIFICATION DES MEMBRES DES GROUPES AYANT PARTICIPÉ À L'EXPÉRIENCE SUR LES BESOINS DE LA CLIENTÈLE REGROUPÉE DE LA RÉGION DE L'ASSOMPTION ET DE SES ENVIRONS..... 221

J. LA DÉMARCHE QU'EMPRUNTE LA TECHNIQUE DU GROUPE NOMINAL..... 227

K. RÉSULTATS DE L'EXPÉRIENCE RÉALISÉE À L'AIDE DE LA TECHNIQUE DU GROUPE NOMINAL EN VUE D'IDENTIFIER LES BESOINS DE LA CLIENTÈLE REGROUPÉE DE LA RÉGION DE L'ASSOMPTION ET DE SES ENVIRONS..... 229

BIBLIOGRAPHIE..... 256

LISTE DES TABLEAUX

1. La problématique de l'implantation de l'éducation populaire. page 13

2. La structure de l'administration générale du Collège. page 36

3. Concordance des opinions sur l'éducation des adultes et l'éducation populaire dans un ensemble d'enquêtes et de recherches effectuées au Québec de 1975 à 1981. page 94

4. Activités d'éducation populaire retenues à l'aide du critère "majorité des points/majorité des voix" et/ou du critère "majorité des points en moyenne pondérée/majorité des voix". page 134

5. Importance des activités d'éducation populaire "vedettes" exprimée sous forme de moyenne pondérée. page 136

6. Fréquence des types d'activités suggérées. page 138

7. Fréquence des mentions identifiant les méthodes pédagogiques dans les activités suggérées. page 141

8. Fréquence des méthodes pédagogiques suggérées. page 143

1. INTRODUCTION

1. INTRODUCTION

Cela fera bientôt une décennie que le Collège de l'Assomption s'interroge sur le bien-fondé d'étendre son action d'éducation aux adultes des régions avoisinantes. Au fil des ans, les efforts pour mettre sur pied le projet "éducation des adultes" se sont succédés. Le plus souvent sous l'instigation de la direction du collégial, divers comités d'étude composés d'éducateurs du niveau secondaire et du niveau collégial furent constitués. On parla d'abord "d'éducation permanente", puis, plus tard, "d'ouverture au milieu" et "d'éducation populaire"; cependant, au-delà de la terminologie, l'idée fondamentale restait la même: atteindre une nouvelle clientèle-cible: les adultes.

Pour faire valoir leur point de vue, les tenants de l'éducation des adultes ont construit leur argumentation autour d'un ensemble d'éléments qui ont eu suffisamment d'impact sur le milieu pour que l'intérêt pour l'éducation des adultes perdure. A ce titre, il convient d'examiner rapidement ces éléments.

1. La situation géographique du Collège

Situé aux limites de la ville de Repentigny, le Collège est la seule institution privée d'enseignement secondaire et collégial à desservir l'important bassin démographique que représente la région de Repentigny. Plus encore, le Collège est la seule institution régionale qui dispense l'enseignement collégial.

1.2 La tradition du Collège

En 1983, le Collège fêtera son centcinquantenaire. Etant l'une des plus vieilles institutions du Québec, le Collège appartient au patrimoine culturel et architectural de la province. Son histoire, sa tradition et ses lieux le disposent à devenir un pôle culturel régional.

1.3 Les ressources du Collège

Le Collège possède les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour offrir des services à la population adulte.

1.4 La vocation des collèges

En créant les cégeps, le gouvernement a d'abord mis l'accent sur l'enseignement et sur l'importance de bien préparer la clientèle à l'université et au marché du travail. Cependant, dès le départ, il était clair que les cégeps devaient devenir des institutions fortement intégrées à leur milieu régional. Comme l'affirmait le ministère de l'Education (1967, p. 5), le cégep allait devoir "...définir sa vocation par rapport à celle de la communauté culturelle, sociale et économique à laquelle il appartient." Vu dans cette perspective, il parait souhaitable que le Collège de l'Assomption élargisse sa conception de l'éducation pour englober l'éducation des adultes et pour devenir progressivement un foyer culturel régional.

1.5 La concurrence des institutions voisines

Plusieurs institutions offrent des cours et des activités de formation aux adultes de la région de Repentigny. Le Collège ne devrait pas rester indifférent à "l'exode" d'une clientèle potentielle.

1.6 Le point de vue des éducateurs du Collège de l'Assomption

Dans l'ensemble, les éducateurs du Collège de l'Assomption souhaitent que le Collège ouvre ses portes aux adultes et ils sont prêts à participer à la conception et à la mise en oeuvre d'un tel projet.

En 1982, le Collège se retrouve dans une situation particulière. Le Gouvernement du Québec vient d'adopter la Loi 11, Loi modifiant certaines dispositions législatives pour donner suite à la politique budgétaire du gouvernement pour l'exercice 1981-1982, qui amende la Loi 56, Loi sur l'enseignement privé. L'avenir des collèges privés s'est du coup assombri. Aux arguments invoqués par les éducateurs s'ajoute cette nouvelle conjoncture qui laisse présager que le Collège devra de plus en plus faire preuve de génie créateur pour atteindre ses objectifs d'éducation.

Notre projet d'intervention se situe dans cette perspective globale. Les pressions de l'environnement interne et de l'environnement externe vont amener le Collège à considérer de nouvelles voies pour la réalisation de sa mission d'éducation. L'objet de ce projet d'intervention est d'explorer une de ces nouvelles voies, l'éducation populaire, à partir d'un mandat et d'une problématique définis.

2. DÉFINITION DU PROBLÈME

2. DÉFINITION DU PROBLÈME

2.1 Le mandat et les objectifs généraux

Le mandat du projet d'intervention nous fut confié verbalement par le directeur du niveau collégial. On peut l'énoncer en ces termes:

> Réaliser une étude permettant de déterminer s'il est ou non opportun d'implanter un programme d'éducation des adultes de type populaire au Collège de l'Assomption.

Le mandat et le plan du projet furent présentés au conseil de régie interne[1] en mars 1980. La régie donna son appui à l'intervention projetée et accepta d'offrir à l'auteur le support technique nécessaire à la réalisation du projet.

Notre projet poursuit trois objectifs généraux qui découlent directement du mandat. En premier lieu, il établit un cadre de référence théorique permettant de comprendre ce qu'est l'éducation populaire et

---

1 Le conseil de régie interne est un comité réunissant le recteur et les cadres supérieurs du Collège. Il a pour tâche d'assurer la coordination entre le niveau secondaire, le niveau collégial et les différents services du Collège.

Le conseil de régie interne est composé du recteur, du secrétaire général, du directeur du niveau collégial, du directeur du niveau secondaire et du directeur administratif.

permettant de situer l'éducation populaire par rapport à l'éducation des adultes et à ses tendances actuelles. En second lieu, il précise certains besoins de la clientèle de l'éducation populaire de la région de l'Assomption. En dernier lieu, il propose un profil de programme d'éducation populaire susceptible de satisfaire à ces besoins.

Une revue de la littérature scientifique nous a permis de réaliser le premier objectif. Les autres objectifs ont été atteints par le biais d'une méthodologie inductive qui est présentée dans la description de la problématique de l'implantation de l'éducation populaire.

2.2 La problématique de l'implantation de l'éducation populaire

Pour savoir s'il est ou non opportun d'implanter un programme d'éducation populaire au Collège, il faut pouvoir répondre aux deux questions suivantes:

- Quels sont les besoins de la clientèle potentielle?
- Cette clientèle s'inscrira-t-elle aux activités de formation qu'on lui propose?

2.2.1 Quels sont les besoins de la clientèle potentielle?

Pour définir les besoins de la clientèle potentielle, nous avions d'abord envisagé de réaliser une enquête par questionnaire. Cependant, nous nous sommes tôt rendus compte que dans le domaine de l'éducation populaire de telles enquêtes avaient déjà été faites et qu'elles avaient généré des résultats fort peu probants. De plus, il paraissait évident que dans le cadre du projet d'intervention, l'enquête par questionnaire ne nous permetttrait pas de tenir compte du mandat dans toute son ampleur. Enfin, les résultats de l'opération Recherche en éducation populaire (opération REPO) fournissait des données particulièrement pertinentes à notre étude. Ces raisons nous ont amené changer nos vues initiales et à opter pour une méthodologie inductive caractérisée par trois approches distinctes. Chacune d'elles permet de résoudre un aspect particulier du problème que pose le mandat. Avant de présenter ces approches, il convient de préciser brièvement la nature de la clientèle de l'éducation populaire.

Le rapport final de l'opération REPO (Bonin et al., 1980) nous révèle qu'en éducation populaire il faut distinguer entre deux types de clientèles:

- la "clientèle atomisée" - - - cette expression désigne les individus considérés comme ne faisant pas partie d'un groupe particulier;

- la "clientèle regroupée" - - - cette expression réfère à des groupes facilement "mobilisables" (par exemple, les participants du troisième âge, les défavorisés et le reste).

Ces clientèles ont des besoins distincts. Nous en avons tenu compte au niveau de la recherche.

2.2.1.1 L'approche relative à la clientèle atomisée

Pour établir les besoins de la clientèle atomisée, nous avons extrapolé certains résultats de l'opération REPO à la clientèle atomisée de la région de l'Assomption pour ensuite formuler des recommandations.

2.2.1.2 L'approche relative à la clientèle regroupée

Pour déterminer les besoins de la clientèle regroupée, nous avons procédé à une intervention auprès de quatre groupes spécifiques:

- À l'interne: - les éducateurs du niveau collégial; et,
  - les éducateurs du niveau secondaire.

- à l'externe:
  - les sociétés St-Vincent-de-Paul et les clubs de l'âge d'or; et,
  - les organismes de promotion collective.

Chacun des groupes avait pour tâche de répondre à une question qui se formulait comme suit:

- à l'interne: "Quelles activités d'éducation populaire le Collège pourrait-il offrir aux organismes de la région?"

- à l'externe: "Quelles activités d'éducation populaire le Collège pourrait-il offrir à votre organisme?"

Suite aux recommandations de Monsieur Jean-Luc Roy du Centre d'animation de développement et de recherche en éducation (CADRE), nous avons choisi la technique du groupe nominal pour animer chacun de nos groupes.

L'expérience avec les groupes nous a permis d'obtenir des renseignements sur les besoins de la clientèle regroupée de la région. En ce qui a trait à ces besoins, nous avons comparé les perceptions de l'interne (les agents de formation éventuels) et de l'externe (les clients éventuels). Nous avons également confronté

ces perceptions aux tendances actuelles en éducation des adultes et en éducation populaire. Lorsqu'il y avait convergence de points de vue, nous avons convenu qu'il y avait matière à formuler des recommandations.

Nous cherchions à valider l'hypothèse générale suivante:

> En ce qui a trait aux besoins de la clientèle regroupée régionale, les éducateurs du Collège de l'Assomption, les organismes consultés et les intervenants qui se sont exprimés dans la littérature scientifique ont des points de vue qui convergent.

2.2.1.3 L'approche globale relative aux deux clientèles

D'une façon générale, tant pour la clientèle atomisée que pour la clientèle regroupée, nous avons vérifié si les idées-maîtresses dégagées de la revue de la littérature scientifique et les besoins des clientèles exprimés sous forme de types d'activités et de méthodes pédagogiques se situaient dans une même perspective. Dans l'ensemble, si tel était le cas, nous formulions des recommandations.

Cette méthode de la "convergence des points de vue" constitue ce que nous avons appelé "l'approche globale relative aux deux clientèles". L'approche globale présente trois avantages:

- elle permet de respecter le mandat du projet dans toute son ampleur;

- elle exige de définir un cadre de référence théorique indispensable à la compréhension du phénomène de l'éducation populaire;

- elle permet d'atteindre des résultats valables par le biais d'une méthodologie "économique".

2.2.2 Cette clientèle s'inscrira-t-elle aux activités de formation qu'on lui propose?

La question soulève un problème majeur. Des gens peuvent témoigner de l'intérêt pour un programme d'éducation populaire sans pour autant être prêts à s'inscrire à une activité de formation. S'il convient, en premier lieu, de mettre sur pied un programme d'éducation populaire qui tienne compte des possibilités de l'organisation et des besoins de la clientèle encore faut-il en vérifier la pertinence auprès de la clientèle visée. Cela ne peut se faire qu'en tentant l'expérience d'offrir une ou des activités

d'éducation populaire.

En somme, pour établir s'il est ou non opportun d'implanter un programme d'éducation populaire au Collège, il est nécessaire de déterminer si le programme proposé répond aux besoins de la clientèle au point d'amener les gens à s'inscrire aux activités de formation qu'on leur suggère. Il s'agit donc de distinguer clairement entre:

- manifester de l'intérêt pour l'éducation populaire, et,

- s'inscrire à une activité de formation.

Le tableau 1 présente la problématique de l'implantation de l'éducation populaire sous forme schématique.

La problématique de l'implantation de l'éducation populaire

Eléments de la problématique	Approches
I. Quels sont les besoins de la clientèle potentielle?	1. L'approche globale relative aux deux clientèles Etude de la "convergence des points de vue" de l'interne, de l'externe et des principaux intervenants en éducation des adultes.
	2. L'approche relative à la clientèle atomisée Identification de certains besoins de la clientèle atomisée par extrapolation des résultats de l'opération REPO.
	3. L'approche relative à la clientèle regroupée Identification de certains besoins de la clientèle regroupée régionale à l'aide de la technique du groupe nominal utilisée auprès de quatre groupes d'intervenants.
II. Cette clientèle s'inscrira-t-elle aux activités de formation qu'on lui propose?	Vérification de la pertinence du programme proposé par l'offre d'une ou de plusieurs activités de formation.

La description de la problématique de l'implantation de l'éducation populaire clarifie le contenu et la méthodologie du projet, il n'en situe pas pour autant les limites.

2.3 Les limites

Ce projet d'intervention n'a pas la prétention de solutionner en entier la problématique qui vient d'être présentée. L'entreprise est trop considérable. Les limites de l'intervention sont définies au niveau des éléments de la problématique et des différentes approches.

2.3.1 Au niveau des éléments de la problématique

La vérification de la pertinence du programme proposé ne sera pas réalisée dans le cadre de ce projet d'intervention. De plus, tout au long de notre discussion, nous avons pris pour acquis que le Collège possédait les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en oeuvre d'un programme d'éducation populaire.

2.3.2 Au niveau des approches

Pour établir les besoins de la clientèle atomisée, il nous a semblé suffisant de nous référer aux résultats de l'opération REPO. Ces résultats sont issus d'une enquête d'envergure. Ils nous paraissent beaucoup plus fiables que s'ils provenaient d'une expérience localisée. C'est pourquoi nous postulons que "ce qui est

vrai pour l'ensemble des collèges étudiés est également vrai pour le Collège de l'Assomption."

Dans notre projet d'intervention, la clientèle atomisée est subordonnée à la clientèle regroupée en raison de deux facteurs:

- le discours des principaux intervenants en éducation populaire;
- la nécessité pour le Collège d'initier un programme de formation qui soit complémentaire par rapport à ce qui existe déjà au plan régional.

Etant donné que d'une région à l'autre, les caractéristiques de la clientèle regroupée ont tendance à varier beaucoup plus que celles de la clientèle atomisée, les besoins de la clientèle regroupée ont été déterminés de façon empirique.

A l'aide de la technique du groupe nominal, nous avons obtenu des indications sur la nature des principaux besoins de la clientèle regroupée tels que révélés par l'interne et par l'externe. A cet effet, mentionnons que les participants de l'externe représentaient 1,191 adultes membres d'associations. Nous considérons que les besoins qu'ils ont exprimés sont suffisamment représentatifs des besoins de ces membres pour qu'il soit possible de tirer des conclusions.

Pour ce qui est de "l'approche globale", nous nous sommes limités à

dégager les "lignes de force" des principales enquêtes et recherches effectuées au Québec dans le domaine de l'éducation des adultes et de l'éducation populaire depuis 1975. Nous considérons que ces "lignes de force" émergent de l'analyse de la situation de l'éducation populaire des adultes au Québec et qu'elles se veulent des orientations devant permettre de mieux répondre aux besoins de formation de la population québécoise.

En combinant les résultats de nos approches, nous estimons obtenir un portrait réaliste de certains besoins de la clientèle potentielle à partir duquel il est possible d'établir un profil d'un programme d'éducation populaire.

Les deux prochains chapitres sont consacrés à l'organisation. Ils décrivent le contexte dans lequel le programme d'éducation populaire serait appelé à s'incarner. Les chapitres subséquents traitent spécifiquement des objectifs généraux du projet.

Au cours des dernières années, le Collège de l'Assomption a manifesté un intérêt grandissant pour l'éducation des adultes. Dans l'histoire récente du Collège, il s'agit d'une préoccupation qui a atteint un âge vénérable! Le chapitre 3 présente les principaux faits qui ont marqué l'évolution de la préoccupation pour l'éducation des adultes et qui ont donné naissance à ce projet d'intervention!

3. ANALYSE DE LA SITUATION: L'ÉVOLUTION DE LA PRÉOCCUPATION POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES

3. ANALYSE DE LA SITUATION: L'ÉVOLUTION DE LA PRÉOCCUPATION POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES

L'année 1972 marque le début de la réflexion qui devait peu à peu faire de "l'éducation permanente", de "l'ouverture au milieu" et de "l'éducation populaire" des thèmes d'importance majeure pour le Collège.

De 1972 à 1981, plusieurs événements ont favorisé le développement de l'idée de l'ouverture du Collège au milieu.

3.1 Le comité provisoire de l'éducation permanente (septembre 1972)

En septembre 1972, la direction du collégial met sur pied un comité provisoire de l'éducation permanente. Ce comité est composé de sept membres: quatre éducateurs du niveau collégial et trois éducateurs du niveau secondaire. Dès le départ, ce comité se montre très actif. Plusieurs démarches sont entreprises:

- visite de certains cégeps et collèges privés;
- préparation d'un questionnaire qui est tiré à mille exemplaires;
- élaboration d'une liste de cours à offrir.

Le comité provisoire de l'éducation permanente devait faire enquête et présenter un rapport au conseil d'administration. Une enquête sommaire fut menée à terme. Sur mille questionnaires distribués, trois cent vingt-neuf furent complétés et renvoyés au comité qui en étudia les ré-

sultats et qui les communiqua au conseil d'administration. Après avoir pris connaissance des résultats, le conseil d'administration ne jugea pas opportun de mandater un comité en vue d'un projet concret[2].

Un nouveau comité de l'éducation permanente fut mis sur pied en 1973-1974. Ses efforts n'eurent pas de suite.

3.2 L'implantation de techniques au collégial à l'Assomption (février 1975)

Le 3 février 1975, la direction du collégial fait parvenir au conseil d'administration un document de travail intitulé L'implantation de techniques au collégial à l'Assomption[3]. Ce texte propose l'implantation de deux techniques: (1) les techniques administratives et (2) les techniques agricoles.

Pour ce qui est des techniques administratives, les auteurs appuient leurs recommandations sur une analyse statistique de trois décisions (stratégies) possibles accompagnée d'une projection de la rentabilité de chacune des décisions envisagées. Les techniques agricoles, quant à elles, ne font pas l'objet d'un traitement aussi élaboré.

---

2 Voir Appendice A, Documents relatifs au travail du comité provisoire de l'éducation permanente (septembre 1972), p. 165.

3 A l'époque, Messieurs Gilles Giard et Normand Therrien étaient respectivement directeur adjoint et directeur du niveau collégial.

Le conseil d'administration ne jugea pas opportun de donner suite aux recommandations contenues dans ce document de travail.

S'il en avait été autrement, le collégial se serait vu dans l'obligation de mettre sur pied un projet de coopération avec la ferme expérimentale de l'Assomption pour assurer la réalisation de son programme de techniques agricoles.

Ceci aurait constitué une première forme"d'ouverture au milieu" puisque, comme l'affirment les auteurs du document (Collège de l'Assomption, 1975, p. 20), cette technique aurait permis "d'assurer la présence et le reflet du Collège dans la région."

A titre d'expérience pilote, la direction du collégial entrevoyait également d'offrir un cours de techniques administratives aux adultes de la région. A son dire, une telle expérience ne comportait que peu de risques vue la popularité que connaissent les cours de techniques administratives auprès de la population adulte.

3. L'étude de Gilles Ciaré et Normand Therrien, La satisfaction au travail chez les professeurs du Collège de l'Assomption (le 17 septembre 1976)

Cette étude souligne l'importance de créer de nouveaux débouchés pour la compétence des professeurs afin de maintenir chez eux une motivation au travail élevée. Etant donné que le Collège de l'Assomption

est un petit collège, les possibilités de promotion y sont réduites, particulièrement au niveau collégial. Pour pallier à cette lacune, les auteurs proposent un ensemble de moyens individuels permettant la "self-actualisation" tels: la réalisation d'expériences pédagogiques innovatrices, la recherche, la publication, le perfectionnement, et le reste.

Bien que l'étude ne propose pas expressément la création de nouveaux programmes ou de nouveaux services, elle amorce néanmoins une réflexion sur la nécessité d'instituer d'autres moyens pour permettre la réalisation de soi chez les professeurs.

Comme nous l'avons vu, la direction du collégial d'alors perçoit la nécessité d'explorer de nouveaux horizons. Par le passé, elle a plus d'une fois encouragé le projet de l'éducation permanente. Dans cette optique, il est possible d'inférer que l'idée de "l'ouverture au milieu" s'inscrit dans l'esprit des recommandations faites par Giard et Therrien.

Les travaux du comité d'étude sur la clientèle du niveau collégial (le 22 septembre 1978)

Le 22 septembre 1978 paraissait le Rapport final du comité d'étude sur la clientèle du niveau collégial. Selon ses auteurs (1978 , 2e partie, p. 3), l'une des parties du mandat du comité

> "...consistait à esquisser les traits majeurs de la physionomie de la clientèle du niveau collégial du Collège, pour les années à venir, en répondant aux questions suivantes: quelles sont les prévisions de la clientèle pour la région? quelles sont les hypothèses de la clientèle maximale et minimale au plan quantitatif, compte tenu des différentes ressources du Collège? quels sont les moyens les plus efficaces pour attirer et conserver cette clientèle?"

Pour maintenir la clientèle du niveau collégial au niveau qu'il juge être optimal (450 étudiants), le comité (1978, 2e partie, p. 44) recommande au Collège de

> "Contribuer au développement du milieu par l'organisation d'activités et de programmes bien ancrés dans la réalité régionale."

Il poursuit en soulignant l'importance d'inventorier de nouvelles avenues. À son dire (1978, 2e partie, p. 44), le Collège doit

> "...étudier la possibilité de mettre sur pied un service d'éducation permanente de type populaire, privilégiant des méthodes pédagogiques inédites (accent mis sur des cours intensifs, cours-conférences, cours-témoignages, etc...) en présentant des thèmes qui répondent à des besoins précis."

L'idée de "l'ouverture au milieu" a progressé de façon significative depuis 1972. Elle fait maintenant l'objet de recommandations dans une étude qui est remise au conseil d'administration du Collège.

Trois faits qui à première vue semblent banals attirent l'attention:

- c'est la première fois que dans un document interne officiel, il est fait mention de l'éducation populaire;

- le directeur du secondaire, le directeur du collégial et un membre du conseil d'administration comptent parmi les auteurs de l'étude;

- le comité d'étude sur la clientèle du niveau collégial a regroupé ses recommandations en cinq classes, en fonction de cinq préoccupations retenues comme prioritaires. "L'ouverture au milieu" se rattache à la quatrième priorité: L'EXPANSION DU COLLÈGE.

L'idée du "l'ouverture au milieu" est maintenant lancée de façon officielle. Plus encore, elle est approuvée et recommandée par les deux directeurs de niveau.

3.3 L'appropriation progressive du "marché local" de l'éducation des adultes par les éléments concurrents

La région de Repentigny constitue une zone de la sous-région nord de Montréal dont la densité démographique est importante. Le Collège de l'Assomption est situé au coeur même de cette région. Les localités de Repentigny, Ville Le Cardeur, Charlemagne, L'Epiphanie, St-Gérard-de-Magella et St-Sulpice sont toutes situées à moins de 17 km (10 m.) du Collège.

La ville de l'Assomption et l'ensemble de ces localités regroupent environ 62,400 personnes[4]. Jusqu'à septembre 1980, les adultes désireux de compléter leur formation pouvaient s'adresser au Service de l'Education aux Adultes de la Commission scolaire de Le Gardeur (CSLG) dont les bureaux sont à Repentigny. La CSLG était le seul organisme régional à offrir des cours et des activités de formation aux adultes. Que pouvons-nous conclure de cette situation?

- Au niveau collégial, aucun cours et aucune activité de formation n'étaient offerts aux adultes de la région de Repentigny et de ses environs.

- La CSLG ne pouvait à elle seule suffir à répondre aux besoins grandissants de la population en matière de formation professionnelle, de formation générale et d'éducation populaire[5].

D'autres institutions eurent tôt fait d'en arriver aux mêmes conclusions si bien que présentement le "marché local" de l'éducation des adultes

---

4 D'après les informations obtenues par M. René Landry, directeur du développement économique, commercial et industriel de la ville de Repentigny.

5 L'engouement pour les cours offerts par le Service de l'Education aux Adultes de la CSLG semble bien démontrer qu'au plan régional la demande excède l'offre. Voir Appendice B, L'Artisan: deux articles sur l'éducation aux adultes à la CSLG, p. 171.

tend à être approprié par les collèges situés à la périphérie de la région de Repentigny, c'est-à-dire principalement le Cégep de Joliette, le Cégep de Rosemont et le collège Marie-Victorin[6].

Le 26 août 1980, la direction du collégial, très au fait de cette situation, publiait un document intitulé Le niveau collégial, les priorités du niveau collégial pour l'année scolaire 1980-81[7]. Dans ce document, la direction fait de "l'ouverture du Collège au milieu" le thème prioritaire du plan de travail des éducateurs du collégial pour l'année 1980-1981. Faisant état de l'urgence du problème, la direction affirme (1980 , pp. 4-5):

> "Le défi des prochaines années ne portera plus sur la façon d'organiser à l'interne le niveau collégial. Il sera beaucoup plus orienté sur l'environnement externe. La grande question sera la suivante: comment continuer à développer un projet commun qui serait plus ouvert, plus accessible et qui favoriserait encore davantage le développement de nos ressources?...
>
> :
>
> - La baisse de la clientèle est une menace réelle. Dans 2 ou 3 ans, il manquera environ 15,000 étudiants dans la région de Montréal.

---

6 Voir Appendice C, Extrait de l'annuaire du service de l'éducation aux adultes du Cégep de Joliette, p. 174.

7 Ce document fut entériné par le recteur qui devait par la suite le présenter au conseil d'administration du Collège.

- Au même moment, dans notre région, nous pouvons compter sur une clientèle considérable. Mais il faut aller la chercher. Il faut trouver les moyens pour la rejoindre.

- Actuellement, deux collèges offrent un DEC en sciences humaines à Repentigny: Joliette et Marie-Victorin. Les locaux sont loués et la clientèle est suffisante.

- Le Collège de Rosemont présente dans les journaux locaux son programme d'éducation populaire...

:

- Il faudra se concerter tout en faisant preuve d'innovation."

3.6 Direction du collégial, Plan de Travail, session Hiver 1981, le 14 janvier 1981

Pour diverses raisons, l'étude de "l'ouverture au milieu" fut reportée d'octobre 1980 à mars 1981.

Cependant, à défaut d'un document de travail, la direction rédigea un plan de travail qui fut distribué aux éducateurs du collégial, le 14 janvier 1981. Une section entière de ce plan de travail est consacré à "l'ouverture au milieu" (voir Appendice D, p. 181).

La direction entrevoyait d'initier l'étude de "l'ouverture du Collège au milieu" par le biais de trois interventions:

- L'étude de l'opportunité d'implanter un programme d'éducation des adultes de type populaire au Collège de l'Assomption (notre projet d'intervention);

- L'organisation d'audiences publiques auxquelles seraient invités divers organismes régionaux qui viendraient y présenter des mémoires;

- L'organisation d'une clinique "Je fais mon rapport d'impôt..."

Appelé à se prononcer sur ce plan de travail, le recteur se déclara en faveur de la création d'un comité ad hoc composé d'éducateurs du niveau secondaire et du niveau collégial. Il souligna l'importance de l'insertion culturelle du Collège dans la région. Quant au projet d'organiser une clinique "Je fais mon rapport d'impôt", jugeant l'opération trop complexe, il demanda à la direction du collégial de reporter cette initiative à plus tard.

Le comité ad hoc fut mis sur pied. Il recommanda l'organisation d'un colloque sur "l'ouverture au milieu" s'adressant principalement aux éducateurs du Collège. Ce colloque n'existe encore qu'à l'état de projet.

Il aura fallu neuf ans d'efforts pour que le Collège et plus particulièrement le niveau collégial procèdent à l'étude systématique de "l'ouverture au milieu". Ce projet d'intervention se veut, en partie, l'aboutissement

de cette longue réflexion puisqu'il tente de déterminer s'il est ou non opportun pour le Collège d'accueillir la clientèle adulte en lui offrant un programme d'éducation populaire qui puisse répondre à ses besoins.

Le Collège de l'Assomption possède une identité propre qu'il aura mis près de cent cinquante ans à façonner. Cette identité est composée d'un ensemble d'éléments disparates[8] qui ont, cependant, un point en commun: ils reflètent le système de valeurs de l'organisation. Que ce soit aux plans local, régional voire même provincial, le public en est venu à avoir une vision du Collège respectueuse de son identité. Si le Collège décidait d'offrir un programme d'éducation populaire, il devrait prendre soin de présenter un programme "à son image" sinon il risque de décevoir les attentes de la clientèle potentielle.

S'il est permis de faire une analogie avec la mise en marché d'un produit, disons que le Collège offre un produit qui s'appelle "l'éducation" sous la marque "Collège de l'Assomption". Vu sous cet angle, il devient nécessaire de tenir compte de cet argument fondamental de Burleigh et Levy (1965, p. 122) dans l'élaboration d'un programme d'éducation populaire:

---

8 Pour ne citer que quelques éléments mentionnons: la qualité de l'enseignement, la stabilité du milieu de vie, la tradition, les lieux, les anciens, le caractère confessionnel, le conservatisme et le reste.

> "A reputable brand persists as a stable image through time. The ideas people have about it are not completely malleable, not idly swayed by one communication and then another. If the public believes that a certain brand is of inferior quality, or that another is "on the skids", or that some other has all the latest improvements, these beliefs are not usually modified very rapidly. Such reputations are built through time, frequently in ways that management is not aware of."

Le chapitre 4 sera consacré à établir le profil de l'organisation en fonction notamment (1) de son système de valeurs et (2) des pressions que l'environnement exerce sur elle.

4. LE COLLÈGE DE L'ASSOMPTION: PROFIL DE L'ORGANISATION

4. LE COLLÈGE DE L'ASSOMPTION: PROFIL DE L'ORGANISATION

"Un passé garant de notre avenir". Au niveau collégial, depuis quelques années, il est coutume d'utiliser ce slogan publicitaire pour caractériser le Collège. En somme, dit-on, l'excellence de notre passé présage la qualité de notre avenir. L'aspect statique et l'aspect dynamique du Collège sont ainsi reliés pour fournir une définition bien adaptée aux exigences du marketing moderne. Cette formule "flash" reflète néanmoins assez bien l'esprit de l'institution.

Pour mieux tracer le profil du Collège, il est nécessaire de le situer dans le continuum de son évolution.

4.1 Hier: un peu d'histoire

Le Collège de l'Assomption a été fondé en 1832 par les docteurs Jean-Baptiste Meilleur et Louis-Joseph-Charles Cazeneuve et par le curé François Labelle, tous de l'Assomption. Le Collège appartient à la Corporation du Collège de l'Assomption constituée le 18 septembre 1841. De 1841 à [illegible], le Collège connaît un développement rapide et continu qui force la Corporation à réaliser pas moins d'une dizaine d'agrandissements successifs.

Le Collège se consacre d'abord à l'enseignement classique. A compter

de 1963, ce programme traditionnel fait place à un enseignement général de niveau secondaire et de niveau collégial. En 1965, le Collège accueille ses premières étudiantes. En 1967 paraît le Rapport Parent, et c'est le début d'une nouvelle époque.

4.2 Aujourd'hui: le défi du quotidien

Le Collège est une institution privée, mixte, qui dispense un enseignement général de niveau secondaire et de niveau collégial conforme aux programmes du ministère de l'Education du Québec. Le Collège est administré par le clergé diocésain de Montréal et par des laïcs. En 1969, le Collège opte pour le statut d'institution privée et il est déclaré d'intérêt public par le ministère de l'Education. Parmi les soixante-dix-huit éducateurs qui oeuvrent alors au Collège, cinquante-deux sont des laïcs.

En 1972, le niveau secondaire et le niveau collégial deviennent des entités distinctes complètement autonomes l'une de l'autre. Ils ont une administration pédagogique propre et sont fort différents quant à l'esprit qui les anime. Le Conseil de régie interne voit au bon fonctionnement du Collège. Le recteur assure la liaison entre le Conseil d'administration et les cadres du Collège. On peut dire que depuis 1972, le Collège abrite deux écoles sous un même toit.

4.2.1 L'administration générale

La Corporation du Collège de l'Assomption est composée de vingt-cinq membres. Le recteur et l'Archevêque catholique romain de Montréal ou son délégué sont membres d'office de la Corporation et du Conseil d'administration. Les autres membres sont nommés par le Conseil d'administration du Collège. Par règlement, il s'agit de personnes intéressées au maintien et au développement du Collège de l'Assomption. Dans les faits, les personnes recrutées pour devenir membres de la Corporation proviennent généralement de l'un des trois groupes suivants:

- le clergé diocésain de Montréal;
- les anciens du Collège;
- les parents des élèves.

Jusqu'en 1977, seuls des membres du clergé diocésain de Montréal faisaient partie de la Corporation et du Conseil d'administration. En 1977, la Corporation a élargi ses cadres pour recruter de nouveaux membres (prêtres et laïcs) à l'extérieur du Collège.

La Corporation est un organisme décisionnel qui confie l'administration courante du Collège au Conseil d'administration.

Dans un texte (1977 , p. 2) qu'il a approuvé le 10 août 1977, le Conseil d'administration précise son rôle comme suit:

> "Le Conseil d'administration a le mandat de réaliser les objectifs de la Corporation qui sont d'assurer au Collège de l'Assomption son statut d'institution privée et son caractère de collège chrétien,et d'offrir une éducation de qualité, conforme aux principes de la religion catholique."

Le Conseil d'administration actuel est composé de dix membres: l'Archevêque catholique romain de Montréal ou son délégué, le recteur, quatre membres du clergé diocésain de Montréal et quatre laïcs[9]. Le tableau 2 illustre la structure de l'administration générale du Collège[10].

---

9 A noter qu'aucun éducateur laïc du Collège ne fait partie du Conseil d'administration.

10 L'expression "administration générale" est ici utilisée pour désigner: (1) ceux qui prennent des décisions stratégiques et (2) ceux qui assurent la mise en opération et la gestion de ces décisions (les cadres supérieurs).

2. La structure de l'administration générale du collège

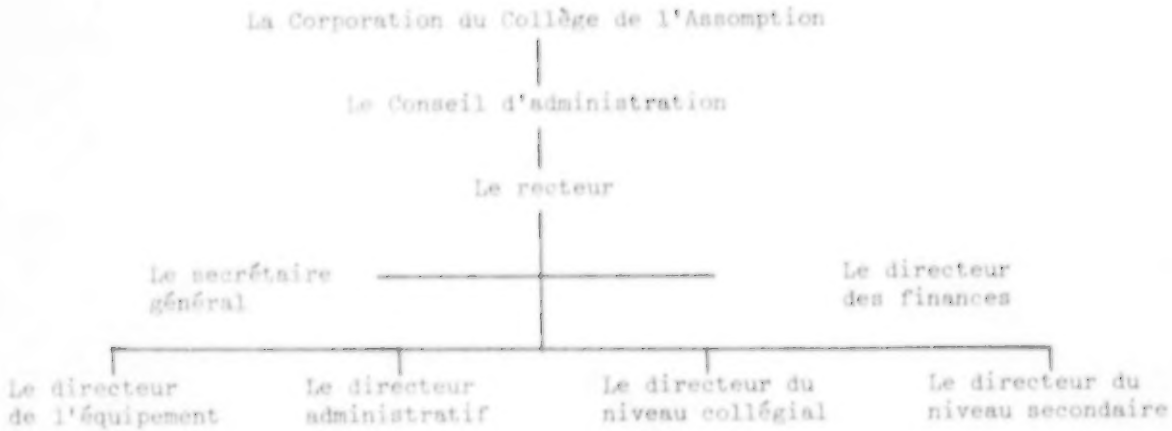

Le Collège est essentiellement une institution conservatrice qui reste fidèle à son passé et à ses traditions. Les changements que vit le Collège sont généralement le résultat de pressions exercées par l'environnement externe (par exemple: le Rapport Parent, la Loi 56, la Loi 11, le regroupement des éducateurs en association, et le reste). Les changements ne sont ni provoqués, ni anticipés, on les accepte bon gré mal gré et on s'y adapte. Cette façon d'être se reflète particulièrement dans le taux de roulement du personnel-cadre de l'administration générale; ce personnel n'a à peu près pas changé depuis 1972. Si ce conservatisme a su aider l'institution à se bâtir une réputation d'excellence en misant sur des valeurs telles que la compétence, la stabilité, la continuité, il n'en reste pas moins qu'il en résulte un effet démobilisateur qui atteint une bonne partie du personnel. Le Collège sera tôt ou tard confronté à ce problème.

En 1981-1982, 1307 étudiants ont choisi de poursuivre leurs études au Collège. Cette clientèle est répartie entre les deux écoles. Le niveau collégial accueille 500 étudiant(e)s et le niveau secondaire 807 élèves[11]. La comparaison du niveau collégial et du niveau secondaire met en évidence jusqu'à quel point les deux écoles sont différentes tant aux plans de l'organisation et de l'esprit qu'au plan des défis qu'elles doivent relever.

4.2.2 Le niveau collégial

En 1972, le collégial comptait 225 étudiants et 16 professeurs dirigés par 2 cadres.

En 1981, on retrouve au collégial 500 étudiants, 31 professeurs, 3 professionnels non enseignants dirigés par 3 cadres. En moins de dix ans, le collégial a pratiquement doublé ses effectifs! Depuis 1972, les professeurs sont regroupés en trois secteurs: le secteur arts et lettres, le secteur sciences humaines et le secteur sciences. Les chefs de secteur coordonnent les activités de leur secteur. Ils sont membres d'office du Conseil interdisciplinaire du collégial (CIC) avec le directeur adjoint et

---

11 Ces statistiques reflètent le nombre d'étudiant(e)s inscrit(e)s à temps plein au 20 septembre 1981.

le directeur du niveau. Le CIC est un organisme consultatif qui traite de toutes les questions qui concernent la bonne marche du collégial. La participation des professeurs à la gestion du milieu s'est concrétisée par le biais de la structure secteurs - CIC. Aujourd'hui, cette structure tend à être remise en question.

Le niveau collégial a donc vécu une ère expansionniste qui l'a forcé sans cesse à s'adapter. L'organisation du collégial s'est transformée à chaque nouvelle étape de sa croissance. Ainsi, depuis neuf ans, de nouveaux postes et de nouveaux services ont été créés (aide pédagogique individuelle, information scolaire et professionnelle, coordonnateur de services et le reste) sans compter que l'équipe de professeurs s'est constamment renouvelée. Il va de soi que ce bouillonnement a eu un impact considérable sur l'esprit du collégial.

Depuis qu'il existe, le collégial a dû vivre en compétition immédiate avec les cégeps et collèges qui le voisinent: les cégeps de Joliette, Rosemont et Maisonneuve ainsi que le collège de-Victorin. Etant un "petit collège", le collégial a dû miser sur l'excellence à tous points de vue pour assurer sa clientèle. Dans cette perspective, le collégial s'est défini comme un milieu de vie qui offre:

- une formation intellectuelle solide (depuis 1972, plus de 95% des finissants ont été acceptés à l'université);

- de la stabilité (le collégial n'a pas encore connu sa première heure de débrayage);

- des services personnalisés (tutorat, journées relance, et le reste);

- une vie étudiante aux activités nombreuses et bien organisées.

La recherche de la compétence, de l'efficacité et de l'innovation de pair avec le désir de se développer caractérisent l'esprit du niveau collégial.

4.2.3 Le niveau secondaire

Le niveau secondaire a connu un développement moins rapide que celui du niveau collégial. De 1972 à 1981, sa clientèle est passée de 600 à 800 élèves.

En 1981-1982, le niveau secondaire compte un personnel de 54 employés répartis comme suit:

- 5 cadres (le directeur, le directeur adjoint et 3 coordonnateurs de niveau);

- 4 professionnels non enseignants;

- 2 secrétaires, et

- 44 professeurs.

Les professeurs sont regroupés en sept départements dont le travail est supervisé par le groupe des cadres.

La Commission pédagogique est l'organisme consultatif qui établit le lien entre la direction du niveau et les éducateurs. Elle est formée des responsables de département, du directeur adjoint et du directeur du niveau.

La Commission pédagogique a pour rôle d'étudier toutes les questions reliées au maintien et au développement de la vie pédagogique du niveau. Comme c'est le cas au collégial, c'est par le biais de cette structure de consultation que les éducateurs du secondaire peuvent participer à la gestion du niveau.

Le secondaire poursuit des objectifs d'excellence au niveau de la formation fondamentale et au niveau de la formation de la personne. Ce en quoi son esprit diffère singulièrement de l'esprit qui anime le collégial provient du fait que le secondaire n'a pas à relever le défi du recrutement pour assurer sa clientèle (le secondaire ne fait aucune publicité alors qu'il s'agit là d'une priorité pour le collégial). Pour continuer à faire preuve d'excellence, le secondaire transforme sa pédagogie et revoit l'organisation de sa vie étudiante de façon à s'adapter à une clientèle dont le profil intellectuel change périodiquement.

Le secondaire vit une réalité stable et conventionnelle que Giard et Therrien (1976, p. 7) décrivent en ces termes:

> "Le secondaire se veut un milieu éducatif et chrétien à dimension humaine. Son organisation interne permet aux éducateurs et aux élèves de se rencontrer, de se connaître et de travailler ensemble. Le secondaire étant moins en situation concurrentielle que le collégial, la nécessité de définir des objectifs pédagogiques propres se fait moins sentir et l'adaptation à l'environnement externe est moins l'objet de préoccupations...
>
> :
>
> De façon générale, la direction souhaite un régime de bonne entente caractérisé par des conditions de travail sans problème."

Dans l'ensemble, on peut affirmer sans présomption que les liens entre les deux niveaux sont ténus. Qu'il s'agisse de relations sociales ou de relations professionnelles, les échanges entre les éducateurs du collégial et les éducateurs du secondaire sont à peu près inexistants. Ces deux groupes n'ont en somme que trois choses en commun:

- leur lieu de travail;
- leur association; et,
- les valeurs de l'organisation.

4.2.4 L'Association des éducateurs du Collège de l'Assomption

Depuis le début des années 1970 (circa 1971), les éducateurs des deux niveaux se sont regroupés en association. L'Association des éducateurs du Collège de l'Assomption est incorporée en vertu de la Loi des syndicats professionnels. Elle n'est pas accréditée auprès du ministère du Travail du Québec. Elle constitue ce qu'il convient d'appeler une association "de bonne foi".

Au niveau de son organisation interne, l'Association est divisée en deux sections: (1) la section collégial et (2) la section secondaire.

Un comité exécutif composé des officiers des deux sections et du président de l'Association coordonne les activités de l'Association.

En 1975, la Corporation du Collège de l'Assomption et l'Association des éducateurs du Collège de l'Assomption signaient leur première entente collective de travail. Actuellement, la Corporation et l'Association en sont à négocier leur troisième entente collective de travail.

Trois éléments caractérisent l'Association:

- En général, les éducateurs manifestent un intérêt mitigé pour les activités de l'Association. La participation aux réunions est souvent faible sinon passive. D'année en année, le leadership de l'Association est presque toujours assumé par les mêmes personnes.

- L'absence de liens entre le groupe collégial et le groupe secondaire se manifeste au sein de l'Association comme il se manifeste au plan professionnel. Cet état de fait a un impact négatif sur l'esprit de l'Association.

- L'Association concentre la majeure partie de ses énergies à négocier les ententes de travail et à défendre les intérêts

de ses membres lorsqu'ils sont menacés. Jusqu'à ce jour, peu de choses ont été accomplies en marge de ces préoccupations.

Malgré ces faits, on peut dire que l'Association semble satisfaire la plupart de ses membres qui exigent d'abord et avant tout un milieu de travail où les règles du jeu sont clairement établies.

4.3 Les valeurs de l'organisation

Le 10 août 1977, le Conseil d'administration du Collège de l'Assomption approuvait un texte intitulé Le Collège de l'Assomption, définition, finalité, objectifs[12].

Ce texte constitue en quelque sorte le credo de l'institution. On y présente les valeurs que le Collège entend privilégier.

En bref, le Collège se définit comme une institution privée d'abord et avant tout au service de la population régionale dont le but ultime est (1977, p. 2) "d'offrir une éducation de qualité, conforme aux principes de la religion catholique".

---

12 Voir Appendice E, Le Collège de l'Assomption, définition, finalité, objectifs, p. 187.

A chaque année, Le Collège de l'Assomption, définition, finalité, objectifs est remis aux éducateurs des deux niveaux. La plupart d'entre eux souscrivent au projet éducatif du Collège tel qu'il est présenté dans le texte.

C'est dans une organisation conservatrice à l'esprit façonné par cent cinquante ans d'histoire que le projet "éducation populaire" sera éventuellement appelé à s'incarner. La probabilité qu'un tel projet connaisse le succès sera déterminée par la facilité avec laquelle le Collège saura s'adapter à un type de formation relativement nouveau au Québec qui fait appel à une pédagogie "ouverte" misant sur des méthodes pédagogiques inédites: cours-conférences, formation sur mesure, animation, formation par le groupe et le reste.

Le profil de l'organisation ne serait pas complet sans avoir un aperçu des principales pressions que l'environnement exerce sur elle.

4. Demain: le Collège face à l'avenir

Les principaux changements vécus par le Collège ont toujours été le résultat de pressions exercées par l'environnement. Dans le domaine du changement, les pressions de l'environnement externe ont toujours eu plus d'influence que celles de l'environnement interne.

En ce moment, quelles sont les pressions subies par le Collège qui

risquent de provoquer des changements organisationnels? Trois forces provenant de l'environnement interne et de l'environnement externe sont à considérer.

4.4.1 La pression de l'environnement interne: l'absence de relève chez les membres du clergé diocésain de Montréal

Au 30 septembre 1969, 26 éducateurs (cadres, professionnels et enseignants) sur 78 étaient des religieux ou des membres du clergé diocésain de Montréal, soit 33.33% de cette catégorie de personnel.

Au 1er septembre 1981, sur 105 éducateurs (cadres, professionnels et enseignants), l'on ne retrouve plus que 10 religieux ou membres du clergé diocésain de Montréal et 1 candidat à la prêtrise, soit 10.5% de cette catégorie de personnel.

En douze ans, les effectifs des éducateurs religieux ou prêtres ont baissé de façon significative (- 57.7%) alors que les effectifs des éducateurs laïcs ont augmenté de façon significative (+ 80.8%). Lorsque les prêtres-résidents (en incluant le candidat à la prêtrise, il y en a neuf) quittent le Collège, ils ne sont pas remplacés par d'autres religieux ou prêtres. A court terme, cette absence de relève aura nécessairement des incidences sur l'administration générale du Collège si l'on considère que

les postes de recteur, secrétaire général, directeur des finances et directeur de l'équipement sont actuellement comblés par un religieux et trois membres du clergé diocésain de Montréal.

A cela s'ajoute le fait que deux autres prêtres-résidents font partie du Conseil d'administration.

Vu dans une autre perspective, le problème de l'absence de relève chez les membres du clergé diocésain de Montréal permet de se rendre compte jusqu'à quel point le partage du pouvoir n'est pas représentatif de la composition du personnel du Collège: 1 religieux et 5 prêtres sur 11 (soit 54.5%) occupent des postes de cadres supérieurs et/ou d'administrateurs alors que seulement 3 laïcs sur 159 (soit 1.9%) occupent des postes de cadres supérieurs, soient ceux de directeur administratif, directeur du niveau collégial et directeur du niveau secondaire.

Il va sans dire que le partage du pouvoir, tel qu'il existe à l'heure actuelle, genère de l'insatisfaction chez le personnel. Il s'agit là d'une pression qui vient s'ajouter à celle que cons[illegible]e l'absence de relève chez les membres du clergé diocésain de Montréal.

4.4.2 Les pressions de l'environnement externe

4.4.2.1 La baisse de la clientèle scolaire dans la sous-région nord de Montréal

Les auteurs du Rapport final du comité d'étude sur la clientèle du niveau collégial (1978, 1ère partie, p. 41) soulignent qu'entre 1977 et 1985, la dénatalité causera une diminution de la clientèle scolaire "de l'ordre de 24% pour l'ensemble du Québec et de 16% pour la sous-région nord de Montréal..." dont le Collège fait partie. Cependant, le comité précise (1978, 2e partie, p. 131) que cette baisse de clientèle doit se réaliser en deux étapes. De 1977 à 1982, il est prévu une baisse de la clientèle du niveau collégial public de l'ordre de 2.9%, alors que de 1982 à 1985, il est prévu que cette même clientèle baissera de 13.3%.

Dans les faits, la baisse de la clientèle ne s'est pas encore fait sentir; au contraire, les effectifs du niveau collégial ont même augmenté. Deux facteurs expliquent ce phénomène:

- étant donné des perspectives d'emploi plutôt faibles, un nombre accru d'étudiants du niveau secondaire choisissent de poursuivre leurs études plutôt que d'aller sur le marché du travail;

- pour les mêmes raisons, les étudiants du niveau collégial tendent à vouloir demeurer plus longtemps au cégep.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que cette situation pourrait changer à tous moments. Le Collège n'est pas à l'abri d'un "mouvement à la baisse". La clientèle du collégial n'est pas une clientèle captive, le Collège se doit "d'aller chercher" ses étudiant(e)s.

Advenant un échec voire même partiel des stratégies de marketing du Collège, qu'adviendrait-il au niveau organisationnel? Voici quelques effets prévisibles:

- réduction des effectifs;
- perte de revenus;
- décroissance à tous les niveaux;
- climat d'insécurité et de tension.

Une pression qui met en danger la sécurité du personnel et l'avenir de l'institution déclenche à coup sûr des réactions qui, la menace étant sérieuse, provoquent des changements tendant à rétablir l'équilibre du système organisationnel.

La baisse éventuelle de la clientèle scolaire constitue une pression de l'environnement externe dont le Collège devra sans cesse tenir compte.

4.3.3.2 La Loi 11, Loi modifiant certaines dispositions législatives pour donner suite à la politique budgétaire du gouvernement pour l'exercice 1981-1982

Le 18 juin 1981, le gouvernement du Québec adoptait une Loi spéciale, la Loi 11, qui modifiait la Loi 56, Loi sur l'enseignement privé. La Loi 11 a pour effet principal de remplacer le mode de financement des institutions privées prévu par la Loi 56 par un nouveau mode de financement. Dans les faits, pour l'ensemble des institutions privées du Québec, la Loi 11 est synonyme de "diminution des subventions" et donc, de pertes de revenus.

Pour le Collège, l'entrée en vigueur de la Loi 11 (le 22 juillet 1981) signifie une perte de revenus supérieure à 130,000$ pour l'année scolaire 1981-1982. Cette perte de revenus porte le déficit prévu pour l'exercice financier en cours à 200,000$. Le déficit prévu tient compte d'un don de 157,000$ de la fondation diocésaine.

Si l'on exclut ce revenu extraordinaire des revenus du Collège, il s'en suit que le déficit budgétaire "réel" à prévoir pour 1981-1982 sera plutôt de l'ordre de 357,000$. La situation ne réjouit ni les uns ni les autres. Les administrateurs se réunissent, les professeurs et les parents s'inquiètent. Tous se lancent à la recherche de solutions.

Pour le Collège, la Loi 11 ne pouvait apparaître sur l'échiquier organisationnel à un moment moins opportun. Le Collège était à négocier une nouvelle entente collective de travail avec ses éducateurs. Le Collège venait de procéder à un réaménagement de sa structure administrative. Plus encore, le Collège venait de créer un nouveau poste de cadre supérieur, soit celui de directeur administratif.

De toutes les pressions qui s'exercent en ce moment sur le Collège, la Loi 11 est celle dont l'effet est le plus ressenti. Il est clair que la Loi 11 forcera l'organisation à effectuer des ajustements et à s'interroger sur son modus operandi.

Le portrait qui vient d'être tracé est celui d'une maison d'enseignement traditionnelle dont l'oeuvre a défié le temps. Au fil des ans, le Collège en est venu à organiser son avenir à partir des certitudes que le passé lui a transmises.

Il est à se demander si cette approche administrative continuera de s'avouer efficace. Le Collège arrive-t-il à un carrefour de son histoire. Devra-t-il faire appel à de nouvelles forces vives pour assurer son avenir? Faut-il explorer de nouvelles voies? L'histoire le dira.

Les chapitres qui suivent seront essentiellement consacrés à l'éducation populaire. Le prochain chapitre situe l'éducation populaire par rapport aux tendances actuelles en éducation des adultes. Il se veut l'équivalent d'une revue de la littérature scientifique. Les chapitres subséquents traiteront des approches relatives à la clientèle atomisée et à la clientèle regroupée.

5. L'ÉDUCATION POPULAIRE ET LES TENDANCES ACTUELLES EN ÉDUCATION DES ADULTES

5. L'ÉDUCATION POPULAIRE ET LES TENDANCES ACTUELLES EN ÉDUCATION DES ADULTES

Dans ce chapitre, nous commencerons par définir le concept d'éducation populaire, pour ensuite dégager les "lignes de force" des principales enquêtes et recherches effectuées au Québec dans les domaines de l'éducation des adultes et de l'éducation populaire depuis 1975.

Ce chapitre qui se veut l'équivalent d'une revue de la littérature scientifique fournit un cadre de référence théorique qui va nous permettre de comparer les résultats de nos approches particulières aux points de vue exprimés dans la "littérature pédagogique québécoise".

5.1 L'éducation populaire: introduction

L'éducation populaire fit son apparition dans le monde scolaire québécois il y a une dizaine d'années. Elle devait permettre d'accélérer le "rattrapage scolaire" de la population adulte. Les commissions scolaires furent les premières à promouvoir ce nouveau type de formation. Jusqu'alors, l'éducation populaire s'était développée de façon autonome dans les structures du monde du travail ainsi que dans les organismes engagés dans la vie sociale, culturelle et politique de la société québécoise. L'action éducative menée par les organismes a fortement contribué à la prise en charge par les québécois de leur devenir collectif.

Dans le document de travail qu'elle a récemment publié, la Commission d'étude sur la formation professionnelle et la formation socio-culturelle des adultes (CEFA) reconnait la valeur de cette "autre" éducation des adultes; elle propose (1981b, p. 270) que l'action des organismes soit soutenue par l'Etat:

> "La Commission propose que, dorénavant, en éducation des adultes, l'on reconnaisse le rôle prépondérant de ces organismes non scolaires. Ces mouvements et organismes sont d'authentiques porteurs de l'action éducative dans notre milieu.
>
> Nous jugeons que l'Etat québécois doit leur assurer les ressources suffisantes pour mener à bien leurs activités..."

En 1979-1980, la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) a subventionné cinq cent quatorze organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP)[13] reconnaissant ainsi de façon implicite la contribution de ces organismes en matière d'éducation.

---

13 Un OVEP (Québec, 1981a) est un "organisme volontaire et autonome sans but lucratif et contrôlé exclusivement par ses membres; ces organismes (sic) démocratiques réalisent des activités d'éducation populaire avec les citoyens touchés par une même situation vécue ou identifiée." Cette définition fut adoptée par l'assemblée générale provinciale des OVEP le 31 mars 1978.
Sont considérés comme étant des OVEP, les comités de citoyens, les syndicats, les associations de chômeurs, les groupes d'alphabétisation, les garderies, les coopératives, et le reste. Les OVEP se distinguent des associations (Club Optimiste, Club Richelieu, Parents-Secours et le reste). La distinction repose sur la définition d'éducation populaire adoptée par les OVEP (voir p. 57).

. . .

Un tel geste présage-t-il un tournant dans le monde de l'éducation des adultes et dans le monde scolaire québécois? Quand on pense que la population adulte sera appelée à prendre une place de plus en plus importante dans la structure démographique du Québec, on serait tenté de répondre par l'affirmative.

Qu'en est-il de l'éducation populaire dans le système scolaire québécois actuel?

On retrouve des projets d'éducation populaire dans les commissions scolaires régionales et dans les collèges. Alors que les commissions scolaires sont subventionnées pour faire de l'éducation populaire, les collèges ne le sont pas. Au niveau des collèges, l'absence de financement a des répercussions:

- les ressources des collèges ne sont pas d'emblée mises à la disposition de l'éducation populaire;

- les interventions des services de l'éducation des adultes (SEA) en éducation populaire sont marginales par rapport à l'ensemble de leurs interventions;

Les organismes volontaires ont plus d'une fois changé de nom. Avant 1975, on les appelait les "groupes populaires et syndicats"; depuis 1975, jusqu'à tout récemment, on les appelait les OVEP; depuis peu, les OVEP sont devenus des MEPACQ pour "mouvements d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec".

- les praticiens de l'éducation populaire ne se concertent pas; aucune structure n'est prévue pour leur permettre de se regrouper, si bien qu'ils ne se connaissent pas.

Le ministère de l'Education et l'ensemble des collèges tardent à reconnaître la mission des collèges en éducation populaire. Il en découle que d'un collège à l'autre les perceptions de l'éducation populaire varient. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de constater qu'il existe une pléiade de définitions du concept d'éducation populaire. Certains définisseurs ont une vision très large de l'éducation populaire, d'autres, une vision beaucoup plus restreinte. Nous avons choisi d'examiner quelques définitions représentatives des deux tendances qui devraient permettre de bien saisir ce qu'on entend par "éducation populaire".

5.2 L'éducation populaire: quelques définitions

5.2.1 L'éducation populaire entendue au "sens large"

5.2.1.1 Selon les OVEP (Québec, 1981a)

Lors d'une assemblée générale tenue en mars 1978, les OVEP adoptait la définition suivante (Québec, 1981a):

> "L'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexions critiques

> par lesquelles des citoyens unissent collectivement des actions au sujet de leurs conditions de vie ou de travail et qui visent, à court, moyen et long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu."

5.2.1.2 Selon l'Unesco (1979)

Dans son sens le plus large, l'Unesco associe l'éducation populaire à ce que les anglophones nomment "community education" à savoir une forme d'éducation qui est issue des intérêts du milieu et qui tend à les satisfaire. Dans ce cas, le milieu est partie prenante aux décisions relatives aux activités éducatives et il participe à leur mise en oeuvre.

Au sens restreint, l'Unesco définit l'éducation populaire en ces termes (1979, p. 135):

> "Toute activité de groupe non-professionnelle, de caractère social, récréatif, sportif ou intellectuel, poursuivie hors du cadre de la maison, de l'école et du lieu de travail qui enrichit et développe la personnalité et la collectivité. Elle s'adresse à tous les âges, du début de la scolarité jusqu'au terme de la vie."

5.2.1.3 Selon Mialaret (1979)

Mialaret indique que l'éducation populaire existe en France depuis 1945. Il s'agit d'une forme d'éducation qui s'adresse à tous les milieux. Sa clientèle privilégiée est constituée de gens qui n'ont pas eu l'opportunité d'accéder aux biens et aux valeurs de la culture, en somme d'une clientèle "défavorisée" par rapport aux autres clientèles du monde de l'éducation.

Mialaret s'attarde à discuter les méthodes pédagogiques utilisées en éducation populaire. Il souligne l'importance d'utiliser des méthodes et des techniques concrètes. L'éducateur populaire doit avoir une attitude non directive; il doit amener le groupe à solutionner lui-même ses problèmes. En conséquence, l'éducateur populaire doit favoriser les initiatives et encourager la créativité. Enfin, cet auteur souligne que l'éducation populaire doit déboucher sur l'acquisition de connaissances et sur leur mise en application.

5.2.1.4 Selon l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) (1981)

Pour l'ICEA (1981, pp. 32-33),

> "L'éducation populaire autonome désigne l'ensemble des activités éducatives organisées dans le cadre des organisations volontaires autonomes ... mises sur pied par les classes populaires et axées sur la promotion collective."

L'ICEA rejoint l'Unesco en précisant que ce sont les besoins et les intérêts des personnes qui déterminent les contenus d'activités, les méthodes utilisées et les actions à entreprendre.

5.2.1.5 Selon la Commission d'étude sur la formation professionnelle et la formation socio-culturelle des adultes (CEFA) (1981a)

Dans un document non-publié disponible au CADRE, la CEFA donne de l'éducation populaire la définition suivante (1981a):

> "Un secteur d'activités éducatives où les institutions mettent leurs ressources techniques et éducatives au service de projets de promotion collective visant une meilleure compréhension, une meilleure connaissance, un meilleur contrôle des gens sur leur milieu de vie et de travail. Il s'agit donc d'une approche privilégiant les dossiers d'intervention ayant une certaine continuité et s'adressant à des groupes spécifiques de citoyens".

5.2.2 L'éducation populaire entendue au "sens strict"

L'opération Recherche en éducation populaire (opération REPO) réalisée en 1979 par la Fédération des Cégeps fournit à elle seule plusieurs définitions "restreintes" de l'éducation populaire. Les trois définitions qui suivent sont tirées de l'opération REPO.

5.2.2.1 Selon Bonin et Des Groseilliers, auteurs du rapport final de l'opération REPO (1979)

Dans un questionnaire intitulé "Opinions sur l'éducation populaire dans les cégeps", on demandait aux coordonnateurs de l'éducation des adultes (CEA) de définir l'éducation populaire. Les auteurs ont décomposé les réponses en éléments qu'ils ont regroupés selon quatre thèmes:

- les clientèles-activités;
- les méthodes pédagogiques;
- les buts ou objectifs;
- l'aspect non-crédité des activités.

Ils ont noté la fréquence des mentions se rapportant à chaque thème et ont obtenu ainsi le tableau suivant (1979, p. 75):

"Eléments définissant l'éducation populaire	"Fréquence
"Mentions de clientèles - activités:	
Atomisée	4
Atomisée et regroupées	9
Regroupées	4
"Mentions de méthodes pédagogiques:	
Centrées sur le contenu	9
Centrées sur l'individu	3
Centrées sur le groupe	8
"Mentions de buts ou objectifs:	
Améliorer ou aider ou développer	7
Apporter des solutions	1
Mettre les ressources du collège au service du milieu	2
Promotion sociale	1
"Mentions du caractère non crédité des activités	10
"Nil	1
"Total:	59

"Tableau 15: Eléments de définition de l'éducation populaire. Fréquence des mentions."

Bonin et Des Groseilliers soulignent que l'éducation populaire s'adresse à la personne non pas comme professionnel ou travailleur mais comme "personne dans la société". L'éducation populaire vient surtout rejoindre la clientèle regroupée. Elle doit être conçue en fonction des besoins et des intérêts des participants. Enfin, les auteurs suggèrent qu'elle soit intimement reliée à la mission des collèges.

Durant son enquête, l'opération REPO mit sur pied des comités régionaux.

Dans leurs travaux, plusieurs d'entre eux proposèrent des définitions de l'éducation populaire. Nous avons retenu les définitions de deux de ces comités régionaux.

5.2.2.2 Selon le comité régional de l'Estrie

Le comité régional de l'Estrie propose la définition suivante (1979, p. 99):

> "...l'éducation populaire est quelque chose qui:
> - répond à des besoins VS prérequis académiques;
> - est utile dans la vie quotidienne VS qui aboutit à des diplômes;
> - se fait dans l'action VS se fait sous forme de cours;
> - va de l'information simple jusqu'au changement social."

5.2.2.3 Selon le comité régional de Montréal

Pour le comité régional de Montréal, l'éducation populaire (1979, p. 101):

> "1. C'est un contact permanent dans le milieu:
> - le collège doit assurer un contact permanent avec le milieu;
> - le collège doit assurer un contact avec les autres organismes;
> - le collège doit être accessible à la population.

"2. C'est une réponse à des besoins. Cette réponse s'exprime, pour les collèges, en termes de:

- services éducatifs
- services techniques.

"3. Plusieurs aspects possibles d'évaluation d'une démarche en éducation populaire:

- évaluation des acquis
- évaluation de la démarche éducative
- évaluation des résultats visés
- évaluation des retombées
- évaluation des objectifs de l'éducation populaire."

En réduisant toutes ces définitions à un dénominateur commun, on obtient le schéma suivant:

L'éducation populaire

1) les buts:
- elle répond aux besoins et aux intérêts des participants;
- elle favorise une meilleure connaissance et un meilleur contrôle des gens sur leur milieu de vie et, de ce fait, constitue un enrichissement pour le milieu.

2) les clientèles:
- la clientèle atomisée et la clientèle regroupée de tout âge s'y retrouvent;
- la clientèle regroupée constitue la clientèle à privilégier.

3) les activités: - l'élaboration:

* l'élaboration des activités est le fruit d'une collaboration entre l'éducateur populaire et les participants.

- le contenu:

* il est déterminé par les besoins et les intérêts des participants;
* il peut être à caractère social, récréatif, sportif ou intellectuel.

4) les méthodes pédagogiques: - l'éducateur populaire détermine les méthodes pédagogiques à utiliser en collaboration avec les participants. Elles seront ad hoc et innovatrices.

- elles seront axées sur le concret;
- elles seront centrées sur le contenu et sur le groupe.

5) les attitudes de l'éducateur populaire:

- l'éducateur populaire doit tendre à adopter une attitude non-directive et non-académique;
- il doit favoriser l'initiative des participants et encourager la créativité;
- il doit guider le groupe vers l'autonomie en lui apprenant comment résoudre ses problèmes.

6) l'évaluation: - les activités d'éducation populaire sont non-créditées.

5.3 Les tendances actuelles en éducation des adultes

Les tendances actuelles en éducation des adultes seront établies à partir d'une synthèse de huit documents parus au Québec entre 1975 et 1981 portant en tout ou en partie sur l'éducation des adultes et l'éducation populaire. Les documents qui feront l'objet de revue sont les suivants:

- Québec (Province) (1975a). Conseil supérieur de l'éducation. Le Collège, synthèse de la consultation sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial.

- Québec (Province) (1975b). Conseil supérieur de l'éducation. Le Collège, rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial.

- Québec (province) (1978a). Ministère de l'Education. Les collèges du Québec, nouvelle étape. Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps.

- Québec (Province) (1978b). Le ministre d'Etat au Développement culturel. La politique québécoise du développement culturel. Volume 2: les trois dimensions d'une politique: genres de vie, création, éducation.

- Boni ..., Des Groseilliers, J. (1980). L'éducation populaire au cégep, rapport final de l'opération REPO. Montréal: Fédération des cégeps.

- Jobin, D. (1980). Rapport d'enquête portant sur les besoins de services des organismes populaires devant les offres du S.E.A. des régions de Joliette, St-Jérôme, Shawinigan, Trois-Rivières, Ste-Thérèse. Document annexe du rapport final de l'opération REPO.

- Association des collèges du Québec (ACQ) (1980). L'éducation des adultes dans les collèges privés de niveau collégial. Mémoire de l'Association des collèges du Québec (ACQ) à la Commission d'étude sur la formation professionnelle et la formation socio-culturelle des adultes (CEFA).

- Québec (Province) (1981b). Commission d'étude sur la formation professionnelle et la formation socio-culturelle des adultes (CEFA). L'éducation des adultes au Québec, hypothèses de solutions. Document de travail.

Le rapport final de l'opération REPO et le document de travail de la CEFA sont le résultat d'enquêtes et de consultations d'envergure portant spécifiquement sur l'éducation populaire au cégep et sur la formation des adultes. De plus, au Québec, ces textes représentent le fruit des recherches les plus récentes en matière de formation des adultes. Pour ces raisons auxquelles s'ajoute la nature même de l'approche globale du projet d'intervention, nous avons choisi de considérer ces documents comme étant des "textes essentiels" qui déterminent de façon particulière les tendances actuelles en éducation des adultes. A ce titre, nous nous attarderons à discuter leur contenu. Pour terminer, soulignons que nous avons choisi d'utiliser certaines conclusions de REPO pour résoudre un aspect de notre problématique, c'est pourquoi une partie des résultats de l'opération REPO sera intégrée au chapitre portant sur l'identification des besoins de la clientèle potentielle.

5.3.1 Québec (Province) (1975a). Conseil supérieur de l'éducation. Le Collège, synthèse de la consultation sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial.

Ce rapport contient plusieurs idées-clés qui seront maintes fois reprises dans les rapports subséquents.

En ce qui a trait à l'éducation des adultes, le Conseil supérieur de l'éducation insiste sur:

- la nécessité:
  - de connaître les besoins des adultes;
  - de maintenir un contact étroit avec le milieu;
  - d'adapter les cours aux besoins des adultes en tenant compte des expériences déjà acquises; et sur,

- l'importance:
  - de permettre aux adultes de participer à l'élaboration des programmes;
  - d'adapter la pédagogie à la situation de l'adulte (1975a, p. 19):

    > "Il faut d'abord connaître les besoins pédagogiques de ces derniers pour ensuite trouver différents moyens de leur offrir une pédagogie pertinente, par exemple le tutorat, l'enseignement individualisé."

  - d'assouplir les normes et de rendre les horaires plus flexibles pour permettre aux adultes de progresser à leur rythme.

Le Conseil indique (1975a, p. 21) que le collège devra devenir un centre de ressources ouvert à l'année pour permettre à l'adulte "d'accélérer l'atteinte de ses objectifs".

Enfin, les auteurs suggèrent de supprimer le diplôme et de faire appel à de nouvelles formes de contrôle.

5.3.2 Québec (Province) (1975b). Conseil supérieur de l'éducation. Le Collège, rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial.

Emboitant le pas à "l'esprit nouveau" créé par l'éducation des adultes, le Conseil espère (1975b, p. 39) que le principe de la formation axée sur les besoins "inspirera les principes d'organisation de toute la formation post-secondaire".

Le Conseil identifie le financement comme source principale des problèmes de l'éducation des adultes. Il énumère (1975b, p. 88) une gamme de problèmes auxquels se bute l'éducation des adultes;

- les conditions d'admission (problème d'accessibilité);
- l'éloignement;
- la difficulté d'accès aux services;
- les ressources limitées;
- la pauvreté de l'information;
- les conditions de travail des enseignants peu motivantes;
- les programmes peu axés sur les besoins de la clientèle;
- l'absence de coordination entre les intervenants (secondaire, collégial, universitaire).

Ces mêmes problèmes seront plus tard repris dans le document de travail de la CEFA.

Le Conseil conclut (1975b, p. 103) en invitant tous et chacun "à réfléchir sur le rôle nouveau que l'on demande au collège de jouer: celui d'un centre de ressources et d'une unité pédagogique décentralisée".

La décentralisation pédagogique contient l'idée d'une autonomie pédagogique qui permettrait à chaque collège de développer des programmes pédagogiques qui lui sont propres.

En regard du rôle joué par les collèges publics et les collèges privés dans la formation des adultes, le Conseil affirme (1975b, p. 109):

> "Nous recommandons que les deux types d'institutions soient traitées sur le même pied en ce qui touche le financement des opérations et les crédits accordés à la recherche ainsi qu'au développement pédagogique."

3.3.3 Québec (Province) (1978a). Ministère de l'Education. Les collèges du Québec, nouvelle étape. Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps.

Dans le chapitre consacré à l'éducation des adultes, le gouvernement fait connaître les priorités qui guideront sa réflexion pour

les années à venir. Plusieurs priorités retenues font ressortir la volonté du gouvernement de voir les collèges s'engager dans la voie de l'éducation populaire (précisons que l'expression "éducation populaire" n'est pas utilisée dans le texte).

Le gouvernement souligne (1978a, p. 42) que les cégeps se devront "d'ouvrir largement leurs portes aux adultes". Il insiste sur le fait que les cégeps devront affirmer un aspect majeur de leur mission (1978a, p. 43), à savoir "être, dans leur communauté respective, des centres de rassemblement, de rayonnement et de ressourcement éducatif, des ferments d'enrichissement socio-culturel".

Reconnaissant l'apport des cégeps au niveau des cours crédités et de la formation socio-culturelle, le gouvernement affirme que les cégeps n'ont que fort peu développé les initiatives de services à la collectivité. Il invite les cégeps (1978a, p. 44) à témoigner de leur volonté de promotion collective:

> "Il appartiendra à chaque collège de découvrir pour et avec la communauté où il s'intègre, dans quelles voies il serait opportun de s'engager. Mais dans chaque cas, l'objectif fondamental consistera à mettre à la disposition des collectivités intéressées les ressources des collèges à la faveur d'assouplissement administratifs, d'une large consultation avec ces milieux et d'une conscience plus vive de leurs besoins et aspirations."

5.3.4 Québec (Province) (1978b). Le ministre d'Etat au Développement culturel. La politique québécoise du développement culturel. Volume 2: Les trois dimensions d'une politique: genres de vie, création, éducation.

Deux grandes idéologies s'affrontent dans le monde de l'éducation au Québec depuis la création des cégeps en 1967 soit le respect des traditions et l'éloge du changement.

Dans sa politique de développement culturel, le gouvernement prend position en faveur de l'idéologie du changement alléguant que la clientèle de l'éducation des adultes - - qu'il nomme "éducation récurrente" - - n'a cessé de croître depuis 1967[14]. En conséquence, il entend mettre l'accent sur des politiques d'éducation récurrente.

Le gouvernement dévoile deux objectifs généraux qui doivent réorienter le monde de l'éducation au Québec:

- ovenir à l'essentiel en éducation;
- imprimer un nouvel essor à l'éducation permanente.

---

14 En 1975-1976, les effectifs de l'éducation des adultes comptaient pour plus de 20% de la clientèle des cégeps.

Ce nouvel essor, il le qualifie (1978b, p. 470).

L'école:

> "...doit sans doute, à tous les niveaux, tisser des liens plus complexes, plus riches avec les institutions, les associations, les groupes qui sont en quête de savoir...Et la baisse des clientèles jeunes, conséquence de la dénatalité, exige à court terme des remaniements d'objectifs dont les conséquences, tant culturelles qu'économiques, ne sauraient plus longremps être méconnues."

La position du gouvernement est claire quant à l'orientation que devra prendre l'éducation des adultes dans les collèges. Dorénavant les cégeps seront appelés à favoriser la mise sur pied d'activités de promotion collective visant le développement communautaire. La clientèle regroupée devient la clientèle à privilégier.

5.3.5 Bonin, J., Des Groseilliers, J.(1980). L'éducation populaire au cégep, rapport final de l'opération REPO. Montréal: Fédération des cégeps.

L'opération Recherche en éducation populaire (REPO) fut menée par la Fédération des cégeps au printemps de 1979 à la demande de la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA). La DGEA désirait ainsi manifester (1980, p. 4) sa "volonté d'offrir aux cégeps un support particulier dans le domaine de leurs activités en éducation populaire".

Dans une lettre adressée à M. Robert Diamant, directeur général de la DGEA, le 22 février 1980, les membres du comité d'orientation de REPO exprimaient en ces termes les objectifs de l'opération (1980, p. 1):

> " - tracer un bilan prospectif des réalisations des cégeps en éducation populaire;
>
> - créer un mouvement de réflexion autour du développement de l'éducation populaire dans les cégeps;
>
> - influencer la DGEA dans l'élaboration d'une politique d'intervention et de soutien à l'éducation populaire dans les cégeps."

A l'aide de cinq questionnaires[15], REPO a analysé:

- les activités;
- les opinions des coordonnateurs de l'éducation des adultes (CEA); et,
- les usagers de l'éducation populaire.

---

15 Les cinq questionnaires sont les suivants:

- Liste des projets en éducation populaire;
- Fiche d'identification des projets en éducation populaire au niveau cégep;
- Opinions sur l'éducation populaire dans les cégeps;
- Fiche du participant actuel;
- Notes au sujet du recensement des usagers.

REPO a complété son analyse par l'étude des travaux effectués par les neuf comités régionaux qui participaient à la recherche ainsi que par l'examen d'un ensemble de documents portant sur l'éducation populaire.

Le rapport final se termine par une synthèse et des recommandations.

Etant donné que les résultats de REPO seront discutés en détail au chapitre 7, nous nous contenterons d'en faire ici une présentation générale. REPO explique que les projets à clientèle atomisée et les projets à clientèle regroupée correspondent respectivement à ce que, dans le langage du réseau collégial, l'on nomme le "socio-culturel" et le "développement communautaire".

REPO fait voir que l'éducation populaire a deux usages sociaux:

- la promotion individuelle, et
- la promotion collective.

La promotion individuelle se fait par le biais des activités réalisées par la clientèle atomisée. Ces activités sont axées sur la distribution du savoir telle qu'elle se vit traditionnellement à l'école. Ici, le cégep offre aux adultes ce qu'il offre à ses étudiants réguliers. A part quelques aménagements, les contenus et les méthodes restent sensiblement les mêmes.

La promotion collective se fait par le biais des activités réalisées par la clientèle regroupée. Ces activités sont essentiellement conçues et mises en oeuvre en fonction des besoins des participants. Le premier usage correspond à une action scolarisante, le second usage à une action sociale.

REPO compare les deux clientèles en fonction d'un certain nombre de critères. Nous en avons retenu cinq:

- le nombre d'usagers en éducation populaire au cégep;
- le nombre d'activités en éducation populaire au cégep;
- l'opinion des coordonnateurs de l'éducation aux adultes (CEA) des cégeps sur l'éducation populaire;
- les opinions des représentants des niveaux secondaire et universitaire sur l'éducation populaire;
- le point de vue des comités régionaux des cégeps.

5.3.5.1 Le nombre d'usagers en éducation populaire au cégep.

La clientèle atomisée regroupe 9,995 usagers, soit 76% du nombre total d'usagers recensés (13,141). La clientèle regroupée réunit 3,146 usagers, soit 24% du nombre total d'usagers recencés (13,141).

5.3.5.2 Le nombre d'activités en éducation populaire au cégep

Sur 228 projets inventoriés, la clientèle atomisée se retrouve dans 141 projets, soit 62% des projets alors que la clientèle regroupée se retrouve dans 87 projets, soit 38% des projets.

5.3.5.3 L'opinion des coordonnateurs de l'éducation aux adultes (CEA) des cégeps sur l'éducation populaire

Vingt-sept CEA ont répondu au questionnaire de REPO.

Du nombre:
- 25% affirment vouloir servir la clientèle atomisée;
- 50% affirment vouloir servir la clientèle atomisée et la clientèle regroupée;
- 25% affirment vouloir servir la clientèle regroupée.

Cependant, pour la majorité d'entre eux (13 CEA sur 18 qui ont répondu à la question portant sur le "projet idéal"), le "projet idéal" dont ils aimeraient s'occuper serait un projet réunissant une clientèle regroupée c'est-à-dire un projet de "développement communautaire".

5.3.5.4 L'opinion des représentants des niveaux secondaire et universitaire sur l'éducation populaire.

L'ensemble des représentants des niveaux secondaire et universitaire considèrent la clientèle regroupée comme étant la clientèle à privilégier, ce qui fait dire à Bonin et Des Groseilliers (1980, p. 129):

> "...en éducation populaire, le discours sur la clientèle regroupée est plus large que cette clientèle elle-même, déborde sur la clientèle atomisée et a donc tendance à servir de matière conceptuelle pour toutes les clientèles.
>
> Il faut dire qu'au niveau des opinions, la clientèle regroupée exerce un leadership certain et que ses projets sont les plus novateurs. La clientèle atomisée, nombreuse, cherche en vain ses grands défenseurs, muets."

5.3.5.5 Le point de vue des comités régionaux des cégeps

Les comités régionaux des cégeps affirment qu'ils veulent avant tout servir la clientèle regroupée.

Les résultats de REPO témoignent d'un intérêt marqué pour les activités de promotion collective dans le réseau des cégeps et dans le discours pédagogique sur l'éducation populaire. Les recommandations du rapport final de l'opération REPO mettent également l'emphase sur la clientèle regroupée. En ce qui a trait à l'élaboration d'une politique d'éducation populaire, les auteurs de REPO suggèrent à la DGEA de traiter spécifiquement les deux clientèles en prenant soin d'accorder la priorité à la clientèle regroupée.

5.3.6 Jobin, D. (1980). Rapport d'enquête portant sur les besoins de services des organismes populaires devant les offres du S.E.A. des régions de Joliette, St-Jérôme, Shawinigan, Trois-Rivières, Ste-Thérèse. Document annexe du rapport final de l'opération REPO.

La recherche de Jobin est particulièrement intéressante puisqu'il s'agit d'une étude des besoins de services des organismes populaires situés, entre autres, dans la région Laurentides/Lanaudière dont fait partie la région de l'Assomption.

Il s'agit d'une enquête réalisée à l'aide d'un questionnaire envoyé à 1,125 organismes[16]. Seulement 142 organismes ont répondu au questionnaire, soit 13%, ce qui fait dire à Jobin (1980, p. 33):

> "Les commentaires et les observations relevés dans ce rapport ne peuvent être transposés à la population totale des groupes à cause de son faible taux de répondants."

Il faut donc considérer les résultats de cette enquête comme étant, tout au plus, des "indices".

---

16 Jobin définit "organisme" en ces termes (1980, p. 5):

> "Tout groupe s'organisant et s'administrant lui-même sous certaines conditions et dans certaines limites."

L'enquête poursuivait les objectifs suivants (1980, p. 2):

> " - vouloir reconnaître au CEGEP un rôle d'outil pour le développement communautaire régional;
>
> - préciser le rôle du Service de l'Education aux Adultes;
>
> - préciser les composantes nécessaires à l'élaboration d'une politique d'ouverture sur le milieu;
>
> - améliorer la connaissance des services offerts par le SEA;
>
> - prendre connaissance des objectifs ou des raisons d'être des différents groupes étudiés."

Les résultats de l'étude de Jobin comportent des indications intéressantes. En voici quelques-unes.

Les buts poursuivis par les organismes:

- 37% ont pour but l'éducation populaire[17];
- 36% ont pour but l'organisation d'activités de loisirs;
- 25% ont pour but de rendre des services à la communauté;
- 4% ont pour but de favoriser l'entreprise.

102% (sic)

---

17 Jobin donne à éducation populaire le sens suivant (1980, p. 13):

> "...tout objectif exprimé dont le but est de conscientiser les membres ou la population locale à quelque chose."

Les fonctions des organismes de la région de Joliette

La région de Joliette est voisine de la région de l'Assomption. Les résultats concernant les organismes de la région de Joliette ont conséquemment particulièrement retenus notre attention.

Vingt-quatre organismes de la région de Joliette ont répondu au questionnaire.

- 40% ont révélé avoir pour fonction l'éducation populaire;
- 20% ont révélé avoir pour fonction l'organisation d'activités de loisirs;
- 32% ont révélé avoir pour fonction de rendre des services à la communauté;
- 4% ont révélé avoir pour fonction de favoriser l'entreprise.

96% (sic)

De plus,

- 84% des organismes de la région de Joliette aimeraient que le cégep leur offre un programme de formation sur mesure; et,
- 100% des organismes de la région de Joliette souhaitent collaborer avec le service d'éducation des adultes (SEA) du cégep.

Le pourcentage des groupes intéressés à utiliser des services non-matériels (résultats se rapportant aux besoins des groupes)

- 65% des répondants disent avoir besoin d'un programme de formation;
- 64% des répondants disent avoir besoin de personnes-ressources;

- 56% des répondants disent avoir besoin d'un service de consultation;
- 50% des répondants disent avoir besoin d'activités socio-culturelles;
- 35% des répondants disent avoir besoin de consultation économique.

Le pourcentage des groupes intéressés à utiliser des services d'ordre matériel (résultats se rapportant aux besoins des groupes)

- 81% des groupes ont besoin de services d'équipement (55% des répondants spécifient qu'ils voudraient pouvoir utiliser de l'équipement audio-visuel);
- 67% des groupes désirent utiliser des locaux.

Résultats divers

- 96% des groupes étudiés sont des organismes à but non-lucratif; 76% d'entre eux se retrouvent à moins de 17 km (10 m.) du collège de leur région;
- 51% des organismes organisent des programmes de formation pour leurs membres;
- 48% des organismes disent être en mesure d'offrir des services au SEA. En général, il s'agit d'un service de publicité ou de conférenciers.
- 56% des organismes accepteraient qu'un étudiant fasse de la recherche au sein de l'organisme.

Ces indications nous suggèrent les conclusions suivantes:

- la plupart des organismes étudiés semblent favoriser des activités visant la promotion collective;

- la majorité des organismes perçoivent le cégep comme un centre de ressources dont ils aimeraient pouvoir bénéficier;

- environ la moitié des organismes sont prêts à "échanger des services" avec le cégep.

5.3.7 Association des collèges du Québec (1980). L'éducation des adultes dans les collèges privés du niveau collégial. Mémoire de l'Association des collèges du Québec (ACQ) à la Commission d'étude sur la formation professionnelle et la formation socio-culturelle des adultes (CEFA)

Le mémoire de l'ACQ informe la CEFA de trois difficultés majeures qui viennent entraver le développement de l'éducation des adultes dans les collèges privés de niveau collégial.

Les deux premières difficultés sont identifiées comme étant des problèmes d'autorisation et de financement de cours de formation professionnelle aux adultes. Le Collège de l'Assomption n'offrant pas de cours de formation professionnelle, ces difficultés ne sont pas pertinentes à notre propos.

La troisième difficulté soulevée se rapporte au "moratoire" du ministre de l'Education. Elle semble pouvoir avoir certaines incidences sur l'implantation d'un programme d'éducation populaire et de façon globale sur le développement de l'éducation aux adultes au Collège de l'Assomption.

Le "moratoire" est en vigueur depuis près de cinq ans (circa 1977). Il constitue un obstacle au développement de l'enseignement privé au Québec. L'ACQ le dénonce en ces termes (1980, p. 9):

> "Sous la pression indue de certains groupes à idéologie socialisante, hostiles à l'enseignement privé et à son financement, le ministre de l'Education décréta un "moratoire" ... ayant pour effet d'empêcher tout développement de l'enseignement privé aussi longtemps que le gouvernement du Québec n'aura pas fait connaître son énoncé de politique à l'endroit de l'enseignement privé. Ce "moratoire" a rendu et rend encore impossible la mise en place de nouvelles institutions privées subventionnées et l'autorisation de nouveaux cours ou programmes, tant pour les étudiants réguliers que pour les étudiants adultes."

Il est clair que le "moratoire" impose un joug à l'enseignement privé. Cependant, dans les faits, les collèges ont joui d'une "certaine latitude". Certains collèges ont offert de nouveaux cours sans pour autant que le gouvernement n'intervienne. Ceci dit, en ce qui a trait à "l'expansion" de l'enseignement privé, l'administrateur devra agir avec circonspection.

5.3.8 Québec (Province) (1981b). Commission d'étude sur la formation professionnelle et la formation socio-culturelle des adultes (CEFA). L'éducation des adultes au Québec, hypothèses de solutions. Document de travail[18].

La Commission d'étude sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes (CEFA) a été mise sur pied par le gouvernement du Québec le 23 janvier 1980. Son mandat est d'élaborer une politique globale en formation professionnelle et socio-culturelle des adultes.

Le document de travail L'éducation des adultes au Québec, hypothèses de solutions a été publié au cours du premier trimestre de 1981. Ce document:

- fait l'historique de l'éducation des adultes au Québec;
- projette ce que sera l'éducation des adultes dans les années à venir;
- présente les principes directeurs de la commission;
- examine qui sont les agents et les clients de l'éducation des adultes;

---

18 Au moment du dépôt de notre projet à l'ÉNAP, la CEFA vient de rendre public son rapport final (le 25 février 1982). Il confirme les hypothèses de solutions mises de l'avant dans le document de travail paru au printemps 1981.

- fait l'inventaire des problèmes de l'éducation des adultes tels que perçus par les catégories d'adultes consultés; et,
- met de l'avant des hypothèses de solutions.

La CEFA a procédé à une vaste consultation populaire. Au cours des journées régionales qu'elle a tenues, la CEFA a rencontré 5,000 adultes. De plus, on lui a acheminé 651 mémoires et rapports. Le document de travail se veut une synthèse de l'information recueillie.

Au risque de ne pas faire justice à la richesse du contenu du document de travail de la CEFA, nous nous limiterons à souligner les idées-maîtresses qui s'en dégagent.

La CEFA identifie un ensemble de facteurs qui, selon elle, auront des effets marqués sur le développement de l'éducation des adultes. Elle distingue deux groupes de facteurs qui rappellent la clientèle atomisée et la clientèle regroupée mentionnées dans l'opération REPO. Il s'agit de l'évolution démographique de la population québécoise et de la tendance des québécois à la vie associative.

L'évolution démographique de la population québécoise

La CEFA rapporte qu'en 1980, l'éducation des adultes a rejoint 32% de la population adulte québécoise. Elle poursuit en indiquant (1981b, p. 49) que l'importance de l'éducation des adultes

ira croissante étant donné que "l'évolution de la structure d'âge montre une tendance très nette au vieillissement de la population québécoise".

Ce vieillissement de la population québécoise aura une gamme de répercussions sociales:

- la demande d'emploi sera plus forte chez les plus de 40 ans;
- l'âge de la retraite sera reculé ce qui favorisera le travail à temps partiel chez les personnes du troisième âge;
- la diversification et/ou la restructuration des entreprises de même que l'innovation technologique créera de nouveaux besoins de formation chez les adultes au travail;
- l'accroissement prévisible du chômage intensifiera les besoins de recyclage et de réorientation;
- les femmes dont les enfants sont élevés actualiseront leurs connaissances en vue de retourner sur le marché du travail.

La CEFA conclut (1981b, p. 49) que ces "répercussions" favoriseront le développement de l'éducation des adultes qui, cependant, devra plus être "coupée" du monde du travail".

La vie associative

La CEFA constate que les québécois ont de plus en plus tendance à

se grouper en associations en vue d'essayer de régler leurs problèmes. Elle prévoit que ce mouvement de regroupement ira croissant et que l'éducation des adultes sera appelée à jouer un rôle particulier dans ce nouveau contexte (1981b, p. 58):

> "On peut toutefois penser que dans les prochaines années, la demande en éducation des adultes ira en augmentant mais ne se traduira pas forcément par un accroissement des cours dans les établissements scolaires. Incidemment on pourrait assister à une plus grande prise en charge de la formation par la population à travers les groupes populaires, les syndicats, les entreprises, les coopératives et les associations de toutes sortes."

Dans sa recherche de solutions, la CEFA s'est laissée guider par treize principes directeurs qu'elle classe en trois catégories. Nous croyons utiles de les mentionner puisqu'ils témoignent de l'esprit des conclusions qui émaneront des travaux de la CEFA (1981b, p. 62-73):

"Les principes visant la déscolarisation

"1er principe
Déscolariser dans son image et dans ses pratiques l'éducation des adultes.

"2e principe
Valoriser et légitimer le champ de pratique de l'éducation des adultes.

"3e principe
Reconnaître les organismes non scolaires comme porteurs de plein droit de l'action éducative en leur assurant une autonomie et des ressources suffisantes.

"4e principe
Reconnaître et soutenir les pratiques éducatives étroitement liées à des activités de promotion collective.

"5e principe
Faire en sorte que l'éducation ne soit pas coupée du travail et de la vie des personnes.

"6e principe
Favoriser une formation globale en cherchant à intégrer les différents types de formation (formation générale, professionnelle, sociale et culturelle).

"Les principes visant une plus grande accessibilité

"7e principe
Réduire les inégalités d'accès à l'éducation des adultes.

"8e principe
Conjuguer et coordonner l'ensemble des ressources éducatives de la société en vue d'une meilleure répartition et d'une plus grande utilisation.

"9e principe
Faire en sorte que la formation facilite la mobilité des travailleurs et des travailleuses dans l'entreprise et hors de l'entreprise.

"10e principe
Renforcer les possibilités de prise en charge régionale.

"Les principes visant une plus grande participation

"11e principe
Favoriser chez un plus grand nombre d'adultes la participation à la production du savoir et des connaissances.

"12e principe
Permettre à l'adulte et aux groupes d'adultes de s'engager d'une manière déterminante dans toutes les étapes du processus éducatif.

"13e principe
Permettre à tous les partenaires sociaux de participer à la définition et à l'élaboration des activités de formation reliées au monde du travail."

En somme, ces principes suggèrent la création d'une formation des adultes qui ne soit plus le calque des "cours du jour". Au contraire, ils proposent que l'éducation des adultes soit "refaçonnée"

en fonction des besoins des adultes tant au plan des normes qu'aux plans des contenus et des méthodes.

Le CEFA poursuit en faisant l'inventaire des problèmes mentionnés par les catégories d'adultes consultés (le monde scolaire, les organismes engagés dans la vie sociale, politique et culturelle et le reste). Parmi les reproches que l'on adresse au système actuel, les suivants sont ceux dont il est le plus souvent fait mention:

- l'accessibilité aux activités et aux ressources est limitée;
- les approches pédagogiques sont peu adaptée aux adultes; on reproche aux activités (1981b, p. 107) d'être trop théoriques:

> "Les adultes...jugent que les approches pédagogiques ne se soucient pas assez d'être concrètes et de permettre une forme d'individualisation,..."

- les contenus de certains programmes et de certaines activités sont à peine pertinents aux besoins de formation des adultes;
- l'absence de politique d'éducation des adultes porte préjudice à l'éducation des adultes;
- les ressources financières et matérielles sont insuffisantes;
- la compétence des professeurs laisse souvent à désirer.

Pour remédier à la situation, la CEFA met de l'avant un ensemble d'hypothèses de solutions.

Elle propose (1981b, p. 210) le décloisonnement des formations:

> "...la Commission soutient qu'il faut de nouvelles approches pédagogiques et la constitution d'équipes d'éducateurs; ceci visant justement à décloisonner l'approche actuelle basée sur les disciplines académiques."

Elle soumet un plan global de restructuration de l'éducation des adultes. Celle-ci serait régie par une loi cadre. L'Office de l'éducation des adultes créé par le gouvernement verrait à l'application de cette loi. L'activité des collèges serait coordonnée par des centres régionaux qui, eux-mêmes, se rapporteraient à l'Office.

La CEFA souligne de façon particulière l'apport des organismes non-scolaires à la formation des adultes. Elle propose (1981b, pp. 276 et 280) diverses formes de soutien aux organismes. L'une d'entre elles est particulière aux institutions scolaires:

> "...que les institutions scolaires appuient ces organismes, soit en leur fournissant des locaux, soit en leur facilitant certains services (photocopie, documentation, secrétariat...)...
>
> :
>
> ...que des protocoles d'entente soient signés entre des associations et des institutions scolaires. Ces protocoles définiraient les services que les uns peuvent rendre aux autres, ainsi que les mécanismes pour y parvenir. Ces services pourraient prévoir:

- la fourniture de locaux;
- le prêt d'équipements audio-visuels;
- l'accès à d'autres services du genre de la photocopie...,
- l'apport d'expertise par du personnel pour appuyer le travail fait par les associations;..."

La CEFA termine en souhaitant le développement d'une pédagogie véritablement adaptée aux besoins des adultes.

Les réflexions contenues dans le document de travail L'éducation des adultes au Québec, hypothèses de solutions pavent la voie à ce qui semble vouloir devenir une réforme en profondeur de l'éducation des adultes au Québec.

5.4 Les "lignes de force" des principales enquêtes et recherches effectuées au Québec dans les domaines de l'éducation des adultes et de l'éducation populaire depuis 1975

Nous appelons "lignes de force" les idées majeures à partir desquelles s'articulent les documents qui ont fait l'objet de la revue de la littérature. Les "lignes de force" retenues répondent à certains critères. Il s'agit d'opinions:

- pertinentes à notre problématique;
- relatives à des prospectives plutôt que relatives à des problèmes;
- récurrentes c'est-à-dire qu'elles sont reprises dans au moins deux documents distincts.

Ces critères ont permis d'identifier dix "lignes de force" et d'établir une concordance des opinions sur l'éducation des adultes et sur l'éducation populaire présentée au tableau 3.

La concordance met particulièrement en relief l'importance du rôle "d'aide au développement communautaire" que les collèges devront de plus en plus assumer.

1. Concordance des opinions sur l'éducation des adultes et l'éducation populaire dans un ensemble d'enquêtes et de recherches effectuées au Québec de 1975 à 1981

"LIGNES DE FORCE" (les opinions récurrentes)	SOURCES						
	CSE[a] (1975)	MEQ[b] (1978)	MEDC[c] (1978)	REPO (1980)	Jobin (1980)	ACQ (1980)	CEFA (1981)
1. L'éducation des adultes est appelée à prendre de l'importance dans le système scolaire québécois	+	+	+				+
2. L'éducation des adultes doit encourager les activités de promotion individuelle (clientèle par clientèle).		+		+			
3. Les milieux doivent établir des liens plus complexes et plus riches avec les organismes scolaires. Ils doivent reconnaître l'action éducative de ces organismes. En outre, ils devront favoriser les activités de promotion collective (clientèle par clientèle).		+	+	+	+		+
4. Les milieux doivent devenir des centres de ressources humaines et matérielles mises à la disposition des adultes.	+	+					
5. Les milieux doivent mettre leurs ressources humaines et matérielles à la disposition des collectivités intéressées		+			+		+
6. Il faut assouplir les normes et faciliter l'accès à l'éducation des adultes.	+						+
7. L'éducation des adultes doit maintenir un contact étroit avec le milieu.	+			(+)[d]			+
8. Il faut adapter les activités de formation aux besoins et aux intérêts des adultes.	+			(+)[d]			+
9. Il faut adapter les méthodes pédagogiques aux besoins et aux intérêts des adultes	+			(+)[d]			+
10. Il faut permettre aux adultes de participer à l'élaboration des activités et des programmes	+			(+)[d]			+

[a] CSE: Conseil supérieur de l'éducation.

[b] MEQ: Ministère de l'éducation.

[c] MEDC: Service d'[illegible] développement culturel.

[d] Bien qu'il ne soit pas explicitement fait mention de cette opinion à la section 5.1.3, les conclusions de REPO concordent avec cette opinion.

Ce chapitre fait voir que les théoriciens et les praticiens de l'éducation populaire et de l'éducation des adultes se situent dans la même perspective.

Ainsi, il est possible de conclure que de plus en plus l'éducation des adultes s'oriente vers une formation de type "éducation populaire" visant particulièrement le développement communautaire.

Les chapitres précédents ont successivement défini:

- la problématique de l'implantation de l'éducation populaire;
- la dynamique organisationnelle dans laquelle un programme d'éducation populaire serait éventuellement appelé à s'incarner;
- le cadre de référence théorique pertinent à une étude sur l'éducation populaire.

Le chapitre 6 se veut un chapitre "charnière" faisant le lien entre les considérations générales des premiers chapitres et les observations particulières du chapitre 7 consacré aux résultats des approches spécifiques à chacune des clientèles de l'éducation populaire.

A partir d'un ensemble d'observations dégagées de l'argumentation des chapitres précédents, le chapitre 6 présente des conclusions préliminaires et des recommandations relatives à l'opportunité d'implanter un programme d'éducation populaire au Collège de l'Assomption.

6. DE L'ÉDUCATION DES ADULTES À L'ÉDUCATION POPULAIRE: CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES ET RECOMMANDATIONS

6. DE L'ÉDUCATION DES ADULTES À L'ÉDUCATION POPULAIRE: CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES ET RECOMMANDATIONS

Les chapitres 3 et 4 ont tracé le portrait d'un collège traditionnel administré par le clergé sur lequel s'exercent des pressions qui risquent d'entraver son épanouissement. Au plan pédagogique, nous avons pu constater que les éducateurs du Collège se sont constamment montrés intéressés à initier une forme quelconque d'éducation aux adultes. L'idée ne s'est jamais incarnée faute d'efforts soutenus de la part des éducateurs et d'appui de la part des administrateurs. Au Collège, notre projet d'intervention constitue la première recherche importante dans le domaine de l'ouverture sur le milieu.

Le chapitre 5 nous a permis de cerner le concept "d'éducation populaire" et de réaliser que l'éducation des adultes était appelée à se développer au Québec. Il nous a fait voir que les principales études réalisées depuis 1975 témoignent d'un consensus en faveur de l'éducation populaire. Enfin, il confirme l'existence d'une "convergence de points de vue" chez les théoriciens et les praticiens de l'éducation des adultes et de l'éducation populaire.

La prochaine étape dans la résolution de la problématique présentée au chapitre 2 consiste à déterminer les besoins des clientèles de l'éducation populaire de la région de l'Assomption et à les situer par rapport aux

"lignes de force" qui se dégagent de la revue de la littérature. Ceci fera l'objet du chapitre 7. Avant de passer à cette étape, il convient de faire une synthèse des principaux éléments pertinents à la problématique qui se dégagent de l'argumentation des chapitres précédents. Cette synthèse est présentée ci-après sous la forme d'une liste d'observations.

Dans le chapitre 6, nous nous proposons de présenter un ensemble de conclusions préliminaires - - il s'agit de conclusions intuitives - - issues de nos observations. Elles nous amèneront à formuler des recommandations relatives à l'opportunité d'implanter un programme d'éducation populaire au Collège. Pour terminer, nous préciserons les questions auxquelles les approches relatives aux clientèles de l'éducation populaire entendent répondre et nous indiquerons les aspects des questions que ces approches entendent valider.

6.1 Observations issues de l'argumentation des chapitres précédents

6.1.1 Observations relatives à l'organisation

a) Depuis une décennie, les éducateurs et les directeurs de niveaux du Collège de l'Assomption ont constamment et clairement exprimé leur intérêt pour l'ouverture du Collège sur le milieu.

b) En ce moment, les pressions qui s'exercent sur le Collège (particulièrement la Loi 11 et ses conséquences) laissent entrevoir qu'il serait souhaitable que le Collège envisage de nouvelles perspectives pour réaliser ses objectifs d'éducation. A ce propos:

- considérant que le Collège affirme être au service de la population établie sur le territoire de la Commission scolaire de Le Gardeur (CSLG); et,
- considérant qu'à l'heure actuelle ce sont la CSLG et le Cégep de Joliette qui offrent des cours aux adultes du territoire de la commission scolaire,

nous émettons l'hypothèse que le Collège devrait envisager de répondre à "certains besoins" de formation de la population adulte régionale.

6.1.2 Observations relatives à la clientèle potentielle

La Commission scolaire de Le Gardeur et le Cégep de Joliette offrent conjointement un programme d'éducation des adultes qui, à la session Hiver-1982, comprend 112 activités de formation[19]. A lui seul, le Cégep de Joliette offre 26 cours uniquement dans le domaine de l'administration.

---

19 Voir Appendice F, Education des Adultes, Hiver-1982, p. 197.
Ce document a été réalisé conjointement par la Commission scolaire de Le Gardeur et le Cégep de Joliette.

Au plan régional, il semble donc y avoir une clientèle potentielle pour l'éducation des adultes au niveau collégial.

6.1.3 Observations relatives aux tendances actuelles en éducation des adultes et en éducation populaire

a) L'évolution de la structure démographique du Québec va de plus en plus favoriser le développement de l'éducation des adultes.

b) Le "discours pédagogique" sur l'éducation des adultes privilégie les projets de "développement communautaire". Il indique clairement que l'éducation des adultes devra tendre à s'incarner sous forme de projets d'éducation populaire de ce type.

c) Actuellement, dans le réseau des cégeps, l'éducation populaire rejoint plus de treize mille étudiants. Cette clientèle est répartie en deux groupes:

- la clientèle atomisée que l'on retrouve dans les projets "socio-culturels" qui visent la promotion individuelle; et,
- la clientèle regroupée que l'on retrouve dans les projets de "développement communautaire" qui visent la promotion collective.

d) Les théoriciens et les praticiens de l'éducation des adultes favorisent les projets à clientèle regroupée. Cependant, cette

clientèle ne représente actuellement qu'environ quarante pour cent de la clientèle de l'éducation populaire du réseau.

c) Les collèges n'ont pas de politique en éducation populaire pour orienter leur action dans ce domaine. De plus, ils ont toujours servi la clientèle atomisée. Par conséquent, ils ont organisé leur action d'éducation en fonction de ce type de clientèle. Comme l'indiquent Bonin et Des Groseilliers (1980, p. 60):

> "Notre système scolaire donc n'est pas préparé, historiquement, à intervenir dans l'action sociale directe des groupes concrets d'usagers et dans leur promotion collective. Rien de plus compréhensible alors qu'il y ait discussions et problèmes lorsque le système scolaire envisage de travailler à la promotion collective des clientèles regroupées."

6.1.4 Observations relatives aux ressources nécessaires pour mettre en oeuvre un programme d'éducation populaire et à la nature des activités offertes.

La revue de la littérature fait voir:

- que les collèges doivent devenir des centres de ressources humaines et matérielles mises à la disponibilité des individus et des collectivités en quête de formation; et,
- que les collèges doivent adapter leurs activités de formation aux besoins et aux intérêts des étudiants adultes.

6.2 Conclusions préliminaires sur l'opportunité d'implanter un programme d'éducation populaire au Collège de l'Assomption

Suite à ces observations, nous tirons les conclusions suivantes:

a) Il est opportun d'implanter un programme d'éducation populaire au Collège de l'Assomption.

b) Ce programme devra tenir compte des besoins de la clientèle atomisée et de la clientèle regroupée.

c) Ce programme privilégiera les projets de "développement communautaire". Ainsi, il se situera dans la perspective des tendances actuelles en éducation des adultes et il aura un caractère complémentaire par rapport au programme d'éducation des adultes de la Commission scolaire de Le Gardeur.[20]

d) L'implantation d'un programme d'éducation populaire spécifiquement conçu en fonction de la clientèle regroupée suppose des aménagements au plan de l'organisation qui ne peuvent être rendus possibles que par un changement au plan des mentalités. A ce sujet, Bonin et Des Groseilliers affirment (1980, p. 129):

---

20 Le programme d'éducation des adultes de la Commission scolaire de Le Gardeur s'adresse exclusivement à la clientèle atomisée. Voir Appendice F, p. 197.

> "...les services aux clientèles regroupées exigent du collège une infrastructure de base spécifique et plus de permanence pour le suivi des activités que ne l'exigent les services à la clientèle atomisée. Or, jusqu'à maintenant, les services aux clientèles regroupées n'ont pas bénéficié du support organisationnel spécifique nécessaire à leur survie et à leur développement: le discours administratif en éducation populaire, niveau cégep, étant construit en fonction de la clientèle atomisée."

e) Dans l'ensemble, on peut dire que la clientèle de l'éducation populaire manifeste trois grands besoins:

- elle recherche un point de ralliement;
- elle désire avoir accès à des ressources humaines et matérielles;
- elle veut vivre des expériences d'apprentissage pertinentes au vécu des adultes.

6.3 Recommandations relatives à l'opportunité d'implanter un programme d'éducation populaire au Collège de l'Assomption

Ces conclusions nous amènent à formuler les recommandations suivantes:

-1. Que le Collège de l'Assomption mette sur pied un programme d'éducation populaire s'adressant aux deux grandes clientèles de l'éducation populaire mais privilégiant les projets à clientèle regroupée.

-2. Que le Collège conçoive et mette sur pied une infrastructure administrative permettant d'offrir le support nécessaire à la survie et au développement des projets à clientèle regroupée.

-3. Que le Collège devienne un "centre éducatif et culturel" pour la population régionale en mettant ses ressources humaines et matérielles à la disposition des individus et des collectivités en quête de formation.

-4. Que le Collège offre des activités de formation faciles d'accès qui tiennent compte des besoins et des intérêts des adultes.

Ces recommandations constituent l'aboutissement d'un ensemble de faits et de points de vue qui indiquent qu'il y a une place pour un programme d'éducation populaire privilégiant la clientèle regroupée dans la région de l'Assomption. A partir de cette constatation, il convient de déterminer les besoins des clientèles de l'éducation populaire dans le but de pouvoir établir les grandes composantes d'un programme éventuel. Pour ce faire, nous ferons appel à une approche méthodologique spécifique à chaque clientèle. Chaque approche tend à répondre à un ensemble de questions particulières.

Les résultats de notre analyse devraient fournir des éléments de solution à la première partie de la problématique de l'implantation de l'éducation populaire.

6.4 Les questions auxquelles les approches relatives aux clientèles de l'éducation populaire entendent répondre

A l'aide des approches "spécifiques", nous comptons répondre à trois questions générales. Au plan régional, en matière d'éducation populaire:

- quels sont les besoins de la clientèle atomisée?
- quels sont les besoins de la clientèle regroupée?
- quels sont les besoins que le Collège aurait avantage à satisfaire?

Les besoins des clientèles seront exprimés en termes de types d'activités et de méthodes pédagogiques.

Nous posons l'hypothèse que les activités et les méthodes choisies ou souhaitées constituent des réponses à des besoins et que, par conséquent, elles sont à l'image des besoins non-verbalisés des adultes.

Pour déterminer les besoins de la clientèle atomisée, nous extrapolerons les résultats de l'opération REPO pertinents à notre problème.

Pour établir les besoins de la clientèle regroupée, nous nous guiderons sur les résultats de l'expérience tentée avec les groupes de l'interne et de l'externe.

6.5 Les aspects des questions que les démarches spécifiques entendent valider

Pour chacune des clientèles de l'éducation populaire, nous tenterons de répondre à trois questions précises:

- quel(s) sous-groupe(s) de la clientèle considérée le Collège devrait-il rejoindre?
- quelles activités d'éducation populaire le Collège devrait-il offrir à cette clientèle spécifique?
- quelles méthodes pédagogiques le Collège devrait-il privilégier?

Le chapitre 7 est consacré aux approches spécifiques et à la discussion des résultats obtenus. Il se termine par un ensemble de recommandations.

7. LES BESOINS DE LA CLIENTÈLE ATOMISÉE ET DE LA CLIENTÈLE REGROUPÉE

7. LES BESOINS DE LA CLIENTÈLE ATOMISÉE ET DE LA CLIENTÈLE REGROUPÉE

Le chapitre 6 démontre que le contexte actuel semble propice à l'implantation de l'éducation populaire au Collège. Si le Collège décide de "faire de l'éducation populaire", il devra mettre ses ressources à la disposition des adultes ainsi que leur offrir des activités de formation.

Le premier cas ne pose pas de problèmes majeurs. D'ailleurs, par le passé, le Collège a déjà loué et/ou prêté des locaux à des individus et à des groupes. Il pourrait facilement rendre sa salle académique, sa bibliothèque et ses plateaux sportifs accessibles aux adultes de la région. Et ce ne sont là que quelques exemples; il existe d'autres possibilités.

En ce qui a trait à l'offre d'activités de formation, le problème est plus complexe. Quelles activités serait-il pertinent d'offrir aux clientèles régionales de l'éducation populaire? Pour répondre à cette question, il faut connaître les besoins de ces clientèles. Le chapitre 7 se propose de préciser ces besoins.

Par rapport aux chapitres précédents, le chapitre 7 marque un mouvement du général au particulier. Son contenu vient compléter les grandes orientations qui se dégagent des chapitres précédents. Il nous permet

d'apporter une réponse pertinente à la question des besoins des clientèles qui constitue l'élément de la problématique de l'implantation de l'éducation populaire le plus important et le plus complexe.

7.1 Les besoins de la clientèle atomisée

L'opération REPO a mené une enquête auprès de 47 cégeps à l'aide de cinq questionnaires. Selon le questionnaire considéré, le nombre de répondants varie.

Les résultats du questionnaire "Fiche d'identification des projets en éducation populaire au niveau cégep" sont particulièrement révélateurs des besoins de la clientèle atomisée.

7.1.1 Les activités à clientèle atomisée

Trente-deux collèges ont répondu au questionnaire portant sur l'identification des projets en éducation populaire. Ceci a permis aux auteurs de l'opération REPO d'inventorier deux cent vingt-huit projets d'éducation populaire.

En ce qui a trait au nombre d'usagers en éducation populaire, Bonin et Des Groseilliers nous informent que (1980, p. 54):

> "Sur 228 projets d'éducation populaire, 67 d'entre eux n'ont pas répondu à la question du nombre d'usagers alors que 161 autres font état d'un grand total de 13,393 usagers en éducation populaire."

Par extrapolation, il est possible de conclure que les 228 projets recensés dans les 32 collèges rejoignent sûrement 18,000 usagers et que, par conséquent, il doit y avoir de 20,000 à 25,000 usagers en éducation populaire dans les 47 cégeps du réseau.

Deux groupes de résultats sont particulièrement révélateurs des besoins de la clientèle atomisée, à savoir:

- la fréquence des projets en éducation populaire selon le type de projet et la catégorie de clientèle; et,
- la répartition des usagers dans les projets éducatifs selon le type de projet.

7.1.1.1 La fréquence des projets en éducation populaire selon le type de projet et la catégorie de clientèle

En regard des types de projets selon la clientèle considérée, l'opération REPO présente les résultats suivants: (1980, p. 52):

"Catégorie et type de projet	"Fréquence "Nombre	%
"1-Clientèle atomisée		
"Activités sportives	46	20
"Activités culturelles		
Cours de sciences, d'arts et métiers et de culture générale	74	33
Cours sociaux	21	9
"Sous-total:	(141)	(62)
"2-Clientèles regroupées		
"Par un mouvement social:		
Participants du troisième âge	33	15
Femmes	16	7
Handicapés	3	1
Défavorisés	3	1
Groupes ethniques	2	1
"Par des institutions:		
Développement économique	10	4
Services sociaux	4	2
Relations de travail	2	1
Associations savantes	2	1
"Divers (1)	12	5
"Sous-total:	(87)	(38)
"Total:	228	100

"Tableau 5: Fréquence des projets en éducation populaire, niveau cégep, selon le type et la catégorie."

Ces résultats font voir que:

- sur 228 projets, 141 projets (62% de l'ensemble des projets) sont des projets à clientèle atomisée;

- les activités sportives représentent 20% de l'ensemble des projets et 33% des projets de leur catégorie;

- les activités socio-culturelles représentent 42% de l'ensemble des projets et 67% des projets de leur catégorie.

A noter également que les projets des partifipants du troisième âge représentent 15% de l'ensemble des projets et 38% des projets à clientèle regroupée.

7.1.1.2 La répartition des usagers dans les projets éducatifs selon le type de projet

Les usagers dans les projets éducatifs se distribuent comme suit (1980, p. 57):

"Catégorie et type de projet	"Nombre d'usagers	%
"1-Clientèle atomisée		
"Activités sportives	5,282	40
"Activités culturelles		
Cours de sciences, d'arts et métiers et de culture générale	3,364	26
Cours sociaux	1,349	10
"Sous-total:	(9,995)	(76)
-Clientèles regroupées		
"Par un mouvement social:		
Participants du troisième âge	908	7
Femmes	1,043	8
Handicapés	nil	0
Défavorisés	178	1
Groupes ethniques	nil	0

"Par des institutions:		
Développement économique	516	4
Services sociaux	47	1
Relations de travail	156	1
Associations savantes	86	1
"Divers	212	1
"Sous-total:	(3,146)	(24)
"Total:	13,141	100

"Tableau 7: Répartition des usagers dans les projets éducatifs, selon le type de projets."

Ces résultats font voir que:

- sur 13,141 usagers, 9,995 (76% de l'ensemble des usagers) appartiennent à la clientèle atomisée;

- les usagers des activités sportives représentent 40% de la clientèle totale des projets d'éducation populaire et 53% de la clientèle de leur catégorie;

- les usagers des activités socio-culturelles représentent 36% de la clientèle totale des projets d'éducation populaire et 47% de la clientèle de leur catégorie.

Les participants du troisième âge et les femmes comptent pour 15% de l'ensemble des usagers. Cependant, il importe de souligner que ces 2 sous-groupes représentent 62% des usagers appartenant à la clientèle regroupée.

7.1.1.3 Commentaires sur les deux séries de résultats

- Les besoins de la clientèle atomisée s'expriment principalement sous la forme de deux types de projets:
  * les activités sportives, et,
  * les activités socio-culturelles.

- Les activités socio-culturelles sont plus nombreuses que les activités sportives, cependant, elles regroupent moins d'adeptes.

- Pour la clientèle atomisée, le nombre moyen d'usagers par type de projet est le suivant:
  * activités sportives: 115 usagers par projet;
  * cours de sciences, d'arts et métiers et de culture générale[21]: 45 usagers par projet;
  * cours sociaux[22]: 64 usagers par projet.

---

21 Exemples d'activités appartenant à ce groupe de projets: astronomie, artisanat, ébénisterie, peinture, chant, histoire générale, anglais.

22 Exemples d'activités appartenant à ce groupe de projets: les enfants, l'amour, le rôle de parent, préparation à la retraite, le rôle de citoyen, le référendum et la vie politique.

- Les participants du troisième âge et les femmes représentent les sous-groupes de la clientèle regroupée les plus intéressants. Ils génèrent un grand nombre de projets et, en moyenne, ils y participent de façon significative:
  - Participants du troisième âge: 27 usagers par projet;
  - Femmes: 65 usagers par projet.

7.1.2 Les méthodes pédagogiques

L'opération REPO révèle que pour la clientèle atomisée, les méthodes pédagogiques sont celles du cours traditionnel et de l'animation. Les méthodes pédagogiques sont basées sur le principe du morcellement du savoir progressivement transmis par le maître à l'élève. Quant aux activités sportives, les méthodes pédagogiques inventoriées se résument essentiellement à des cours d'éducation physique adaptés à la réalité de l'adulte.

7.1.3 Extrapolation des résultats de l'opération REPO aux besoins de formation de la clientèle atomisée de la région de l'Assomption et de ses environs

Les besoins "extrapolés" de la clientèle atomisée de la région de l'Assomption et de ses environs sont exprimés en termes de types de projets et de méthodes pédagogiques.

7.1.3.1 Les besoins exprimés en termes de types de projet

Deux types de projets doivent être privilégiés:

- les activités sportives;
- les activités socio-culturelles.

En comparaison avec les activités socio-culturelles, il est probable que les activités sportives génèrent un nombre moins élevé de projets mais qu'elles regroupent un plus grand nombre d'usagers par projet.

7.1.3.2 Les besoins exprimés en termes de méthodes pédagogiques

Pour les activités sportives, il faut privilégier le cours traditionnel adapté à une clientèle adulte.

Pour les activités socio-culturelles, le cours traditionnel et l'animation sont les méthodes à retenir.

Le principe de la transmission du savoir par le maître à l'élève est à respecter, les activités étant principalement centrées sur le contenu et/ou sur l'individu.

7.1.4 Conclusion: quels sont les besoins que le Collège aurait avantage à satisfaire?

Le Collège aurait avantage à satisfaire les besoins de la clientèle atomisée auxquels ne répond pas le programme d'éducation des adultes de la Commission scolaire de Le Gardeur (CSLG).

La CSLG n'offre aucune activité sportive dans son programme d'éducation des adultes de la session Hiver-1982 (voir Appendice F, p. 197).

Ceci ne veut pas dire qu'elle ne prête pas ses locaux et ses équipements sportifs à des individus ou à des groupes, mais il semble clair qu'elle n'offre aucun cours dans ce domaine. A l'inverse, la CSLG offre un grand nombre de projets "socio-culturels". En conséquence, le Collège aurait intérêt à limiter son intervention auprès de la clientèle atomisée à l'offre d'activités sportives et à s'assurer d'une certaine exclusivité dans ce domaine, par exemple, par le biais d'un protocole d'entente liant le Collège et la CSLG. Une telle démarche s'inscrirait dans l'esprit des orientations suggérées par la CEFA (voir <u>supra</u>, p.91).

Sachant d'autant plus que ce sont les usagers du troisième âge suivis des usagers des activités sportives qui participent le plus

longtemps à leur projet éducatif[23], pour des raisons administratives, le choix de ce sous-groupe de la clientèle atomisée parait tout à fait indiqué.

7.1.5 Recommandations

Considérant les besoins de la clientèle atomisée de la région de l'Assomption,
considérant que le programme de l'éducation des adultes de la CSLG satisfait une partie de ces besoins,
considérant que le programme d'éducation populaire ne devrait pas mettre l'accent sur les projets visant la promotion indidivuelle,

nous recommandons:

-5. que le Collège offre des activités sportives sous forme de cours à la clientèle atomisée de la région de l'Assomption et de ses environs;

---

23 L'opération REPO indique (1980, p. 122) qu'en moyenne:

- les usagers du troisième âge participent 12,2 mois à leur projet éducatif, et,
- les usagers des activités sportives participent 8,9 mois à leur projet éducatif.

Pour l'ensemble des projets d'éducation populaire, il s'agit des deux moyennes de participation les plus élevées.

-6. que ces cours privilégient les méthodes pédagogiques traditionnelles;

-7. que le Collège s'assure d'une certaine exclusivité quant à ces cours en concluant une entente avec la CSLG à cet effet;

-8. que le Collège mette ses locaux et ses équipements sportifs à la disponibilité des adultes de la région de l'Assomption et de ses environs.

7.2 Les besoins de la clientèle regroupée

Les théoriciens et les praticiens de l'éducation populaire définissent la clientèle regroupée comme étant la clientèle "idéale" qu'ils souhaitent avant tout desservir. Diverses raisons motivent cette prise de position:

- les projets à clientèle regroupée permettent aux cégeps de s'intégrer à leur communauté et ainsi d'atteindre un des objectifs qui avaient présidé à leur création;
- les projets à clientèle regroupée favorisent la prise en charge du milieu par les citoyens; enfin,
- les projets à clientèle regroupée ont tendance à se "multiplier".

Dans l'ensemble, les projets à clientèle regroupée ont un profil pédagogique fort différent des projets à clientèle atomisée. Dans un projet à clientèle atomisée, l'adulte participe à son projet éducatif en tant qu'individu isolé, alors que dans un projet à clientèle regroupée, il y participe avec son groupe. Selon Bonin et Jes Groseilliers, (1980, p. 48) "...ce fait exerce une influence profonde sur le projet éducatif, sa méthode, sa durée, son déroulement."

Au niveau de la clientèle regroupée, l'opération REPO distingue deux sous-groupes:

- les clientèles regroupées par un mouvement social; et,
- les clientèles regroupées par des institutions.

Le premier sous-groupe correspond,selon REPO (1980, p. 48) "...à un mouvement social pour des couches de citoyens à la recherche d'une identité ou d'une promotion collective."[24]

---

[24] L'opération REPO et la CEFA n'accordent pas tout à fait le même sens aux expressions "promotion collective" et "mouvement social". Pour la CEFA (1981b, pp.273-274), un organisme de promotion collective est issu d'un regroupement de citoyens dont l'objectif est de "...résoudre tel ou tel problème crucial de leur vie..." ou d'améliorer "...certaines dimensions de leur communauté locale". Un mouvement social a pour objectif (1981b, p. 273) de "...défendre des intérêts collectifs". Ce type de mouvement (1981b, p. 274) "...a un membership important, recruté à l'échelle du Québec."

Dans notre expérience nous avons utilisé les "définitions" de la CEFA qui nous paraissaient établir une distinction plus nette entre les différents types d'organismes non-scolarisés.

Ce sous-groupe comprend, entre autres, les participants du troisième âge, les femmes, les défavorisés, les handicapés, les groupes ethniques.

Le second sous-groupe est constitué des clientèles regroupées par des institutions. On y retrouve, par exemple, des membres de coopératives, d'associations d'artisans, ou encore, des employés d'une industrie. Les clientèles de ce sous-groupe appartiennent principalement aux secteurs du développement économique, des services sociaux, des relations de travail et des associations savantes.

En général, face aux clientèles regroupées par un mouvement social, un collège a les "coudées franches", alors que face aux clientèles regroupées par des institutions, il se voit assujetti aux normes de l'institution-mère. Au plan de l'implication d'un collège dans l'action sociale, les clientèles regroupées par un mouvement social peuvent représenter une clientèle plus intéressante.

Il a été établi dans la problématique qu'il est nécessaire de connaître les besoins de la clientèle regroupée et d'en tenir compte dans la mise sur pi d'un programme d'éducation populaire. Comme le profil de la clientèle regroupée a tendance à varier d'une région à l'autre, nous avons procédé de façon empirique pour établir les besoins de la clientèle regroupée de la région de l'Assomption.

Le reste du chapitre est consacré à la présentation ainsi qu'à la discussion des objectifs, du contenu, de la méthodologie, de la démarche et des résultats de l'expérience que nous avons réalisée avec des éducateurs du Collège et des représentants d'organismes. Le chapitre se termine par des recommandations relatives à la clientèle regroupée régionale.

7.2.1 Les objectifs de l'expérience

L'expérience avait pour objectif de déterminer les besoins de la clientèle regroupée régionale exprimés principalement en termes de types d'activités d'éducation populaire.

Pour déterminer les besoins de la clientèle regroupée, nous avons procéder à une intervention auprès de quatre groupes:

- les éducateurs du niveau collégial;
- les éducateurs du niveau secondaire;
- les représentants des clubs de l'âge d'or et des sociétés St-Vincent-de-Paul; et,
- les représentants des organismes de promotion collective[25].

---

25 Le choix des participants à l'expérience s'est fait selon un certain nombre de critères. Les éducateurs ont été choisis en fonction du sexe, du groupe d'âge, de l'ancienneté, de la spécialité et de l'expérience pertinente à l'éducation populaire. Le choix des représentants des organismes non-scolaires s'est fait à partir de critères plus vastes. Seuls des membres de l'exécutif ont été invités parce qu'ils nous semblaient mieux représenter les besoins de leur groupe. En outre, nous cherchions à réunir des organismes provenant des différentes localités de la région. En raison de l'importance des représentants du troisième âge dans la région de l'Assomption, nous avons accordé une place prépondérante à cette clientèle regroupée.

...

Les groupes avaient pour tâches:

- de faire la liste des activités d'éducation populaire que le Collège, selon eux, pourrait offrir aux organismes de la région; et,
- de classer ces activités en ordre de priorités.

L'expérience était fondée sur les deux hypothèses particulières suivantes:

1.- Chaque groupe a une certaine perception du Collège et de ses ressources. Il suggérera des activités d'éducation populaire à l'image de cette perception.

2.- Plus les attentes de l'interne et celles de l'externe coïncident, plus les activités suggérées reflètent les besoins de la clientèle regroupée régionale.

Une fois la tâche accomplie, nous avons comparé les perceptions de la "capacité" du Collège d'offrir des activités d'éducation populaire telles qu'exprimées par les éducateurs et les clients potentiels. Les perceptions des membres des quatre groupes ont

---

L'identification des participants est donnée en détail à l'Appendice I, Identification des membres des groupes ayant participé à l'expérience sur les besoins de la clientèle regroupée de la région de l'Assomption et de ses environs, p. 221.

aussi été confrontées aux résultats de l'opération REPO. Cette approche nous a permis de déterminer quelles seraient les activités d'éducation populaire et les méthodes pédagogiques les plus susceptibles de satisfaire les besoins de la clientèle regroupée.

7.2.2 Le contenu de l'expérience

L'expérience comportait deux volets. Les participants étaient d'abord invités à classer douze activités en trois catégories (voir Appendice G, Documents distribués aux participants lors de la rencontre de groupe, p. 206). Puis, ils devaient répondre à une question portant sur les activités d'éducation populaire que le Collège serait en mesure d'offrir.

7.2.2.1 La classification typologique d'un groupe d'activités

Dans le but de s'assurer que les participants faisaient la distinction entre les activités visant la promotion collective et les activités visant la promotion individuelle, les participants ont été invités à classer les activités suivantes dans les catégories mentionnées:[26]

---

26 Chaque activité ne devait être classée que dans une seule catégorie.

-1. Se dépanner en couture
-2. Femmes au travail
-3. Ballet-jazz
-4. Horticulture
-5. Club de hockey
-6. Gestion d'une coopérative
-7. Ski de fond
-8. Préparation à la retraite
-9. Natation
-10. Conditionnement physique
-11. Famille mono-parentale
-12. Sculpture[27]

Catégories:
- activités sportives;
- activités artistiques et socio-culturelles;
- activités visant le développement communautaire.

Précédant l'exercice, l'animateur de la rencontre définissait les concepts-clefs (éducation populaire, organisme de promotion collective, développement communautaire) auxquels on faisait référence[28].

Dans la liste, les activités 2, 6 et 11 visent plutôt le développement communautaire.

---

27 Cette liste a été établie à partir de programmes d'activités de formation offerts aux adultes par divers collèges du réseau.

28 Voir Appendice G, Document distribué aux participants lors de la rencontre de groupe, p. 206.

Les résultats obtenus (voir Appendice H, Résultats de la classification typologique d'un groupe d'activités, p. 216) démontrent que plus de 80% des participants ont classé les 3 activités-clefs dans la bonne catégorie.

En examinant les résultats des différents groupes, on se rend compte que les représentants des clubs de l'âge d'or et des sociétés St-Vincent-de-Paul ont eu plus de difficultés à classer les activités. Ce phénomène s'explique probablement par le fait que les participants du troisième âge constituaient le groupe le moins familier avec le monde scolaire et les idées qui leur étaient présentées.

Les résultats du classement des activités nous ont amené à conclure que la plupart des participants faisaient la distinction entre des activités visant la promotion collective et des activités visant la promotion individuelle.

.2.2.2 La question

Les représentants de l'interne et ceux de l'externe devaient répondre à l'une des questions suivantes:

- pour l'interne: "Quelles activités d'éducation populaire le Collège pourrait-il offrir aux organismes de la région?"

- pour l'externe: "Quelles activités d'éducation populaire le Collège pourrait-il offrir à votre organisme?"

Chaque groupe était handicapé par la question. Les groupes de l'interne connaissaient très bien le Collège et ses ressources mais il leur était difficile d'anticiper les besoins des organismes de la région. Pour les groupes de l'externe le problème se posait à l'inverse. Cependant, il faut dire qu'ils connaissaient mieux le Collège que les éducateurs ne connaissaient les organismes. Ceci explique en partie pourquoi les éducateurs ont suggéré moins d'activités visant la promotion collective que les représentants des organismes.

7.2.3 méthodologie

Pour réaliser notre expérience, nous avons opté pour la technique du groupe nominal. Plusieurs facteurs expliquent ce choix.

Au départ, nous avions envisagé de faire une enquête sociologique. Cependant, la pertinence des résultats de l'opération REPO, "l'insuccès" de Jobin, la complexité de l'enquête sociologique et le fait que cette méthode livre une somme considérable de renseignements dont l'à-propos n'est pas toujours évident nous ont amené à chercher une autre solution.

Il fallait une méthode facile d'emploi, économique, adaptée au contexte d'un groupe de travail qui donnerait des résultats valables. De plus, compte tenu que dans la problématique nous affirmons que le Collège devra tester la pertinence du programme d'éducation populaire suggéré en offrant une ou des activités d'éducation populaire, il nous semblait important que la méthode retenue permette d'établir une hiérarchie des besoins. Enfin, nous pensions à une méthode que le Collège pourrait facilement utiliser dans une enquête ultérieure.

Ces réflexions nous ont conduit à considérer diverses techniques de prise de décision en groupe. L'une d'elles, la technique du groupe nominal, répondait à nos critères; nous l'avons retenue.

La technique du groupe nominal a été mise au point en 1968 par les chercheurs américains André Delbecq et Andrew Van de Ven respectivement professeurs à l'université du Wisconsin et de

l'Ohio. Les principales étapes de cette méthode de prise de décision en groupe sont décrites à l'Appendice J, La démarche qu'emprunte la technique du groupe nominal, p. 227. La technique du groupe nominal qui combine le travail individuel et la discussion de groupe s'est avérée très efficace pour ses utilisateurs. Comme le mentionne Gabriel Aubin (1979, p. 11):

> "Une recherche psychométrique menée par Delbecq et Van de Ven auprès de 420 participants a démontré une nette supériorité de la technique Delphi et du groupe nominal (T.G.N.) sur le groupe non structuré et une légère supériorité du groupe nominal sur Delphi par rapport à la quantité des idées exprimées et à la satisfaction éprouvée par les participants dans les processus de prise de décision en groupe."

7.2.4 La démarche

Chaque groupe a été animé par l'auteur qui a été secondé par Madame Marie Papineau, responsable de l'information scolaire et professionnelle et aide pédagogique individuelle au niveau collégial.

La présence d'une co-animatrice devait permettre d'accroître l'efficacité de l'animation et surtout de rendre l'analyse et l'interprétation des résultats plus objectives.

L'animation se faisait en cinq étapes:

-1. Présentation de la recherche et des objectifs de la rencontre;

-2. Identification des participants à l'aide d'une fiche prévue à cet effet (pour l'externe seulement);

-3. Explication des concepts-clefs;

-4. Classification typologique du groupe d'activités; et,

-5. Réalisation de la démarche de la technique du groupe nominal.

Dans le cas des éducateurs du collégial, les quatrième et cinquième étapes ont été inversées. Ceci a eu un effet négatif sur la performance du groupe qui a eu tendance à perdre de vue la distinction fondamentale entre des activités visant la promotion individuelle et des activités visant la promotion collective. Les éducateurs du collégial constituaient le premier groupe rencontré. Suite à cette expérience, le devis d'animation a été modifié, la classification typologique s'effectuant avant les étapes du groupe nominal. Le devis d'animation est demeuré uniforme pour les trois autres groupes.

Dans l'ensemble, les participants se sont dits satisfaits de l'expérience qui a produit des résultats significatifs.

7.2.5 Les résultats de l'expérience

L'analyse et l'interprétation des résultats de l'expérience

portent sur un nombre limité d'activités suggérées par les groupes.

A partir d'un groupe d'activités "vedettes", nous avons dégagé les types d'activités pédagogiques et les méthodes pédagogiques perçues comme étant les plus aptes à répondre aux besoins de la clientèle regroupée de la région de l'Assomption et de ses environs.

Etant donné la nature indicative des résultats, nous nous sommes bornés à discuter les grandes tendances qu'ils révèlent.

7.2.5.1. Le choix des activités d'éducation populaire "vedettes"

Les groupes ont répondu à la question qui leur était posée en suggérant 177 activités[29]. De ce nombre 94 activités ont été retenues au vote final combiné de l'ensemble des équipes, soit 53% de la somme des activités suggérées. Il va de soi qu'il y a des recoupements dans les suggestions des groupes.

---

29 Voir Appendice K, Résultats de l'expérience réalisée à l'aide de la technique du groupe nominal en vue d'identifier les besoins de la clientèle regroupée de la région de l'Assomption et de ses environs, p. 229.

Comment distinguer les activités exprimant réellement les besoins de la clientèle regroupée dans ce corpus de suggestions? Pour résoudre ce problème, nous avons émis l'hypothèse que les activités qui obtenaient 51% des points et 51% des voix pouvaient être considérées comme exprimant les besoins perçus ou exprimés de la clientèle regroupée régionale.

Pour effectuer un choix parmi les 94 activités du vote final, nous avons établi qu'une activité devait au moins satisfaire à l'un des deux critères suivants:

- majorité des points/majorité des voix; et/ou,
- majorité des points en moyenne pondérée/majorité des voix.

Quatorze activités ont été désignées à l'aide de cette méthode ce qui représente 14.9% des 94 activités du vote final des équipes et 8% de l'ensemble des activités suggérées. Le tableau 4 présente la liste des 14 activités retenues à l'aide des 2 critères. Nous les appellerons les activités "vedettes".

4. Activités d'éducation populaire retenues à l'aide du critère "majorité des points/majorité des voix" et/ou du critère "majorité des points en moyenne pondérée/majorité des voix".

Numéro de l'énoncé[a]		Formulation de l'énoncé	Critère I[b]		Critère II[c]	
			$\frac{29}{4}$; $\frac{45}{6}$ points voix		$\frac{4.08}{4}$; $\frac{4.08}{6}$ moy. pondérée points en voix	
1.	(C-1)	Préparation à la retraite	30/5		6/5	
2.	(C-14)	Impôt (comment faire son rapport d'impôt)	38/5		7.6/5	
3.	(C-5)	Gestion de budget (pour les organismes)	32/6		5.33/6	
4.	(C-13)	Gestion du budget familial	35/5		7/5	
5.	(C-11)	Comment travailler en équipes (5-10 personnes)	40/6		6.66/6	
6.	(C-10)	Télévision communautaire (comment préparer une émission)	40/7		5.70/7	
7.	(V-4)	Conférences (offrir un service de conférenciers)		52/7		7.40/7
8.	(V-1)	Système métrique		X		5/7
9.	(V-6)	Former des animateurs pour le troisième âge		X		4.25/8
10.	(V-13)	Formation de membres appelés à occuper des postes dans l'exécutif		X		5.25/8
11.	(V-19)	Service de personnes-ressources		X		4.88/8
12.	(O-1)	Gestion du budget de l'organisme	39/6		6.5/6	
13.	(O-5)	Formation de leader	28/5		5.6/5	
14.	(O-7)	Administration de l'organisme	30/4		7.5/4	

[a] Ce qui apparaît entre parenthèses après le numéro de l'énoncé représente le groupe d'origine et le numéro de l'énoncé dans le groupe d'origine.

Par exemple: 1. (C-1) : 1. (collégial--énoncé numéro 1)
Les lettres C, S, V, O signifient:

C: les éducateurs du niveau collégial;
S: les éducateurs du niveau secondaire;
V: les clubs d'âge d'or et les sociétés St-Vincent-de-Paul;
O: les organismes de promotion collective.

[b] Le critère "majorité des points/majorité des voix"

La "limite" $\frac{29 \text{ points}}{4 \text{ voix}}$ est établie à l'aide du calcul suivant:

51% X 56 ou 88 points (le maximum de points possibles) = $\frac{29}{4}$ ou $\frac{45 \text{ points}}{6 \text{ voix}}$.

51% X 7 ou 11 voix (le maximum de voix possibles)

La limite 29/4 s'applique aux énoncés 1 à 6 et 12 à 14 i.e. aux énoncés issus des groupes de 7 participants.

La limite 45/6 s'applique aux énoncés 7 à 11 i.e. aux énoncés issus du groupe de 11 participants.

[c] Le critère "majorité des points en moyenne pondérée/majorité des voix"

La moyenne pondérée est obtenue en divisant le total des points obtenus par le nombre de "voix".

La limite $\frac{4.08 \text{ points en moyenne}}{4 \text{ ou } 6 \text{ voix}}$ est établie à l'aide du calcul suivant:

51% X 8 points en moyenne (le maximum de points possibles en moyenne) = $\frac{4.08 \text{ points en moyenne}}{4 \text{ ou } 6 \text{ voix}}$.

51% X 7 ou 11 voix (le maximum de voix possibles)

La limite $\frac{4.08}{4}$ s'applique aux énoncés 1 à 6 et 12 à 14.

La limite $\frac{4.08}{6}$ s'applique aux énoncés 7 à 11.

Pour déterminer l'importance que les participants ont accordé à chacune des activités vedettes, nous avons exprimé les résultats qu'elles ont obtenus au vote final sous forme de moyenne pondérée. Cette moyenne fut calculée en divisant le total des points par le nombre de voix (la fréquence).

La moyenne pondérée fournit une indication intéressante sur la concentration du vote. En somme, elle précise "l'intensité" des besoins perçus ou exprimés par les votants.

Le tableau 5 indique l'importance des activités vedettes sous forme de moyenne pondérée.

5. Importance des activités d'éducation populaire "vedettes" exprimée sous forme de moyenne pondérée

Numéro de l'énoncé [a]	Formulation de l'énoncé [b]	Nombre de participants	Résultats: groupe d'origine				Moyenne pondérée total des points / fréquence
			Total des points	Rang	Fréquence "n" voix	Fréquence %	
	1.0 Besoins perçus:						
1. (C-3)	Préparation à la retraite	7	30	2	5	0.714	6
2. (C-14)	Impôt (comment faire son rapport d'impôt)	7	38	1	5	0.714	7.60
3. (S-5)	Gestion de budget (pour les organismes)	7	32	4	6	0.857	5.33
4. (C-13)	Gestion du budget familial	7	35	3	5	0.714	7
5. (S-17)	Comment travailler en équipes (5-10 personnes)	7	40	1	6	0.857	6.67
6. (S-30)	Télévision communautaire (comment préparer une émission)	7	40	1	7	1.000	5.71
	2.0 Besoins exprimés:						
7. (V-1)	Conférences (offrir un service de conférenciers)	11	52	1	7	0.636	7.43
8. (V-3)	Système métrique	11	35	4	7	0.636	5
9. (V-6)	Former des animateurs pour le troisième âge	11	34	5	8	0.727	4.25
10. (V-13)	Formation de membres appelés à occuper des postes dans l'exécutif	11	42	2	8	0.727	5.25
11. (V-19)	Service de personnes-ressources	11	39	3	8	0.727	4.88
12. (O-4)	Gestion du budget de l'organisme	7	39	1	6	0.857	6.50
13. (O-5)	Formation de leader	7	28	3	5	0.714	5.60
14. (O-7)	Administration de l'organisme	7	30	2	4	0.571	7.50

[a] Voir note a), Tableau 4, p. 134.

[b] Les énoncés sont groupés en deux classes:

- les besoins perçus: les énoncés issus de l'interne;
- les besoins exprimés: les énoncés issus de l'externe.

Le tableau 5 fournit une évaluation de chaque activité considérée isolément. Il s'agit là d'une indication significative. Toutefois pour valider l'hypothèse générale présentée dans la problématique (voir p. 11), il faut pouvoir comparer les perceptions de l'interne et de l'externe quant aux types d'activités et aux méthodes pédagogiques qui se dégagent des activités vedettes. L'étude de ces activités fait-elle voir l'existence d'un "dénominateur commun" aux plans du contenu des activités et des méthodes pédagogiques? Si tel est le cas, nous supposons que ce "dénominateur commun" révèle les besoins prioritaires de la clientèle regroupée régionale.

7.2.5.2 Les besoins exprimés en termes de types d'activités pédagogiques

Pour déterminer les activités pédagogiques les plus aptes à répondre aux besoins de la clientèle regroupée nous avons classé les activités vedettes en deux catégories:

-1. les activités visant plutôt la promotion individuelle; etc,
-2. les activités visant plutôt la promotion collective.

Le tableau 6 présente la fréquence des types d'activités suggérées par l'interne et par l'externe.

6. Fréquence des types d'activités suggérées

Types \ Variables	Numéro de l'énoncé	Fréquence		
		interne	externe	total
1. Visant plutôt la promotion individuelle				
Formation socio-culturelle	1, 2, 4, 7, 8	3	2	5
2. Visant plutôt la promotion collective				
Administration d'organisme	3, 10, 12, 13, 14	1	4	5
Fonctionnement d'un groupe de travail	5, 9	1	1	2
Suppo-	6, 11	1	1	2
			TOTAL	14

Les activités qui ont été classées dans la première catégorie sont du type de celles que l'on retrouve dans le programme de l'éducation des adultes de la Commission scolaire de Le Gardeur (voir Appendice F, p. 197)sous le titre "Formation socio-culturelle".

En excluant ces activités, il reste neuf activités visant plutôt la promotion collective. De ce nombre, cinq activités concernent l'administration de l'organisme. L'une d'elles a été proposée par l'interne, les autres, par l'externe. Dans ce dernier cas, cela représente la moitié des activités suggérées par ce groupe de participants. De plus, les activités 3 et 12 sont les mêmes. Ici, les perceptions de l'interne et de l'externe coïncident.

Ces indications nous amènent à tirer les deux conclusions suivantes sur les besoins de la clientèle regroupée. Elles sont exprimées en termes d'activités de formation:

-1. la clientèle regroupée de la région de l'Assomption manifeste le besoin d'avoir des activités de formation portant sur l'administration des organismes de promotion collective; et,

-2. la "gestion du budget de l'organisme" constitue un thème particulièrement pertinent aux besoins de cette clientèle.

Les activités 5, 6, 9 et 11 semblent démontrer que les organismes ont besoin d'être aidés dans la réalisation de leurs objectifs, entre autres, par l'acquisition ou l'amélioration de certaines méthodes de travail.

La question posée aux participants mettait l'emphase sur les activités d'éducation populaire. Par conséquent, il est plus difficile de dégager les besoins de la clientèle regroupée en termes de méthodes pédagogiques à partir des activités "vedettes". Dans ce cas particulier, le "fil conducteur" est moins évident.

7.2.5.3 Les besoins exprimés en termes de méthodes pédagogiques

Pour reconnaître les méthodes pédagogiques suggérées comme étant les plus aptes à satisfaire les besoins de la clientèle regroupée, nous avons d'abord établi la fréquence des mentions identifiant des méthodes pédagogiques dans la liste des activités vedettes. Le tableau 7 présente les résultats de cet exercice.

7. Fréquence des mentions identifiant les méthodes pédagogiques dans les activités suggérées

Mentions	Numéro de l'énoncé	Fréquence		
		interne	externe	total
"Comment faire?" (suggère une approche axée sur l'application des connaissances)	2, 5, 6	3	0	3
Offrir un service	7, 11	0	2	2
Former des personnes	9, 10, 13	0	3	3
Nil	1, 3, 4, 8, 12, 14	3	3	6
			TOTAL	14

Le tableau 7 indique qu'au moins six mentions (les mentions 2,5,6,9,10 et 13) sont plutôt orientées vers l'application des connaissances. Ici, les méthodes pédagogiques suggérées sont essentiellement "pratiques". En

général, elles découlent des activités qui se rapportent au domaine de l'administration. Elles évoquent l'idée de la nécessité pour l'individu d'accroître son efficacité en développant sa compétence à différents niveaux.

A deux reprises, l'externe manifeste le besoin de pouvoir faire appel à des personnes-ressources (les mentions 7 et 11). "Offrir un service de personnes-ressources" semble être une "méthode pédagogique" apte à satisfaire certains besoins de la clientèle regroupée.

Pour mieux résoudre le problème des besoins de la clientèle regroupée exprimés en termes de méthodes pédagogiques, nous avons classé les activités vedettes en deux catégories selon le type de méthodes pédagogiques qu'elles évoquent, à savoir:

- les méthodes pédagogiques plutôt centrées sur le contenu et/ou sur l'individu; et,
- les méthodes pédagogiques plutôt centrées sur le groupe[30].

---

30 Ce classement s'inspire du Tableau 10 du rapport final de l'opération REPO (1980, p. 69), Fréquence des mentions identifiant les méthodes pédagogiques dans les projets "souhaités".
REPO distingue entre les deux types de méthodes pédagogiques mentionnées.

Le tableau 8 présente les résultats du classement.

8. Fréquence des méthodes pédagogiques suggérées

Méthodes pédagogiques[a]	Numéro de l'énoncé	Fréquence		
		interne	externe	total
Plutôt centrées sur le contenu et/ou sur l'individu				
Cours ou conférences	1, 2, 3, 4, 6, 7, 8	5	2	7
Plutôt centrées sur le groupe				
Se rapprochant de la formation sur mesure	10, 12, 13, 14	0	4	4
Support	11	0	1	1
Animation	5, 9	1	1	2
			TOTAL	14

Le classement des méthodes pédagogiques est relatif à l'interprétation des mentions d'activités faite par l'auteur. Par exemple, l'activité Gestion de budget (pour les organismes) a été considérée comme étant plutôt centrée sur le contenu par opposition à l'activité Gestion du budget de l'organisme qui paraissait davantage orientée vers les problèmes de gestion financière spécifiques à un organisme donné.

Sept activités semblent privilégier des méthodes pédagogiques plutôt centrées sur le contenu et/ou l'individu alors que sept autres activités semblent privilégier des méthodes pédagogiques plutôt centrées sur le groupe. Parmi ces dernières, les activités 10, 12, 13 et 14 mentionnées par l'externe se rapprochent de la formation sur mesure. Elles sont toutes spécifiques à des activités nettement en relation avec "l'administration de l'organisme".

L'externe semble favoriser des méthodes pédagogiques ad hoc permettant de devenir efficace à court terme dans la résolution des problèmes de gestion de l'organisme. Même si les activités 5, 9 et 11 évoquent des méthodes pédagogiques différentes, elles s'inscrivent dans la même perspective.

Ces observations nous amènent à conclure que des méthodes pédagogiques plutôt centrées sur le groupe et se rapprochant de la formation sur mesure seraient les plus susceptibles de satisfaire aux besoins de la clientèle regroupée. En second lieu viendrait l'offre d'un service de personnes-ressources.

D'autres éléments sont à considérer dans l'interprétation des résultats de l'expérience. Ils fournissent certaines précisions pertinentes à l'identification des besoins de la clientèle regroupée.

7.2.5.4 Commentaires sur les résultats de l'expérience

Dans l'ensemble, les éducateurs ont eu tendance à suggérer des activités en fonction de leurs intérêts professionnels et en fonction du cadre scolaire. Etant donné ce fait et étant donné la "difficulté" de la question, il n'est pas étonnant qu'ils aient eu tendance à proposer des activités visant plutôt la promotion individuelle et des méthodes pédagogiques plutôt centrées sur le contenu et/ou sur l'individu.

Les représentants de l'externe étant tous des membres de l'exécutif de leur organisme, ils ont été enclins à suggérer des activités qui avaient rapport aux problèmes qu'ils vivaient comme officiers de l'organisme.

Enfin, il ne faut pas oublier que notre approche est inductive; par conséquent, elle laisse une large part au raisonnement et à l'intuition.

En dépit de cela, les résultats obtenus indiquent certains besoins de la clientèle regroupée qui peuvent servir de point de départ pour la mise sur pied d'un programme d'éducation populaire.

Pour vérifier l'hypothèse générale donnée au chapitre 2 (p.11), il reste à comparer les résultats de l'expérience aux opinions de l'opération REPO sur la clientèle regroupée.

7.2.5.5 Les opinions des auteurs de l'opération REPO sur la clientèle regroupée

Au niveau de la clientèle regroupée, l'opération REPO démontre que les participants du troisième âge et les femmes génèrent un grand nombre de projets et qu'ils y participent de façon significative.

En ce qui a trait aux activités d'éducation populaire, il est impossible de faire un parallèle entre les besoins de la clientèle regroupée tels que révélés par notre expérience et les résultats de l'opération REPO, les projets recencés par l'opération REPO étant très variés.

Pour ce qui est des méthodes pédagogiques, le cas diffère. Selon l'opération REPO (1980, p. 49), les activités offertes à la clientèle regroupée

> "...ont un profil commun différent de celui de la clientèle atomisée: méthode pédagogique davantage "sur mesure" ou "flexible" ou adaptée à des "situations concrètes" de groupes sociaux, ou centrée sur "l'action" (plutôt que la connaissance); appartenance des usagers à des groupes; origine du projet se situant dans la relation du collège avec le milieu; durée d'activité variable; concertation multi-organismes; effet d'entraînement spécifique sur des groupes semblables; résultats qui ne se résument pas uniquement à l'apprentissage et débouchent plus souvent sur des initiatives concrètes des usagers."

Nos conclusions sur les méthodes pédagogiques les plus susceptibles de satisfaire aux besoins de la clientèle regroupée se situent clairement dans l'optique de l'opération REPO. Elles suggèrent des orientations particulières.

7.3.5.6 Conclusions: quels sont les besoins de la clientèle regroupée que le Collège aurait avantage à satisfaire?

Au départ, le Collège devrait orienter son programme d'éducation populaire vers les participants du troisième âge.

Il devrait offrir des activités traitant de "l'administration de l'organisme". Il parait également opportun de consacrer une première activité au thème de la "gestion du budget de l'organisme".

Quant aux méthodes pédagogiques, le Collège devrait favoriser des méthodes plutôt centrées sur le groupe et se rapprochant de la formation sur mesure.

Enfin, le Collège devrait considérer mettre sur pied un service de personnes-ressources appelées à fournir des services éducatifs ad hoc aux organismes qui le demandent.

7.2.5.7 Recommandations

Les "lignes de force" qui se dégagent de la revue de la littérature font voir qu'il est souhaitable d'impliquer les adultes dans l'élaboration des activités de formation tant au plan du contenu qu'au plan des méthodes. Il s'agit là d'un important facteur de réussite de l'activité.

Dans une autre optique, nous savons que si le Collège s'engage dans la voie de l'éducation populaire, il doit

faire en sorte que son programme d'éducation populaire soit un complément du programme d'éducation des adultes offert par la CSLG et par le Cégep de Joliette. Il en va du bien des clientèles et du bien du Collège qui fera "d'une pierre deux coups" puisqu'il s'assurera un "marché inexploité" tout en se définissant comme "complémentaire" par rapport à une institution publique. Dans la situation actuelle de l'enseignement privé au Québec, cet élément n'est pas à négliger.

Ces considérations qui viennent s'ajouter aux conclusions que nous venons de tirer sur les besoins de la clientèle regroupée nous amènent à recommander:

-9. que le Collège privilégie la clientèle des participants du troisième âge dans la première phase du développement de son programme d'éducation populaire;

-10. que le Collège offre des activités traitant de l'administration des organismes de promotion collective;

-11. que les adultes soient invités à participer à l'élaboration de ces activités;

-12. que la première activité offerte ait pour thème "la gestion du budget de l'organisme";

-13. que le Collège mette sur pied un service de personnes-ressources appelées à fournir des services éducatifs ad hoc aux organismes intéressées;

-14. que le Collège privilégie des méthodes pédagogiques plutôt centrées sur le groupe et se rapprochant de la formation sur mesure;

-15. que le Collège fasse en sorte que ces méthodes pédagogiques soient adaptées aux besoins et aux intérêts des adultes;

-16. que le Collège s'assure d'une certaine exclusivité quant aux activités à clientèle regroupée en concluant une entente avec la Commission scolaire de Le Gardeur à cet effet.

Les recommandations présentées dans le projet sont appelées à prendre vie dans la réalité organisationnelle. La nature et les ressources de l'organisation, les pressions qu'elle subit, les problèmes qu'elle doit résoudre, son attitude face au changement, tous ces facteurs auront une influence sur la mise en application des recommandations.

Le chapitre suivant présente l'ensemble des recommandations; il discute également des problèmes reliés à l'implantation des recommandations et formule quelques hypothèses de solutions sous forme d'un ensemble de suggestions.

8. RECOMMANDATIONS

8. RECOMMANDATIONS

Les recommandations présentées dans ce chapitre résultent de trois approches méthodologiques distinctes qui visaient à faire connaître l'éducation populaire et à déterminer certains besoins des clientèles de l'éducation populaire de la région de l'Assomption et de ses environs.

Nous avons exprimé les besoins des clientèles principalement en termes de ressources, de types d'activités et de méthodes pédagogiques. Ce faisant, les recommandations révèlent le profil du programme d'éducation populaire que le Collège devrait, selon nous, mettre en place.

Il va sans dire que nos recommandations ne constituent qu'un point de départ. Les besoins de formation de la population locale sont sans aucun doute plus vastes et plus variés que ceux que nous avons identifiés. Dans cette optique, notre projet d'intervention ne constitue que la première étape d'une recherche que le Collège devrait reprendre à son compte et pousser plus loin.

Bien que nous n'ayions pas directement étudié les modes d'implantation d'un programme d'éducation populaire, à la suite des recommandations, nous présentons un ensemble de suggestions issues de notre recherche ayant trait aux recommandations et à leur implantation.

8.1 Recommandations relatives à l'opportunité d'implanter un programme d'éducation populaire au Collège de l'Assomption

1- Que le Collège de l'Assomption mette sur pied un programme d'éducation populaire s'adressant aux deux grandes clientèles de l'éducation populaire mais privilégiant les projets à clientèle regroupée.

2- Que le Collège conçoive et mette en place une infrastructure administrative permettant d'offrir le support nécessaire à la survie et au développement des projets à clientèle regroupée.

3- Que le Collège devienne un "centre éducatif et culturel" pour la population régionale en mettant ses ressources humaines et matérielles à la disposition des individus et des collectivités en quête de formation.

- Que le Collège offre des activités de formation faciles d'accès qui tiennent compte des besoins et des intérêts des adultes.

8.2 Recommandations relatives aux besoins de la clientèle atomisée de la région de l'Assomption et de ses environs

5- Que le Collège offre des activités sportives sous forme de cours à la clientèle atomisée de la région de l'Assomption et de ses environs.

6- Que ces cours privilégient les méthodes pédagogiques traditionnelles.

7- Que le Collège s'assure d'une certaine exclusivité quant à ces cours en concluant une entente avec la CSLG à cet effet.

8- Que le Collège mette ses locaux et ses équipements sportifs à la disponibilité des adultes de la région de l'Assomption et de ses environs.

8.3 Recommandations relatives aux besoins de la clientèle regroupée de la région de l'Assomption et de ses environs

Que le Collège privilégie la clientèle des participants du troisième âge dans la première phase du développement de son programme d'éducation populaire.

10- Que le Collège offre des activités traitant de l'administration des organismes de promotion collective.

11- Que les adultes soient invités à participer à l'élaboration de ces activités.

12- Que la première activité offerte ait pour thème "La gestion du budget de l'organisme".

13- Que le Collège mette sur pied un service de personnes-ressources appelées à fournir des services éducatifs ad hoc aux organismes intéressés.

14- Que le Collège privilégie des méthodes pédagogiques plutôt centrées sur le groupe et se rapprochant de la formation sur mesure.

15- Que le Collège fasse en sorte que ces méthodes pédagogiques soient adaptées aux besoins et aux intérêts des adultes.

16- Que le Collège s'assure d'une certaine exclusivité quant aux activités à clientèle regroupée en concluant une entente avec la CSLG à cet effet.

8.4 Suggestions

Nous complétons nos recommandations par des suggestions provenant de nos lectures, de nos réflexions et de notre connaissance de l'organisation. Elles devraient fournir des orientations additionnelles utiles à la mise en oeuvre des recommandations.

Etant donné que nos suggestions touchent à différents aspects du problème de l'implantation d'un programme d'éducation populaire, nous avons cru bon les regrouper par thèmes et les présenter à la manière des recommandations.

8.4.1 Suggestions relatives aux personnels du Collège

1- Que le programme d'éducation populaire fasse appel à l'ensemble des ressources humaines du Collège.

Commentaire:

Dans cette perspective, le programme d'éducation populaire favoriserait le développement des ressources humaines, l'enrichissement des tâches et, par conséquent, l'actualisation de soi. De plus, en impliquant tous les éducateurs dans un projet commun, le Collège encouragerait la relance du "sentiment d'appartenance à un seul Collège".

2- Que le Collège initie les éducateurs à la formation des adultes (andragogie) par le biais du programme PERFORMA (Perfectionnement et formation des maîtres).

8.4.2 Suggestions relatives aux clientèles de l'éducation populaire de la région de l'Assomption et de ses environs

3- Que le Collège favorise la mise sur pied de comités de concertation visant à maintenir un lien permanent entre le Collège et les organismes de promotion collective.

Commentaire:

Il est important que le Collège s'assure d'un contact étroit avec les organismes de façon à pouvoir répondre aux besoins et aux intérêts de leurs membres.

4- Que le Collège organise un colloque sur l'éducation populaire à l'intention des organismes de promotion collective de la région de l'Assomption et de toutes les personnes intéressées à l'éducation populaire.

8.4.3 Suggestions relatives à l'encadrement des projets d'éducation populaire

5- Que le Collège intègre l'éducation populaire dans ses objectifs d'éducation.

6- Que le Collège mette sur pied un "comité d'éducation populaire" qui verra, entre autres, à :

- développer le programme d'éducation populaire;
- étudier la question du financement des activités;
- suggérer une infrastructure administrative adéquate;
- assurer une coordination avec les institutions qui offrent des activités d'éducation populaire.

Ces recommandations et ces suggestions tracent le profil d'un programme d'éducation populaire fidèle à la nature et aux ressources du Collège ainsi qu'aux besoins de la population de la région de l'Assomption. Bien qu'elles ne constituent qu'un point de départ, elles dévoilent une perspective d'éducation que le Collège aurait tout intérêt à explorer.

9. CONCLUSION

9. CONCLUSION

Afin de déterminer s'il est opportun pour le Collège de mettre sur pied un programme d'éducation populaire, nous avons d'abord établi un cadre de référence théorique qui définit le concept d'éducation populaire et qui le situe par rapport aux tendances actuelles en éducation des adultes. En second lieu, nous avons tenté de déterminer les besoins des clientèles de l'éducation populaire à l'aide d'une méthodologie inductive comprenant trois approches définies.

Nous avons établi les besoins de la clientèle atomisée en extrapolant certains résultats de l'opération REPO. Nous avons défini les besoins de la clientèle regroupée par le biais d'une expérience réalisée à l'aide de la technique du groupe nominal auprès de deux groupes d'éducateurs et de deux groupes de représentants d'organismes. Dans l'ensemble, nous cherchions à vérifier s'il y avait "convergence de points de vue" entre les théoriciens et les praticiens de l'éducation des adultes, les représentants de l'interne et ceux de l'externe. Le critère de la "convergence" nous guidait dans le choix de nos recommandations.

Les résultats de notre recherche témoignent d'un mouvement d'intérêt marqué pour l'éducation populaire qui est appelée à s'accentuer avec l'accroissement de la population adulte dans la structure démographique québécoise.

En ce qui concerne le Collège, bien que l'éducation des adultes ait été un thème à l'ordre du jour depuis plus de dix ans, tout reste à faire. L'éducation populaire constitue une "nouvelle voie" que le Collège ne manquera pas d'explorer avant que de s'y engager.

Nos recherches nous ont amené à identifier certains besoins de la clientèle potentielle qui pourraient servir de point de départ à la mise en place d'un programme d'éducation populaire. En ce qui a trait à la clientèle atomisée, le Collège devrait s'en tenir à offrir des activités sportives. En ce qui a trait à la clientèle regroupée, il devrait favoriser les participants du troisième âge et leur offrir des activités ayant pour thème l'administration des organismes de promotion collective. Dans l'ensemble, les activités offertes et les méthodes pédagogiques utilisées devraient tenir compte des besoins et des intérêts des participants.

Lors de notre rencontre avec les représentants des organismes de promotion collective, plusieurs participants ont souligné l'indifférence du Collège face aux besoins de formation de la population locale. L'un d'entre eux se faisant le porte-parole du groupe a même exprimé l'opinion suivante:

> "Le Collège est fermé à la population!
> On se demande ce que l'on vient faire
> ici ce soir!"

D'autres participants ont mentionné que par le passé le Collège a plus d'une fois fermé ses portes aux organismes qui demandaient de pouvoir faire de la publicité pour leurs projets auprès du personnel et des étudiants. Il n'y a pas

de fumée sans feu! La mise en oeuvre d'un programme d'éducation populaire ne pourra se faire sans une transformation des mentalités.

Lorsque nous avons établi les limites de notre intervention, nous avons indiqué qu'il appartenait au Collège de vérifier la pertinence du "programme" proposé. Les clientèles de l'éducation populaire s'inscriront-elles aux activités de formation qu'on leur suggère? La problématique de l'implantation de l'éducation populaire ne peut être résolue sans que l'on apporte une réponse à cette question. Pour cela, le Collège devra tenter l'expérience d'offrir des activités de formation aux clientèles de l'éducation populaire de la région de l'Assomption et de ses environs. Advenant qu'une telle initiative porte fruit, comme ce fut le cas au Cégep de Rosemont, peut-être verra-t-on le Collège lui aussi donner naissance à "l'autre collège".

APPENDICES

APPENDICE A

DOCUMENTS RELATIFS AU TRAVAIL DU
COMITÉ PROVISOIRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

(septembre 1972)

Collège de l'Assomption

L'Assomption, le 7 mars 1973

Monsieur Christian Gargour
Collège de l'Assomption
L'Assomption, Québec

Objet : Education permanente.

Monsieur,

La présente est pour vous faire part des observations du Conseil d'administration du Collège concernant votre lettre du 21 février dernier au nom du comité provisoire de l'éducation permanente.

Avant de constituer officiellement un comité de l'éducation permanente et de lui confier un mandat précis, le Conseil aimerait avoir un certain nombre de renseignements sur les possibilités d'instaurer un service de l'éducation permanente.

Le Conseil est d'avis que le comité provisoire qui s'est constitué l'andernier et auquel se sont ajoutés d'autres membres au cours de la présente année devrait être en mesure de fournir un rapport écrit sur le travail déjà accompli.

Le Conseil aimerait que vous puissiez lui transmettre toute documentation officielle de la DIGEC et/ou de la DIGES et de la DIGEP (Direction générale de l'éducation permanente) concernant le régime pédagogique et le régime budgétaire.

Nous aimerions aussi connaître votre opinion sur les points suivants :

a) Etant donné l'existence de services de l'éducation permanente dans les collèges environnants et à la commission scolaire de Repentigny, existe-t-il une clientèle suffisante pour le Collège dans ce domaine ?

b) Quel genre de cours répondraient aux besoins d'une clientèle éventuelle: cours de formation générale conduisant à un DEC ? cours de formation professionnelle ? cours de formation culturelle conduisant à une attestation locale ? cours subventionnés ?

.../2

Collège de l'Assomption

c) Selon les programmes dispensés, quels seraient les services à assurer pour des cours du soir : responsable, secrétariat, laboratoires, bibliothèque, etc... ?

d) A votre connaissance, existe-t-il un service de l'éducation permanente dans des collèges privés semblables au nôtre; fonctionnent-ils bien; rencontrent-ils des difficultés particulières ?

A partir de ces données, l'administration pourrait approfondir cette question de l'éducation permanente et , si elle le juge opportun, mandater un comité en vue d'un projet concret.

Je profite de l'occasion pour remercier les membres de votre comité qui ont bien voulu explorer une question qui n'avait jamais tellement été étudiée jusqu'à présent.

Je vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments distingués.

Le Recteur,

Gilles Lapointe, ptre

Gilles Lapointe,ptre

COMITÉ PROVISOIRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

CONVOCATION MARDI, le 10 avril 1973 à 12h 15
au local 267

Messieurs,

A la suite de la décision prise par le Comité, au courant de sa dernière réunion, à savoir: faire distribuer et récolter les questionnaires d'enquête par des étudiants; Monsieur Therrien s'est chargé de choisir les étudiants aptes à ce travail à faire distribuer par ce moyen à la population de notre bassin éventuel d'alimentation, et à faire récolter par ce même moyen, 329 questionnaires.

J'ai effectué une première compilation de ces questionnaires, et vous trouverez ci-joint les premiers résultats de ce travail préliminaire.

Bien que, à mon avis ces résultats demandent une étude plus poussée par les membres du Comité, je crois qu'en première analyse on peut tirer les conclusions suivantes:

1) Plus de la moitié de la population touchée par le sondage pense que les cours du soir au Collège de l'Assomption leur seraient utiles.

2) La majorité de ces personnes suivraient des cours par souci de culture personnelle.

3) La majorité des personnes intéressées à ces cours ont entre 7 et 11 ans d'études, quoiqu'un bon nombre ait plus que cela.

4) La grande majorité des personnes intéressées semble trouver convenable le prix de $45. pour un cours de 45 heures.

5) Les cours les plus en demande semblent être les suivants: conversation anglaise, couture, décoration intérieure, tricot, perfectionnement du français, mathématiques, psychologie (sociale, de l'enfant, de l'adolescent), techniques administratives.

Comme je l'ai déjà mentionné tout ceci ne prétend en rien être une analyse définitive et complète du résultat du sondage mais seulement un document de travail en vue d'une étude plus précise et plus complète. De plus, il serait peut-être souhaitable que les chiffres que j'ai obtenus soient vérifiés par une seconde compilation effectuée par une autre personne: l'erreur est humaine.

ORDRE DU JOUR: étude et analyse des premiers résultats du sondage.

Christian Gargour

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION
Décembre 1972

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

Le questionnaire suivant a été bâti dans le but de connaître les besoins de la population de la région en ce qui concerne l'éducation des adultes. Nous vous serions alors très reconnaissants si vous preniez quelques minutes de votre temps pour y répondre. Votre collaboration nous sera très utile.

1. Ville où vous habitez: _____

2. Paroisse: _____

3. Des cours du soir vous seraient-ils de quelqu'utilité? Oui ☐ 183 Non ☐ 146

4. Si oui, 329 réponses.
   - par souci de culture personnelle? 123
   - par désir d'avancement professionnel? 40
   - pour obtenir un diplôme: de niveau secondaire? 24
     de niveau collégial?

5. Quel(s) cours vous intéresserai(en)t alors?

- Géographie ☐ 2		- Histoire	10
- Economique ☐ 1		- Sociologie	15
- Philosophie ☐ 0		- Théâtre	7
- Psychologie	: • sociale		12
	• de l'enfant		24
	• de l'adolescent		19
- Sciences religieuses	: • histoire des religions		3
	• problèmes actuels		8
- Littérature	: • française		24
	• anglaise		8
	• québécoise		18
- Conversation	: • anglaise		72
	• espagnole		10
- Perfectionnement du français (écrit et parlé)			30
- Sciences	: • mathématiques		32
	• physique		6
	• chimie		4
	• biologie		15
- Arts plastiques	: • céramique		16
	• émaux sur cuivre		16
	• peinture		24
	• cuir		6
- Artisanat	: • tricot ☐ 34	• couture	46
- Décoration intérieure			45
- Techniques	: • photographie ☐ 33	• loisirs	5
	• agricoles (gérance de ferme)		3
	• administratives		34
	• formation du vendeur		11

6. Autres suggestions: _____

DIVERS: 11

7. A quel groupe d'âge appartenez-vous? 20-25 ☐ 53 30-40 ☐ 50
   Abstentions: 2 25-30 ☐ 30 40 et plus ☐ 48

8. Quelle est votre dernière année d'études complétée? 0 à 6: 15
   7 à 11: 94 12 et plus: 64

9. Le Collège de l'Assomption vous est-il facilement accessible par vos propres moyens? Oui ☐ Non ☐

10. Sinon, un système de transport en commun serait-il nécessaire? Oui ☐ Non ☐

11. Trouveriez-vous convenable de payer $45.00 pour suivre un cours de 45 heures?
    Oui ☐ 142 Non ☐ 38

Merci

COMITÉ PROVISOIRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Rapport sur le sondage effectué dans la région

Afin de déterminer les besoins éventuels du bassin d'alimentation du Collège de l'Assomption en matière d'éducation permanente, le Comité a fait distribuer à la population, par des étudiants choisis par M. Normand Therrien, et récolter par le même moyen, 329 questionnaires d'enquête. La répartition des questionnaires a été comme suit:

30 à l'Assomption	37 à St-Sulpice	50 à Lachenaie
25 à Mascouche	33 à l'Epiphanie	28 à Charlemagne
68 à Repentigny	33 à St-Paul-l'Ermite	24 à Montréal-Est et en divers autres endroits

Sur 329 questionnaires remplis, soit 57% environ portaient la réponse OUI à la question: "Des cours du soir vous seraient-ils de quelque utilité?"

Tandis que 146, soit 43% environ portaient la réponse NON.

Vous trouverez ci-joint les résultats détaillés du sondage; toutefois, le Comité croit que l'on peut tirer de ces chiffres les conclusions suivantes:

1- Plus de la moitié de la population touchée (57%) par le sondage pense que les cours du soir leur seraient utiles.

2- La majorité de ces personnes (123 sur 183 soit 67.2%) suivraient ces cours par souci de culture personnelle; tandis que seulement 40 sur 183 soit 22.2% le feraient par désir d'avancement professionnel, et 24 sur 183 soit 10.4% le feraient pour obtenir un diplôme.

3- La grande majorité des personnes intéressées soit 142 sur 183 (70%) semble trouver le prix de $45. pour un cours de 45 heures convenable.

4- Sur les 183 personnes intéressées
94 soit 55% environ ont entre 7 et 11 ans
64 soit environ 35% ont plus de 12 années d'études et seulement
15 soit environ 10% ont moins que 6 années d'études à leur actif

5- Les cours les plus en demande semblent être les suivants:

- conversation anglaise
- perfectionnement du français
- mathématiques
- psychologie (sociale, enfant, adolescent)
- couture
- décoration intérieure
- tricot
- techniques administratives

6- Enfin les personnes intéressées semblent être à peu près uniformément réparties dans les différents groupes d'âges mentionnés dans le questionnaire.

Christian Gargour

070573

APPENDICE B

L'ARTISAN: DEUX ARTICLES SUR
L'ÉDUCATION AUX ADULTES À LA CSLG

ENGOUEMENT ACCENTUE POUR L'EDUCATION DES ADULTES

Selon M. Harris Lefrançois, directeur du Centre de l'Education aux adultes de la [illegible] scolaire [illegible] la rentrée [illegible] constitue cette année un véritable encouragement [illegible] les responsables [illegible] organisme et le personnel qui y [illegible]

[illegible] yeux, le [illegible] et le volume des récentes inscriptions témoignent de [illegible] évidente de l'engouement accentué des gens pour les cours dispensés au [illegible]

[illegible] efforts sont [illegible], ils ont porté fruit. Nous pouvons aujourd'hui prétendre que nous n'avons pas labouré la mer...", a indiqué M. Lefrançois.

TEMPS PARTIEL

Le directeur du Centre a souligné que 28 classes fonctionneront en 1980-81 au bénéfice des 540 adultes inscrits au secteur académique à temps partiel. Pour lui, il s'agit d'un "record", puisque jamais auparavant le nombre de ces classes n'a dépassé 23.

Parmi les cours "privilégiés" dans ce secteur, l'enseignement de l'anglais (avec à lui seul 12 classes) vient en tête de liste, suivi par ordre d'intérêt: de l'espagnol, des relations humaines, de l'efficacité humaine, etc.

Autre phénomène rare, a mentionné M. Lefrançois: la classe de récupération en mathématiques (niveau secondaire V) est bondée d'élèves à présent, au-delà de toute attente.

M. Lefrançois a exprimé une égale satisfaction concernant le succès enregistré dans le secteur professionnel à temps partiel: "600 inscriptions, a-t-il précisé, pour un total de 36 classes. Là aussi, je trouve ces chiffres plus que satisfaisants"

Au professionnel à temps partiel, l'ébénisterie occupe le premier plan, tandis que talonnent de près cette branche, les techniques commerciales englobant la dactylographie, la sténographie, la tenue de livres, le secrétariat médical, où les effectifs ont doublé.

Evidemment, M. Lefrançois a rappelé que les cours reliés au service des boissons, à la soudure, à l'électricité, etc. "fonctionnent tout aussi bien".

En somme, a fait remarquer le directeur du Centre: "Nous couvrons tous les métiers, et les ateliers du secteur professionnel de la polyvalente Jean-Baptiste Meilleur sont utilisés par nos soins au maximum"

TEMPS PLEIN

Par ailleurs, des cours à temps plein figurent bien sûr au S.E.A. que ce soit dans le domaine académique, ou au chapitre professionnel.

Toutefois, M. Lefrançois a cru bon à cet égard de formuler une remarque qu'il croit "pertinente".

"Il ne nous revient pas d'effectuer le recrutement nous-mêmes pour les cours à suivre à temps plein. C'est plutôt le Centre d'emploi et d'immigration du Canada qui s'en charge".

Aussi, a-t-il invité l'adulte intéressé à s'y inscrire au besoin, d'autant plus que, pendant la durée du cours, "il est éligible à certaines prestations (assurance - chômage ou autres)".

M. Lefrançois a, à ce sujet, mis l'accent sur le fait que, aux cours à temps plein, l'enseignement est "individualisé". Ce qui signifie qu'une personne-ressource est à la disposition d'une classe de 20 élèves pourvus, eux, du matériel didactique requis. Cette clientèle est libre d'autre part de fonctionner à son propre rythme.

M. Harris Lefrançois en a pris occasion pour informer la population adulte que le personnel de direction et professionnel, ainsi que les 60 professeurs attachés au S.E.A., demeurent à l'entière disposition du public pour tous renseignements complémentaires.

Service de l'information de la C.S.E.G.

...une image éloquente.

Education aux Adultes, à la C.S.L.G.

CENTRE BRIEN: UNE RUCHE BOURDONNANTE

L'aspect socio-culturel des cours dispensés au Service de l'Education aux Adultes, attire une clientèle [illegible] au Centre Brien de la Commission scolaire Le Gardeur en faisant [illegible] [illegible] en [illegible] des lieux [illegible] très grande partie des "étudiants" est orientée le soir vers les spacieux locaux de l'école polyvalente Jean-Baptiste Meilleur.

En effet, 1,000 personnes [illegible] inscrites à ce [illegible] cet automne, [illegible] 58 groupes (ou [illegible]) confiés aux [illegible] expérimentés d'une [illegible] de professeurs.

Responsable de ce centre d'animation communautaire et de documentation populaire du 29 Brien, à Repentigny, Mme Thérèse Laperrière se répond évidemment pour elle et ses collaborateurs de cette performance débordant avantageusement celle de l'an dernier.

"Mais l'un de nos meilleurs motifs de satisfaction, précise-t-elle entre autres, est de constater que de plus en plus d'hommes, fréquentent nos cours à caractère socio-culturel. Ainsi, ceux-là qui sans doute le croyaient à tort, peuvent maintenant constater aisément que les cours de cuisine, de peinture, d'émaux etc. ne sont pas exclusivement destinés aux femmes de la région. Tout le monde, des deux sexes, y est accepté avec empressement".

Et elle se félicite alors de voir à présent "davantage de messieurs accompagner leur dame" aux cours d'information sur la sexualité, sur la vie du couple, sur la psychologie de l'enfant, etc.

FORMATION SOCIALE

Les cours d'essence socio-culturelle englobent en somme, précise Mme Laperrière, tous ceux touchant la formation sociale, familiale et humaine, ainsi que les arts ménagers et les arts plastiques.

L'on sait volontiers ce qu'il en découle de positif et de pratique de la maîtrise des arts ménagers ou plastiques qui bien sûr, "absorbent le gros de la clientèle du Centre". Et dans ce contexte, elle comprend d'ailleurs l'intérêt légitime qu'ils suscitent, à s'en tenir aux taux de fréquentation encourageant à de tels cours.

Toutefois, Mme Laperrière estime également que "l'on n'insistera pourtant jamais assez" sur la portée de la formation sociale ou humaine. Selon elle, celle-ci répond ces jours-ci "à la soif de savoir", tout comme, ajoute-elle, "aux besoins de développement personnel des québécoises et des québécois du territoire de la Commission scolaire Le Gardeur".

Cela explique dès lors la tendance actuelle de l'équipe dont elle assume le leadership, de favoriser à présent, dans une large mesure, la formation humaine et sociale.

A ce propos, Mme Laperrière dira: "Le mouvement coopératif, par exemple, se reconnaître comme femme, n'est-ce pas très important ça?"

Espérant que les cours de ce genre connaîtront aussi un succès accru au fil des saisons, Mme Thérèse Laperrière s'est attardée par ailleurs à rendre hommage à "la compétence éprouvée" de ses collaboratrices et collaborateurs et en a profité pour inviter le public à les visiter au 29 Brien, Repentigny, ou à les appeler aux numéros de téléphone suivants: 581-2660 pendant la journée, et le soir aussi 581-3671 durant la journée seulement.

Service de l'information de la C.S.L.G.

APPENDICE C

EXTRAIT DE L'ANNUAIRE DU
SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES DU
CÉGEP DE JOLIETTE
SESSION AUTOMNE 1980

L'ÉDUCATION DES ADULTES AU CÉGEP

je m'inscris!

CEGEP JOLIETTE

L'ÉDUCATION DES ADULTES AU CÉGEP

je m'inscris!

COURS AUX ADULTES

COURS DU SOIR

SESSION AUTOMNE 1980

CSLG

DU NOUVEAU SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR

LE CEGEP DE JOLIETTE OFFRE DES COURS QUI SERONT DONNÉS À REPENTIGNY

INSCRIPTION: 2,3,4 ET 5 SEPTEMBRE 1980

DES COURS DE NIVEAU COLLÉGIAL OFFERTS PAR LE SERVICE DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES DU C.E.G.E.P. DE JOLIETTE ET DONNÉS À REPENTIGNY GRÂCE À LA COLLABORATION DU SERVICE DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES DE LA COMMISSION SCOLAIRE LE GARDEUR.

CEGEP JOLIETTE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

À QUI S'ADRESSENT LES COURS?

A) Aux adultes qui recherchent une formation professionnelle plus poussée, des connaissances nouvelles.

B) Aux adultes qui veulent entreprendre ou poursuivre des études de niveau collégial.

C) Aux adultes qui ont compris la nécessité de la formation permanente.

CONDITIONS D'ADMISSION

1--Est admissible aux cours tout adulte qui n'a pas fréquenté l'école régulière depuis au moins un an.

2—Pour être admis à titre d'étudiant régulier, il faut avoir complété le Secondaire V ou avoir acquis une formation équivalente. Le comité des admissions tient compte de l'expérience acquise sur le marché du travail.

ADMISSION (nouvel étudiant)

Remplir la formule de demande d'admission et fournir les pièces suivantes:

- Le dossier scolaire antérieur.
- Une copie de l'acte de naissance.
- Un chèque ou mandat poste de $5 (non remboursable) pour couvrir les frais d'ouverture du dossier.

COURS SUBVENTIONNÉS

Le Centre de Main-d'Oeuvre peut subventionner les cours de formation professionnelle. Pour être admissible, l'étudiant doit remplir les conditions suivantes:

1) Etre sur le marché du travail depuis au moins un an.
2) Suivre un cours qui lui procure un perfectionnement dans le métier ou l'occupation qu'il exerce.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les cours de formation professionnelle, subventionnés par le gouvernement, sont gratuits. L'étudiant ne doit débourser que des frais d'inscription ($10 par cours).

PERSONNEL

Marcel Leblanc, coordonnateur
Robert Forget, responsable de la formation professionnelle
Louise Gaudet, secrétaire

TÉL.: 1-759-1661

PROGRAMME ET CALENDRIER DES COURS OFFERTS PAR LE C.E.G.E.P. DE JOLIETTE AUX RÉSIDANTS DE LA RÉGION:

REPENTIGNY
ST-PAUL-L'ERMITE
CHARLEMAGNE

COURS OFFERTS À REPENTIGNY
AUTOMNE 1980

L'ASSOMPTION
LAVALTRIE
ST-SULPICE

COURS PROFESSIONNELS

TITRE DU COURS	L	M	M	J	DURÉE	REMARQUES et PRÉALABLES
COMPTABILITÉ I 410-110-79	X				60	aucun
COMPTABILITÉ III 410-513-79	X				60	410-210-79
DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL 350-410-79	X				60	aucun
GESTION DES OPÉRATIONS 410-410-79	X				60	aucun
COMPTABILITÉ I 410-110-79		X			60	aucun
COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION 410-320-79		X			60	410-210-79
MARKETING I 410-430-74		X			60	aucun
PROCESSUS DE SÉLECTION 401-930-76		X			45	aucun
COMPTABILITÉ II 410-210-79			X		60	410-110-79
DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE 401-410-79			X		60	aucun
GESTION DU PERSONNEL 401-430-79			X		45	aucun
MÉTHODE QUANTITATIVE 410-553-79			X		45	aucun
DROIT DE L'ENTREPRISE 401-420-79				X	60	aucun
ÉCONOMIE I 383-920-71				X	45	aucun
FINANCE I 410-540-79				X	60	410-210-79
FORMATION DU PERSONNEL 401-933-76				X	60	aucun
FRANÇAIS [illegible] T 601-911-76		X			45	
• COURS SUR MESURE						
PME — GESTION DES AFFAIRES	X	X	X	X	30	Pages 4 et 5
PSYCHOLOGIE DU COMPORTEMENT SEXUEL			X		30	Page 12

• *Les cours sur mesure sont donnés sous forme de conférences, de séminaires, d'études de cas, etc. Ces cours ne comportent pas de test ni d'examen.*

HORAIRE
Tous les cours du soir débutent à 19 heures.

CALENDRIER
Les cours débutent la semaine du 15 septembre '80 et se terminent le 19 décembre.

FORMATION EN GESTION

Ces activités s'adressent à **vous:**

— propriétaires et dirigeants de la Petite et Moyenne Entreprise (P.M.E.);

— conjoints des propriétaires;

— gens d'affaires

— participants aux décisions dans votre entreprise;

— détenteurs d'un poste de responsabilité dans votre entreprise;

— membres de professions libérales;

travaillant dans les *entreprises manufacturières, commerciales* et les *services.*

Qu'est-ce que ces activités ont de vraiment particulier?

— aucune formation particulière n'est exigée des personnes intéressées à s'inscrire;

— chaque activité ne dure que 30 heures, dispensée à temps partiel à raison de 1 soir / semaine pendant 10 semaines;

— aucun examen ni travail pratique n'est exigé de l'étudiant

— l'utilisation d'étude de cas, d'exercices pratiques et de témoignages assurent un dynamisme et maintiennent l'intérêt;

— les animateurs ont l'expérience de la P.M.E.;

— une attestation d'étude est remise à chaque participant à la fin des 30 heures de formation.

LISTE DES COURS QUI PEUVENT ÊTRE OFFERTS

— Comment lancer une entreprise

— Commerce de détail

— Traitement des données

— Marketing

— Gestion par objectifs et résultats

— Gestion des projets

— Principes de gestion financière

— Introduction au management

— Tenue de livres

LE COÛT

Il ne vous coûtera que 10 $ d'inscription et 8 $ de matériel pédagogique pour participer aux 10 séances de 3 heures.

Pour renseignements et inscription: Vous pouvez téléphoner au C.E.G.E.P. de Joliette à 759-1661, postes 145 ou 175.

CES COURS PEUVENT ÊTRE ORGANISÉS DANS LES LOCALITÉS DE LA RÉGION SI UN NOMBRE SUFFISANT DE PERSONNES EN FONT LA DEMANDE.

P.M.E. — REPENTIGNY

COURS OFFERTS À L'AUTOMNE 1980:

Lundi:	Principes généraux de marketing	19 h à 22 h
Mardi:	Tenue de livres et introduction à la comptabilité	19 h à 22 h
Mercredi:	Gestion des ressources humaines et des relations de travail	19 h à 22 h
Jeudi:	Comment lancer une entreprise	19 h à 22 h

ENDROIT:
Dans les locaux de la polyvalente J.-B. Meilleur, 777 Iberville, Repentigny.

COURS SUR MESURE:
Aucun test ni examen, aucun crédit accordé. Ces cours ne font pas partie des programmes de cours du niveau secondaire ni du niveau collégial.

PRIX:
18 $ ceci comprend l'inscription au cours ainsi que le volume.

DURÉE:
30 périodes — 3 périodes/semaine.

CALENDRIER:
Début: 29 septembre 1980.
Fin: 5 décembre 1980.

HORAIRE:
19 h à 22 h. D'autres arrangements peuvent être envisagés, à la condition que tous les participants le désirent.

FORMULE:
Les cours sont donnés autant que possible par des personnes qui oeuvrent dans l'industrie ou le commerce. Ces cours se veulent beaucoup plus pratiques que théoriques.

INSCRIPTION:
On peut s'inscrire par téléphone (759-1661) à Joliette ou en se présentant aux galeries Rive Nord, les 2, 3, 4 et 5 septembre aux heures d'ouverture des magasins.

Catégorie de cours offerts

I— Cours de formation générale

Ces cours sont offerts aux personnes qui désirent:

— parfaire leur formation générale

— obtenir un D.E.C. (diplôme d'études collégiales)

— préparer leur admission à l'Université

II—Cours de formation professionnelle

Ces cours sont offerts aux personnes qui désirent:

— se perfectionner dans le cadre de leur travail quotidien (cours à temps partiel)

— changer de travail ou acquérir les aptitudes nécessaires pour retourner sur le marché du travail (cours à temps plein)

Dans le secteur de la formation professionnelle, il existe plusieurs types de certification qui tendent à répondre le plus adéquatement possible aux besoins de l'adulte en voie de perfectionnement. Selon le nombre de cours suivis et réussis en formation professionnelle, le Ministère décerne les certifications suivantes, sans compter le B.C.U. (bulletin cumulatif uniforme) que l'adulte reçoit après chaque session de cours.

a) D.E.C. (diplôme d'études collégiales)

b) C.E.C. (certificat d'études collégiales)

c) A.E.C. (attestation d'études collégiales)

d) A.E.C. Post (attestation d'études collégiales post-scolaires)

e) A.E.C. Perf (attestation d'études collégiales de perfectionnement).

N.B.: Les deux dernières certifications peuvent être décernées à l'étudiant qui après avoir obtenu un diplôme ou un certificat d'études collégiales, a achevé les cours d'un autre programme professionnel prévu pour de telles attestations et autorisé par la DGEC (direction générale de l'enseignement collégial).

III— Cours professionnels "spéciaux" ou formation sur mesure

— ils sont offerts aux personnes qui désirent une plus grande compétence dans leur spécialité

— ils sont sanctionnés par une attestation du Collège

— ils ne peuvent être crédités à l'intérieur d'un programme régulier du CÉGEP.

IV—Cours de formation socio-culturelle

— ils sont offerts aux personnes qui désirent acquérir une culture personnelle dans un domaine particulier

— ils donnent droit à une attestation du Collège (sur demande).

APPENDICE D

L'OUVERTURE AU MILIEU

DOCUMENT DE TRAVAIL

2.0 L'OUVERTURE AU MILIEU

DOCUMENT DE TRAVAIL

" Un Collège ne peut rien contre l'évolution démographique d'une société en crise, d'une population qui semble favoriser la théorie des "mutations brusquées". Néanmoins, il se doit d'être attentif aux perturbations qui, sans forcément menacer son existence, l'incitent à développer des politiques dans le sens d'une adaptation plus adéquate au milieu qui lui fournit sa raison d'être, c'est-à-dire, sa clientèle." (1)

(1) Collège de l'Assomption, Rapport final du Comité d'études sur la clientèle du niveau collégial, 2e partie, évolution de la clientèle pour les prochaines années, P. 126.

1.0 Objectifs

1. Favoriser l'insertion du collège dans le milieu socio-économique.

2. Elaborer différentes stratégies pour rendre le collège plus accessible à la population.

3. Organiser au moins une (1) activité qui serait un service offert à la population.

2.0 Contenu

1. Etude de l'opportunité d'implanter un programme d'éducation des adultes de type populaire au Collège de l'Assomption.
Responsable: Alain Bergmans.

2. Organisation d'audiences publiques avec présentation de la part des organismes intéressés, de mémoires sur la place et le rôle du niveau collégial dans la région.

Les organismes sollicités seraient:

- l'association des anciens du collège
- l'association des éducateurs du collège (niveaux collégial et secondaire)
- l'association des parents du collège
- le service socio-culturel de l'Assomption
- possiblement d'autres associations à vocation sociale.

Responsable: Normand Therrien.

3. Organisation d'une clinique: "Je fais mon rapport d'impôt"

Responsables: - A déterminer.

3.0 Modalités

1. L'étude faite par Alain Bergmans fera partie des priorités dans sa tâche de travail. Une journée de travail par semaine ou l'équivalent devrait y être consacrée.

2. L'organisation des audiences devrait comprendre la préparation d'une grille d'analyse et la rencontre avec les responsables des organismes devrait permettre de bien situer les limites des interventions souhaitées.

3. Il faudrait prévoir une certaine publicité au sujet de la clinique "Je fais mon rapport d'impôt". Il faudrait également prévoir une certaine rémunération pour les professeurs concernés.

APPENDICE E

LE COLLÈGE DE L'ASSOMPTION:
DÉFINITION, FINALITÉ, OBJECTIFS

Collège de l'Assomption

LE COLLÈGE DE L'ASSOMPTION

Définition, finalité, objectifs

Texte approuvé par le Conseil d'administration le 10 août 1977

I - Définition

1. Le Collège de l'Assomption est une institution privée d'enseignement secondaire et collégial déclarée d'intérêt public par le ministre de l'Education du Québec.

2. Etabli en la ville de l'Assomption et sur le territoire de la commission scolaire Le Gardeur, le Collège de l'Assomption est d'abord, de par sa situation géographique, au service de la population de cette région. Le Collège est également accessible aux jeunes de plusieurs autres localités avoisinantes.

3. Fondé en 1832 par les docteurs Jean-Baptiste Meilleur et Louis-Joseph-Charles Cazeneuve et par le curé François Labelle, tous de l'Assomption, il est la propriété de la Corporation du Collège de l'Assomption, constituée le 18 septembre 1841. Cette corporation est actuellement formée de l'Archevêque catholique romain du diocèse de Montréal, de membres du clergé diocésain et d'autres personnes intéressées au maintien et au développement du Collège.

4. Les droits de la corporation et tous les pouvoirs nécessaires à son organisation, son administration et son développement sont exercés par un conseil d'administration formé de membres de la corporation, conformément aux statuts et aux règlements de la corporation et aux lois générales qui pourraient s'appliquer.

5. Le Conseil d'administration a le mandat de réaliser les objectifs de la corporation qui sont d'assurer au Collège de l'Assomption son statut d'institution privée et son caractère de collège chrétien, et d'offrir une éducation de qualité, conforme aux principes de la religion catholique.

II - Finalité

1. L'éducation

Le Collège de l'Assomption a comme finalité l'éducation, entendue comme un processus visant à assurer la croissance totale de la personne.

2. Par un projet éducatif ouvert et global

A cette fin, le Collège poursuit un projet éducatif conçu comme une réponse aux besoins, aux aptitudes et aux aspirations de l'élève, et qui tend au développement équilibré de toutes les composantes de sa personnalité: physique et intellectuelle, affective et morale, religieuse et sociale.

Le Collège a donc ce souci particulier de développer toutes les dimensions de la personnalité de l'élève sans en exclure aucune.

3. Dans un milieu éducatif favorable et cohérent

Toutes les personnes ou tous les groupes de personnes qui à divers titres fréquentent le Collège forment une communauté de vie et de travail où chacun doit trouver son épanouissement. Le développement intégral et équilibré de l'élève, où sont engagées toutes les dimensions de sa personnalité, requiert un climat favorable et un milieu éducatif cohérent. La réalisation des objectifs du Collège suppose que tous souscrivent à son projet éducatif dans toute son ampleur et que les relations entre les personnes et les groupes sont empreintes de respect et de franchise, d'honnêteté et de confiance.

III - Objectifs généraux

1. Formation de la personne

Par ses ressources, ses programmes et ses services, le Collège tend à développer toutes les dimensions de la personne, afin que celle-ci devienne autonome et créatrice, ouverte à l'autre et à tout le réel, consciente de ses responsabilités envers elle-même et envers autrui, et capable de travailler à l'amélioration constante des sociétés dans lesquelles elle s'inscrit.

A cette fin, le Collège se propose de veiller à l'équilibre physique et mental de l'élève pour en faire un être bien portant, ayant acquis le goût de l'activité corporelle et les habitudes d'hygiène nécessaires, un être capable de se situer face aux réalités complexes de la vie moderne, maître de ses réactions, apte à mettre en valeur ses talents personnels.

Par un enseignement de qualité, il vise à doter chacun des connaissances fondamentales et nécessaires à une solide formation intellectuelle, et de méthodes d'apprentissage le rendant apte à continuer pour son propre compte, dans une perspective d'éducation permanente, la formation reçue au Collège.

Diverses activités éducatives à caractère social, culturel et religieux ainsi que des rencontres individuelles et collectives avec les éducateurs ont pour objet de développer chez l'élève une certaine assurance par un apprentissage contrôlé de sa responsabilité personnelle ainsi que le sens d'une participation active à la vie du groupe ou de la communauté.

Le Collège organise ses services de manière à ce que l'élève soit personnellement connu et valorisé et trouve l'aide qui convient à ses besoins propres. Il est également proposé à chacun de poursuivre une honnête démarche sur son engagement chrétien.

2. Enseignement

A titre d'institution scolaire reliée au système d'éducation du Québec, le Collège veille à ce que soient atteints les objectifs spécifiques de l'enseignement général de niveau secondaire et de niveau collégial, tels que définis par le ministère de l'Education.

2.1 Cet enseignement est dispensé à chacun des niveaux par un personnel qualifié, formé de prêtres, de religieux et de laïcs intéressés à l'oeuvre du Collège.

2.2 Cet enseignement vise au développement de la personne par l'exploration d'un vaste champ de connaissances: langues, arts, lettres, sciences de l'homme et de la nature. Dans cette perspective, l'acte d'enseignement tend à développer les facultés de perception, de raisonnement et de création. Il implique une communication vaste, graduée et objective du savoir, un échange entre l'enseignant et l'élève ordonné à l'apprentissage des lois de la pensée, un souci constant d'intégrer les connaissances à la vie, enfin une exigence de création qui fasse appel à tout l'être de la personne.

2.3 Chaque discipline enseignée au Collège conserve sa finalité propre et l'information doit posséder les caractères d'intégralité et d'objectivité auxquels la communauté scolaire a droit.

2.4 Compte tenu de ce qui précède, le Collège entend apporter sur les grandes questions qui se posent à l'homme l'éclairage des principes fondamentaux de la pensée chrétienne.

3. Perspectives chrétiennes

Inscrit dans la communauté chrétienne du diocèse de Montréal, le Collège a un caractère confessionnel et il entend promouvoir les valeurs évangéliques telles qu'elles sont transmises dans la foi chrétienne catholique.

3.1 L'éducation religieuse, qu'il s'agisse d'enseignement ou d'animation pastorale, est partie intégrante du projet éducatif du Collège visant à assurer la croissance totale de l'élève.

3.2 L'éducation religieuse est conçue comme une réponse à la quête de sens chez l'adolescent ou le jeune adulte et lui permet d'explorer l'univers religieux qui, de tout temps, a été un champ important de signification et d'expérience pour l'homme.

3.3 L'éducation religieuse respecte certains critères éducatifs de base:

a) Quant à sa démarche, elle suit une pédagogie respectueuse du cheminement de l'élève, une pédagogie qui l'accompagne dans ses expériences et ses découvertes.

b) Quant à son contenu, elle accorde une priorité à la tradition chrétienne qui est dominante au Québec; elle apprend à l'adolescent à connaître d'abord la religion "maternelle", à prendre conscience peu à peu des diverses options religieuses et à formuler graduellement une réponse personnelle, libre, éclairée et consciente; selon l'âge ou le cheminement de l'élève, elle ouvre également des perspectives sur les autres religions de même que sur les diverses attitudes areligieuses.

c) Quant au milieu même du Collège où elle s'exerce, elle requiert un seuil de cohérence au plan des enseignements et de la vie scolaire dans son ensemble. Ceci implique que, dans l'ensemble, toutes les personnes qui fréquentent le Collège respectent, acceptent ou épousent d'emblée cette perspective éducative.

d) Quant à son environnement éducatif global, elle prend appui sur l'influence éducative des familles et des diverses communautés chrétiennes.

3.4 Cette conception de l'éducation religieuse repousse deux extrêmes: une éducation religieuse qui serait un effort d'endoctrinement et une éducation religieuse réduite à une pure information sur les faits religieux.

3.5 L'éducation religieuse poursuit deux objectifs fondamentaux: favoriser la maturation de l'élève au plan religieux et permettre l'exploration des diverses dimensions de la religion: doctrinale, historique, morale, rituelle, expérientielle et sociale.

IV - Fins particulières

1. Animation du milieu

En raison de l'importance que le Collège attache à la formation de la personnalité de chacun, il met à la disposition des divers groupes d'élèves des animateurs qui les guident et les conseillent dans leur vie quotidienne et qui collaborent avec eux à des activités spécifiques.

2. Education physique

Des programmes adaptés d'éducation physique et d'activités sportives ont pour objet de développer et d'affermir la santé physique et mentale de l'élève.

Par ses exigences, cette éducation corporelle ne saurait être dissociée de l'activité éducative globale: elle suppose une discipline consentie et la maîtrise de soi, le goût de se perfectionner et de se dépasser, la responsabilité personnelle et le sens des autres.

3. Activités éducatives

En plus des programmes d'enseignement, le projet éducatif du Collège comporte un ensemble d'activités éducatives dont l'objectif est de prolonger la formation culturelle et sociale de l'élève et de contribuer à une véritable animation du milieu. A cette fin, le personnel collabore de diverses manières à la réalisation d'un programme d'activités adaptées à l'âge, aux goûts et aux aptitudes de l'élève.

4. Animation pastorale

L'éducation religieuse, réalisée d'une part sous le mode de l'enseignement, emprunte une autre voie privilégiée de toute activité éducative, celle de la participation et de l'expérience. C'est l'objectif

du service d'animation pastorale de proposer cette autre approche, celle d'accompagner les adolescents et les jeunes adultes dans la recherche d'un sens personnel à leur existence et dans l'élucidation des diverses questions et des choix fondamentaux concernant leur option religieuse, les valeurs morales et spirituelles ainsi que leur engagement face à leur milieu.

Inséré dans le milieu éducatif du Collège, le service de pastorale est conçu comme un service ouvert à toute la population de l'institution et susceptible de susciter un éventail d'activités répondant aux divers besoins et aux attentes du milieu.

Assumée par quelques éducateurs particulièrement délégués à cette fin, l'animation pastorale devrait pouvoir compter sur une large proportion de personnes en place sensibilisées aux objectifs de l'éducation chrétienne.

5. Formation sociale

Une première exigence de la vie en société est la politesse et le savoir-vivre, une attitude de respect envers les personnes et un souci constant de l'environnement physique.

La propreté, le respect des lieux, la distinction dans la tenue et le langage doivent caractériser le comportement des personnes qui, à un titre ou l'autre, fréquentent le Collège.

Dans une perspective plus large, le Collège veille à ce que l'élève devienne une personne consciente de ses responsabilités envers la société dans laquelle il vit. Il vise à le sensibiliser aux réalités sociales et à développer chez lui des attitudes de disponibilité et de service à l'égard de ses concitoyens.

APPENDICE F

ÉDUCATION DES ADULTES

HIVER-1982

Document réalisé conjointement
par la Commission scolaire de Le Gardeur
et par le Cégep de Joliette

ÉDUCATION des ADULTES
HIVER — 1982

CSLG
COMMISSION SCOLAIRE
DE LE GARDEUR

CSLG
SOMMAIRE

Page 2 — Informations générales
Page 3 — Formation professionnelle
Page 4 — Formation générale
Page 5 — Formation socio-culturelle

RENSEIGNEMENTS

Ecole: 581-2660

Centre Brien: 581-9671

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Dates: 6 janvier 1982 — à compter de 13 heures
7 et 8 janvier 1982 — aux heures d'ouverture des magasins

Endroit: Galeries Rive-Nord
100, boul. Brien
REPENTIGNY

CEGEP
JOLIETTE

CEGEP JOLIETTE
SOMMAIRE

Page 6— Renseignements généraux et cours offerts
Page 7— Attestations et certificats
Page 8— Contenu des cours

RENSEIGNEMENTS

A JOLIETTE	A REPENTIGNY
INFORMATION: ENTRE 9 H ET 21 H	INFORMATION: APRÈS 18 H 30
759-1661 Postes 145-175-235	581-2286

DES COURS DE NIVEAU COLLÉGIAL OFFERTS PAR LE SERVICE DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES DU C.E.G.E.P. DE JOLIETTE ET DONNÉS À REPENTIGNY GRÂCE À LA COLLABORATION DU SERVICE DE L'ÉDUCATION AUX ADULTES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LE GARDEUR

CSLG ÉDUCATION DES ADULTES

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

André Ouellette — [illegible]
Henriette Lefrançois — [illegible]
Thérèse Michaud-Laperrière — [illegible]
Maurice Dufort — [illegible]
Jean-Yves Lancup — [illegible]
Guy Sauvageau — [illegible]
Serge Labonté — [illegible]
Louise Millot-Barsoucy — [illegible]

et le personnel technique et de soutien sans qui on ne pourrait assumer les services offerts.

Huguette Gauthier	Andrée Siry
Liliane Sauvageau	Richard Lemieux
Nicole Duguay	Jean-Charles Blanchoud
Carole Langlois	Jacques Beauchamp

FORMATION GÉNÉRALE

Enseignement individualisé:

- Français 409 à 412
- Français 312 à 315
- Mathématiques 121 à 155
- Physique 141-151-152-154
- Chimie 141-151-152-153

En 4500 minutes, l'étudiant complète normalement deux cours. Si les deux cours sont terminés avant les 4500 minutes, il peut s'il le désire entreprendre un troisième cours sans frais.

Si à la fin des 4500 minutes [illegible] doit s'inscrire à la session suivante.

Pour informations supplémentaires, voir le tableau des cours.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Selon le nombre d'inscriptions, la direction se réserve le droit de changer les soirs de cours.
- En formation générale, l'organisation d'un cours exige un minimum de 25 étudiants.
- En relations humaines, efficacité humaine, être soi-même avec ses enfants, le minimum est de 20 étudiants.
- En formation professionnelle, l'organisation d'un cours exige un minimum de 20 étudiants.
- Certains volumes et tous les cahiers d'exercices sont aux frais des étudiants. Dans certains cours les étudiants réalisent des projets personnels, le matériel est alors aux frais de l'étudiant.
- Les volumes, les cahiers d'exercices et le matériel, utilisés dans les ateliers sont entièrement aux frais des étudiants (voir les tableaux de cours).

NOTE: [illegible]

HORAIRE DES COURS

Durée de 4500 minutes — 1 ou 2 soirs/semaine 19 h à 22 h 15
(sauf anglais intensif — 19 h à 23 h)
Durée de 2250 minutes — 1 soir/semaine 19 h à 22 h 45
(sauf français 400 — 19 h à 21 h 45)
Durée de 3000 minutes — 1 soir/semaine 18 h 55 à 23 h
Durée de 3000 minutes — 2 soirs/semaine 19 h à 21 h 45
Durée de 6750 minutes — 3 soirs/semaine 19 h à 21 h 45
Durée de 1500 minutes — 1 soir/semaine 19 h 30 à 22 h 15
Durée de 750 minutes — 1 soir/semaine 19 h 30 à 22 h 15

IMPORTANT: [illegible] DÉBUT [illegible]

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Évaluation de dossier

Les études antérieures de l'adulte peuvent être transposées dans le système actuel par le biais d'"équivalences de cours". Ces équivalences comptent pour l'obtention du Diplôme d'Études secondaires (inf. J.-Y. Lancup 581-2660).

Profil scolaire

En tenant compte des études antérieures, des cours offerts et de sa disponibilité, l'adulte peut se faire tracer un programme de cours qui lui permettront d'atteindre son but (inf. J.-Y. Lancup 581-2660).

Test d'équivalence de niveau de scolarité

Les adultes ne possédant aucun diplôme ou attestation officielle qui pensent avoir acquis au cours des années une compétence comparable au cours secondaire actuel peuvent passer une série d'examens mis à leur disposition par le ministère de l'Éducation. La réussite des examens donne droit à une attestation, que la plupart des employeurs reconnaissent comme "équivalent" d'un 5e secondaire ou d'un 3e secondaire dépendant du niveau des examens (inf. J.-Y. Lancup 581-2660).

Orientation

Aide fournie à l'adulte pour mieux tenir compte de ses goûts, aptitudes et capacités en vue du choix d'un programme d'études ou d'une formation donnée (inf. Serge Labonté 581-5790 — 2660).

FRAIS D'INSCRIPTION

Modes de paiement

- comptant
- chèque personnel daté du jour

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

En principe, l'étudiant-adulte avant de s'inscrire à un cours a pris connaissance des titres des cours, pris connaissance des programmes, analysé son emploi du temps.

REMBOURSEMENT À 100%

Le secteur de l'éducation des adultes effectuera des remboursements à 100% dans le cas où la décision vient des S.E.A.

- Annulation du cours
- Déplacement d'horaire
- Mauvais classement
- Étudiant dirigé dans un cours du C.E.I.C.
- Changement de l'endroit du cours

AUCUN REMBOURSEMENT

Le secteur de l'éducation des adultes n'effectuera aucun remboursement pour les raisons suivantes:

- Contenu du cours
- Cours ne répondant pas aux besoins
- Manque de transport pour l'étudiant
- Changement d'horaire de travail de l'étudiant
- Déménagement de l'étudiant et autres forces majeures (maladie, manque de gardienne, etc.)

LES "BELLES SOIRÉES" AU CENTRE BRIEN

L'idée des "belles soirées" des Services de l'Éducation des adultes est d'offrir aux participants une occasion de se sensibiliser sur divers thèmes, et d'y réfléchir en groupe.

La relation parent-adolescent

Avez-vous le goût de réfléchir ensemble sur ce que vit l'adolescent?

Les Services de l'Éducation des adultes vous offrent trois (3) belles soirées d'information et d'échange sur cette période de transition.

Personne-ressource:

Madame Jacqueline Guay, T.s.p.

Endroit: Polyvalente J.-B. Meilleur
Heure: 19 h 30 à 22 h 15
Dates: les mardis 2, 9, 16 février
Coût: 15 $ pour les 3 rencontres
Nombre limité: 15 participants

Condition féminine et masculine

Le conditionnement, les rôles, les modèles véhiculés par le milieu, autant d'éléments importants dans la relation homme-femme.

Si on s'en parlait!

Personnes-ressources:

Couple animateur

Endroit: Centre Brien, 29, boul. Brien
Heure: 19 h 30 à 22 h 15
Dates: les jeudis 4, 11, 18 mars
Coût: 15 $ pour les 3 rencontres

CSUG EDUCATION DES ADULTES

FORMATION PROFESSIONNELLE — TEMPS PARTIEL

SESSION HIVER 82

TITRE DE L'ACTIVITE	DEBUT	DURÉE	JOURS	COÛT ($) INSCRIPTION	COÛT ($) MATÉRIEL	NOMBRE D'ÉLÈVES	ENDROIT: J.E.M.	ENDROIT: P.P.A.	ENDROIT: 29 Brien	ENDROIT: Ecole Notre-Dame	ENDROIT: J.E.M. et Woolco	INFORMATIONS
ALIMENTATION Cuisine professionnelle [illegible]	82-01-26	13 sem 3000 min	Mardi	24 $	40 $	20	X					Décoration de pièces, préparation de buffet. Cuisine hôtelière et institutionnelle, service de table
Service de boisson [illegible]	82-01-27	13 sem 3000 min	Mercredi	24 $	20 $	20			X			Les bases de cocktails, disposition et accessoires de bar, décoration, attitude face à la profession, éthique professionnelle
Service de boisson [illegible]	82-01-25	13 sem 3000 min	Lundi	24 $	20 $	20			X			Poursuivre l'étude de nouveaux cocktails, service de table, étude des vins, les flambées, mélanges polynésiens et fromages
LECTURE DE PLANS Structure d'acier et métal en feuille [illegible] (le développement)	82-01-25	13 sem 3000 min	Lundi	24 $	------	20-25	X					Lire et interpréter des plans qui fournissent des renseignements précis et complets sur l'assemblage de pièces par soudure et sur les structures métalliques
MEUBLE ET CONSTRUCTION Ébénisterie I	82-01-30	13 sem 3000 min	Samedi	24 $	20 $	20	X					Machines-outils, choix de bois et matériaux, construction de meubles simples et finition. (Projet: banc de foyer) Horaire 8:00 à 12:05
Ébénisterie II	82-01-25	13 sem 3000 min	Lundi	24 $	30 $	20	X					Planifier et réaliser un projet en appliquant toutes les opérations. (Projet: boîte à fleurs)
Ébénisterie III	82-01-26	13 sem 3000 min	Mardi	24 $	35 $	20	X					Planifier et réaliser un projet en aggloméré plaqué bois et stratifié avec tiroir (Projet: un pupitre)
Ébénisterie IV	82-01-27	13 sem 3000 min	Mercredi	24 $	90 $	20	X					Planifier et réaliser un projet en bois solide et aggloméré plaqué avec portes. (Projet: armoire de coin)
Ébénisterie V	82-01-29	13 sem 3000 min	Vendredi	24 $	[illegible] selon le projet	20	X					Dans ce cours, les étudiants réalisent des projets individuels
SOINS PERSONNELS Coiffure pour dames cours I	82-01-27	13 sem 3000 min	Mercredi	24 $	10 $	20	X					Shampooing, mise en plis, coupe de base
Coiffure pour dames cours II	82-01-25	13 sem 3000 min	Lundi	24 $	10 $	20-25	X					Coupe de base et permanente
SOUDURE Arc électrique W-47	82-01-29	13 sem 3000 min	Lundi	24 $	35 $ Test C.W.B. inclus	20-25	X					Cours préparatoire à la haute-pression, soudure toutes positions
TECHNIQUES AGRICOLES Apiculture primaire	82-01-30	4 fins de semaine	Samedi et dimanche	24 $	------	20	X					Biologie de l'abeille. Produits de la ruche. Équipement apicole. Visite du rucher et de la ruche. Maladies des abeilles. Les paquets d'abeilles. Conduite d'un rucher. Hivernage. Horaire: 09 à 16 h 45 incluant 1 heure de repas et deux pauses de 15 minutes chacune. Dates: 30 — 31 janvier 1982; 13 — 14 février 1982; 27 — 28 février 1982; 13 — 14 mars 1982
TECHNIQUES COMMERCIALES [illegible]	82-01-25	13 sem 3000 min	Lundi et mercredi	24 $	2 $ cahier d'exercices	20					X	La vente, administration, calculateur, caisse mécanique et électronique — 10 cours chez Woolco
[illegible] 425	82-01-26	[illegible]	Mardi	24 $	8 $ [illegible]	20-25		X				Atteindre une vitesse de 20 mots/minute
[illegible] 426-427-428	82-01-25 OU 82-01-27	13 sem 3000 min	Lundi OU Mercredi	24 $	Par cours 2 $	20-25		X				Atteindre une vitesse de 35 mots/minute en 426; 40 mots/minute en 427 et 50 mots/minute en 428
[illegible] 434-435	82-01-26	13 sem 3000 min	Mardi et jeudi	24 $	Par cours 5.50 $ [illegible]	20	X					Méthode Gregg seulement. Atteindre une vitesse de 50 mots/minute en 434; 80 mots/minute en 435
[illegible] de livres I	82-01-27	13 sem 3000 min	Mercredi	24 $	17 $ volume et cahier d'exercices	20	X					Comptabilité de caisse, bilan, journal, report, balance de vérification, chiffrier, état des revenus et dépenses
[illegible] de livres 4[illegible]	82-01-25	13 sem 3000 min	Lundi	24 $	17 $ volume	20-30	X					Préalable: TLV-420. Journaux auxiliaires ou combinés, conciliation de banque
[illegible] de livres 4[illegible]	82-01-26	13 sem 3000 min	Mardi	24 $	17 $ volume	20-30	X					Préalable: TLV-421. Régularisation des effets de commerce, actifs immobilisés, courus, différés

"Apiculture primaire"

Les Services de l'Éducation des adultes vous offrent un cours en techniques agricoles, "Apiculture Primaire".

Ces cours se donneront les samedis et dimanches pour une durée de quatre (4) fins de semaine.

Professeur: Monsieur Paul [illegible]
Endroit: Polyvalente J.-B. [illegible]
Heure: 9 h à 16 h 45 (1 heure de repas)
Nombre limite: 20 étudiants
Dates: 30, 31 janvier; 13, 14, 27, 28 février; 13, 14 mars
Coût: 24 $

FORMATION PROFESSIONNELLE TEMPS PARTIEL

ADMISSIBILITÉ

Les cours donnés dans le cadre de ce programme de formation professionnelle sont sélectionnés en vue de répondre aux besoins spécifiques des travailleurs et du marché du travail. Il s'agit exclusivement de cours de perfectionnement s'adressant aux adultes ayant une expérience du travail dans un secteur d'activité connexe au cours choisi.

IMPORTANT:

1. Inscription — Il est obligatoire de fournir son numéro d'assurance sociale.

2. Frais — les frais d'inscription demeurent au même niveau qu'en septembre 1981. En certains cours, dans le cadre des restrictions budgétaires appliquées, les coûts de matériel ont été majorés conformément à la réalité. Ces frais seront perçus par le professeur lors du premier cours.

3. Début des cours — Tous les cours débutent à la date indiquée dans la colonne "DEBUT" à 19 heures. Aucun rappel ne sera fait. Seuls les étudiants inscrits à un cours annulé par l'Éducation des Adultes recevront un avis.

4. Congé — Il n'y a pas de cours pour les étudiants inscrits au temps partiel les 1, 2, 3, 4, 5 et 6 mars 1982.

CSLG ÉDUCATION DES ADULTES

FORMATION GÉNÉRALE

SESSION HIVER 82

TITRE DE L'ACTIVITÉ	DÉBUT	DURÉE	JOURS	COÛT ($) INSCRIPTION	COÛT ($) MATÉRIEL	NOMBRE D'ÉLÈVES	ENDROIT J.E.M.	ENDROIT P.P.A.	ENDROIT 29 Brien	ENDROIT École Notre-Dame	ENDROIT J.B.M. et Woolco	INFORMATIONS
FRANÇAIS 400 grammaire et orthographe)	82-01-25	15 sem 2250 min	Lundi	18 $	3 $	25-30	X					Cours essentiellement pratique adapté aux employés de bureau et aux besoins du groupe
FRANÇAIS 314-315 (enseignement individualisé)	82-01-25	12 s ½ 4500 min	Lundi et mercredi	36 $		25-30	X					Obligatoire pour un 5e secondaire. Ces cours devront être terminés en juin 82
MATHÉMATIQUES 125-141-142-143 (enseignement individualisé)	82-01-25	12 s ½ 4500 min	Lundi et mercredi	36 $		25-30	X					Créditable au niveau 4e secondaire. Inscription à deux cours seulement
MATHÉMATIQUES 151-152-153-154-155 (enseignement individualisé)	82-01-25	13 sem 6750 min	Lundi, mardi et jeudi	54 $		25-30	X					Équivalent à mathématique 522. Créditable au niveau 5e secondaire. Inscription à 3 cours
CHIMIE 141-151-152-153 PHYSIQUE 141-151-152-154 (enseignement individualisé)	82-01-25	12 s ½ 4500 min	Lundi et mercredi	36 $		25-30	X					Équivalent à Chimie 522. Équivalent à Physique 422. Inscription à deux cours seulement.
TOUS LES COURS D'ANGLAIS SONT AVEC SUITE À CONFIRMATION ANGLAIS INTENSIF (niveau 122)	82-01-25	5 sem 4500 min	Lundi, mardi, mercredi, jeudi	36 $		25-30	X					15 heures de cours par semaine de 19 h à 23 h, pause de 15 minutes. Préalable anglais 112 ou l'équivalent. Tests de classement disponibles pour les nouveaux inscrits.
ANGLAIS 102	82-01-26	12s ½ 4500 min	Mardi et jeudi	36 $		25-30	X					Obligatoire pour la mention 2e secondaire
ANGLAIS112	82-01-26	12s ½ 4500 min	Mardi et jeudi	36 $		25-30	X					Obligatoire pour la mention 3e secondaire
ANGLAIS 122	82-01-26	12s ½ 4500 min	Mardi et jeudi	36 $		25-30	X					Obligatoire pour la mention 4e secondaire ou 5e secondaire
ANGLAIS 132	82-01-26	12s ½ 4500 min	Mardi et jeudi	36 $		25-30	X					Cours de niveau 5e secondaire perfectionnement
ANGLAIS 142	82-01-26	12 s ½ 4500 min	Mardi et jeudi	36 $		25-30	X					Cours de niveau 5e secondaire perfectionnement
ANGLAIS 152	82-01-26	12s ½ 4500 min	Mardi et jeudi	36 $		25-30	X					Cours de niveau 5e secondaire perfectionnement.
RELATIONS HUMAINES 152	82-01-27	11 sem 2250 min	Mercredi	18 $		20-25	X					Créditable au niveau 5e secondaire. Connaissance de soi et relations avec les autres

FORMATION SOCIO-CULTURELLE

SESSION HIVER 82

TITRE DE L'ACTIVITÉ	DÉBUT	DURÉE	JOURS	COÛT ($) INSCRIPTION	COÛT ($) MATÉRIEL	NOMBRE D'ÉLÈVES	ENDROIT J.E.M.	ENDROIT P.P.A.	ENDROIT 29 Brien	ENDROIT École Notre-Dame	ENDROIT J.B.M. et Woolco	INFORMATIONS
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Mardi	70 $	Aux frais de l'étudiant	20	X					Le programme privilégie une approche psychosociale de la retraite et se veut une démarche de prise en charge par les participants de leur retraite à venir
[illegible] — Cours I	[illegible]	10 sem 1500 min	Mercredi	70 $	Aux frais de l'étudiant	18	X					Faire un pas en avant dans la confiance en soi, la créativité, entre plus en harmonie avec soi-même, avec les autres
[illegible] — Cours II	82-02-03	[illegible]	Mercredi	70 $	[illegible]	18	X					Prérequis Cours I
[illegible] Astrologie	82-02-03	10 sem 1500 min	Mercredi	40 $	Aux frais de l'étudiant	20	X					L'Astrologie est une science qui présente une dimension de la connaissance de soi
[illegible] Gardien)	82-02-02	11 sem 2250 min	Mardi	30 $	Aux frais de l'étudiant	20-25	X					Communication et relations parents-enfants. L'analyse du comportement philosophie d'éducation
Être soi-même avec ses enfants (compétence et efficacité humaine)	82-02-03	11 sem 2250 min	Mercredi	30 $	Aux frais de l'étudiant	20-25	X					Prérequis Efficacité humaine. Permettre aux parents d'approfondir leur mode de communication au sein de la famille
Relations humaines (suite à RH 152)	82-02-02	11 sem 2250 min	Mardi	30 $	Aux frais de l'étudiant	20-25	X					Prérequis Relations humaines 152. Les principes qui régissent la communication entre les personnes. Cours non créditable donnant une attestation d'études
FORMATION ÉCONOMIQUE Cours sur l'impôt	82-02-03	6 sem 750 min	Mercredi	20 $	Aux frais de l'étudiant	20	X					Principes de l'impôt. Déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers et des personnes travaillant à leur compte. Retenues à la source
FORMATION MUSICALE Guitare classique I	82-02-01	10 sem 1500 min	Lundi	40 $	Aux frais de l'étudiant	20	X					Apprendre à lire la musique rapidement et à exécuter des pièces simples à la guitare
Guitare classique II	82-02-03	[illegible]	Mercredi	40 $	[illegible]	15	X					Prérequis Guitare classique I

FORMATION SOCIO-CULTURELLE

SESSION HIVER 82

TITRE DE L'ACTIVITÉ	DÉBUT	DURÉE	JOURS	COÛT ($) INSCRIPTION	COÛT ($) MATÉRIEL	NOMBRE D'ÉLÈVES	ENDROIT: J.B.M.	P.P.A.	29 Brien	École Notre-Dame	J.B.M. et Woolco	INFORMATIONS
L'ART POPULAIRE Art floral I (fleurs séchées)	82-02-01	8 sem 1000 min	Lundi	40 $	Aux frais de l'étudiant	17	X					Montage et art de composer un bouquet de différentes formes et grandeurs selon l'objet à décorer
Art floral II (fleurs séchées)	82-02-03	[illegible]	Mercredi	25 $	Aux frais de l'étudiant	17	X					Pré-requis: Art floral I
Tolex "Cinq techniques" (Artisanat)	82-02-02 ou 82-02-05	10 sem 1500 min	Mardi ou vendredi	40 $	Aux frais de l'étudiant	18	X					Bas-relief (effet sculpté) — Feuille d'or, d'argent et de cuivre — Papier marqueterie — Peinture sur tissu — Broderie japonaise
Atelier de jour en céramique	82-02-02	10 sem 1000 min	Mardi	35 $	Aux frais de l'étudiant	15			X			Horaire: 13 à 15 heures. Initiation à la céramique
Atelier de tissage	82-02-02	10 sem 1500 min	Mardi	50 $	Aux frais de l'étudiant	12				X		Fabrication d'un châle en pointe et apprentissage de diverses techniques de tissage (ex. grain d'orge, etc.). Pré-requis: connaissance de base en tissage
Céramique-poterie I	82-02-01	10 sem 1500 min	Lundi	40 $	Aux frais de l'étudiant	18			X			Techniques de base pour pièces façonnées à la main
Céramique-poterie II	82-02-04	10 sem 1500 min	Jeudi	40 $	Aux frais de l'étudiant	15			X			Céramique avancée: plus techniques de tournage
Cuir I et II	82-02-03	[illegible]	Mercredi	40 $	Aux frais de l'étudiant	17			X			Cuir ciselé et martelé
Découpage à dimensions	82-02-01	10 sem 1500 min	Lundi	40 $	Aux frais de l'étudiant	18	X					Autres techniques au programme: Gravure sur feuille noir et argent — Abat-jour — papier de riz ou papier construction, etc.
Dessin	82-02-01	10 sem 1500 min	Lundi	40 $	Aux frais de l'étudiant	20	X					Étude de lignes. La perspective des ombres. Les ombres et lumières
Émaux sur cuivre I et II	82-02-02	[illegible]	Mardi	40 $	Aux frais de l'étudiant	17			X			Le martelage et l'émaillage du cuivre
Initiation à la décoration intérieure	82-02-02	10 sem 1500 min	Mardi	40 $	Aux frais de l'étudiant	18	X					Acquérir des notions de décoration de base suffisantes pour réaliser soi-même son décor avec le minimum d'erreurs
La courtepointe I	82-02-01	10 sem 1500 min	Lundi	40 $	Aux frais de l'étudiant	20	X					Différentes techniques d'assemblage et de piquage de pièces de tissus
La courtepointe II	82-02-02	[illegible]	Mardi	40 $	Aux frais de l'étudiant	15	X					Pré-requis: Courtepointe I
Peinture à l'huile I	82-02-03	10 sem 1500 min	Mercredi	40 $	Aux frais de l'étudiant	20	X					Montage d'une toile — sensibilisation à la couleur — croquis et exécution
Peinture à l'huile II	82-02-02	[illegible]	Mardi	40 $	Aux frais de l'étudiant	17	X					Pré-requis: Peinture à l'huile I
Photographie I	82-02-02	10 sem 1500 min	Mardi	40 $	Aux frais de l'étudiant	20	X					L'appareil-photo: ses parties et son fonctionnement. Le développement de la pellicule et la composition de l'image
Photographie II	82-02-03	10 sem 1500 min	Mercredi	40 $	Aux frais de l'étudiant	15	X					Session de perfectionnement pour ceux qui deviennent après avoir suivi le 1er cours (photo I)
Sculpture sur bois	82-02-02	10 sem 1500 min	Mardi	40 $	Aux frais de l'étudiant	18	X					Apprentissage de techniques de base pour ciseler le bois
Tissage I	82-02-01	10 sem 1500 min	Lundi	50 $	Aux frais de l'étudiant	12				X		Cours de tissage sur métier basse-lice pour débutantes
Tissage haute-lice	82-02-04	6 sem 750 min	Jeudi	20 $	Aux frais de l'étudiant	18	X					Tissage sur métier de fabrication domestique: Coussin — Abat-jour — Berceau
Transfert d'image et poupées drapées	82-02-03	10 sem 1500 min	Mercredi	40 $	Aux frais de l'étudiant	18	X					Confection de poupées à l'aide de tissu (dip et drap) et de peinture acrylique
Vitrail I	82-02-02 ou 82-02-03	10 sem 1500 min	Mardi ou Mercredi	50 $	Aux frais de l'étudiant	15	X					Morceaux de verres colorés ou blancs maintenus dans une résille de plomb
Vitrail II	82-02-01	[illegible]	Lundi	50 $	Aux frais de l'étudiant	15	X					Pré-requis: Vitrail I
LA COUTURE POINT PAR POINT Confection du costume tailleur	82-02-04	10 sem 1500 min	Jeudi	50 $	Aux frais de l'étudiant	15	X					Confection complète du tailleur (jupe et veste)
Confection du mannequin	82-02-05	10 sem 1500 min	Vendredi	40 $	Aux frais de l'étudiant	15	X					Mannequin de papier gommé "ur [illegible]" [illegible] parfait de son corps
Coupe et dessin du pantalon	82-02-02	10 sem 1500 min	Mardi	40 $	Aux frais de l'étudiant	18	X					Apprendre à bien ajuster et à confectionner avec soin le knicker ou pantalon
Couture débutante	82-02-01	10 sem 1500 min	Lundi	40 $	Aux frais de l'étudiant	18	X					Techniques de base et confection d'un vêtement simple
Couture intermédiaire	82-02-02	10 sem 1500 min	Mardi	40 $	Aux frais de l'étudiant	18	X					Cours pour personnes possédant déjà les techniques de base en couture
Couture "tissus extensibles" (technique rapide)	82-02-03	10 sem 1500 min	Mercredi	40 $	Aux frais de l'étudiant	20	X					Apprendre à couper et coudre tous les tissus extensibles
[illegible]ations de patrons "Dr Bellu"	82-02-01	10 sem 1500 min	Lundi	40 $	Aux frais de l'étudiant	18	X					Apprendre à adapter les patrons commerciaux à ses mesures personnelles. Aucune formation préalable
LE SYSTÈME "D" Coiffure domestique I	[illegible]	10 sem 1500 min	Mardi ou Jeudi	40 $	Aux frais de l'étudiant	18	X					Entretien complet de la chevelure: Coupe — teinture — mise en plis
Coiffure domestique II	82-02-05	5 sem 750 min	Vendredi	20 $	Aux frais de l'étudiant	18	X					Cours de coupe uniquement, pour personnes ayant déjà suivi le 1er cours
Confection de drape[illegible] [illegible]res-lits et housses	82-02-04	10 sem 1500 min	Jeudi	40 $	Aux frais de l'étudiant	18	X					Prise de mesures — achat — confection. Pré-requis: savoir déjà coudre
[illegible]nique auto po[illegible]	82-02-01	10 sem 1500 min	Lundi	40 $	Aux frais de l'étudiant	20	X					L'Automobile: son fonctionnement, son entretien et la sécurité
[illegible]	82-02-04	13 sem 3000 min	Jeudi	75 $	Aux frais de l'élève	20	X					Élaborer un projet personnel et en réaliser toutes les pièces. Procéder à l'assemblage et à la finition
L'HORTICULTURE Initiation à l'horticulture	82-02-01	10 sem 1500 min	Lundi	40 $	Aux frais de l'étudiant	20	X					Fleurs — arbres — arbustes
LA FINE BOUCHE Art culinaire II	82-02-02	10 sem 1500 min	Mardi	40 $	20 $	16	X					Diversifier votre menu quotidien et développer de nouvelles techniques de travail
Comment recevoir chez soi comme au restaurant	82-02-01	10 sem 1500 min	Lundi	40 $	20 $	16	X					L'art de recevoir, façon de décorer la table et de présenter les mets
"Fine cuisine"	82-02-03	10 sem 1500 min	Mercredi	50 $	75 $	16	X					Améliorer vos techniques de cuisine internationale. Dans le monde merveilleux de la gastronomie
Les cocktails et les vins... chez soi	82-02-02	5 sem 1000 min	Mardi	60 $	10 $	16			X			L'art de composer les cocktails et de servir les vins... à la maison
Pâtisserie-boulangerie	82-02-01	10 sem 1500 min	Lundi	60 $	20 $		X					Connaître tous les rudiments de la pâtisserie fine et du pain

RÉPENTIGNY
LE GARDEUR
CHARLEMAGNE

PROGRAMME ET CALENDRIER DES COURS OFFERTS PAR LE C.E.G.E.P. DE JOLIETTE AUX RÉSIDANTS DE LA RÉGION:

COURS OFFERTS À RÉPENTIGNY

HIVER 1982

COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE OFFERTS

L'ASSOMPTION
LAVALTRIE
SAINT-SULPICE

TITRE DU COURS	NUMÉRO	SOIR L	M	M	J	DURÉE	HORAIRE	DÉBUT	FIN	FRAIS	REMARQUES PRÉALABLES
[illegible]	350 410 79	x				60	LES COURS DE 60 PÉRIODES DE 19 H À 22 H 40	25 JANVIER 1982	15 SEMAINES DE COURS	LES COURS DE 60 PÉRIODES 20 $ LES COURS DE 45 PÉRIODES 15 $	
Comptabilité I	410 110 79	x				60					410 110 79
Comptabilité II	410 210 79	x				60					410 210 79
Comptabilité III	410 513 79	x				60					
Marketing I	410 430 79	x				60					
Français écrit	601 911 76	x				45					
Droit de l'entreprise	401 420 79		x			60		26 JANVIER 1982			
Gestion du personnel	401 430 79		x			45					
Organisation et méthodes	401 923 76		x			45					
Comptabilité I	410 110 79		x			60					410 110 79
Comptabilité II	410 210 79		x			60					410 513 79
Comptabilité IV	410 613 79		x			60					
Langue de l'administration et de la technique	601 926 67		x			45					
[illegible]	[illegible]			x		60	LES COURS DE 45 PÉRIODES DE 19 H À 21 H 50	27 JANVIER 1982			
Économie I	383 920 71			x		45					
Dynamique de l'entreprise	401 410 79			x		60					
Processus de vérification	401 980 76			x		45					
Fiscalité	410 503 79			x		60					410 210 79
Contrôle interne et vérification	410 673 79			x		60					410 513 79
Développement organisationnel	350 410 79				x	60		28 JANVIER 1982			
Droit du travail	401 927 76				x	45					
Gestion des opérations	410 410 79				x	45					
Cours PME											
Impôt	401 015 02	x				35	DE 19 H À 22 H	01-02-82	10 SEMAINES DE COURS	127.00 $ INCLUANT LE VOLUME	AUCUN PRÉALABLE EXIGÉ PAS DE TEST PAS D'EXAMEN
Introduction à la comptabilité	401 013 01		x			35		02-02-82			
Gestion efficace pour votre entreprise				x		35		03-02-82			
Gestion des ressources humaines	401 011 02				x	35		04-02-82			

COURS DISPENSÉS À L'ADRESSE SUIVANTE:

Service de l'Éducation aux adultes
Polyvalente J.-B.-Meilleur
777, boulevard Iberville
REPENTIGNY

DÉBUT DES COURS

Semaine du 25 janvier 1982

AUCUNE INSCRIPTION
NE SERA FAITE EN DEHORS DES JOURS
PRÉVUS À CETTE FIN

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CLIENTÈLE

Pour être admis à un programme ou à des cours de niveau collégial, il faut:

1) avoir complété les études de niveau secondaire ou avoir une formation jugée équivalente
2) avoir quitté les études à temps plein ou avoir été sur le marché du travail depuis au moins 1 an
3) satisfaire aux exigences spécifiques du programme choisi

N.B.: Les conditions d'admission à certains cours de perfectionnement professionnel tiennent compte de l'expérience du travail comme équivalent de préalables scolaires.

ADMISSION

Pour faire sa demande d'admission, le candidat doit suivre la procédure suivante:

1) rencontrer un des responsables du service de l'Éducation aux adultes
2) remplir le formulaire de demande d'admission
3) fournir un certificat d'études secondaires ou toute pièce attestant la scolarité antérieure
4) fournir une photocopie de l'acte de naissance
5) acquitter les frais d'admission: 5 $ pour l'ouverture du dossier

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Lorsque l'étudiant a été admis au Collège, la procédure d'inscription est la suivante:

1) Remplir le formulaire d'inscription en se basant sur le programme de cours proposés.

2) Si le candidat est admissible aux cours professionnels, il devra remplir un formulaire MTM-2 pour chacun des cours professionnels auxquels il s'inscrit.

3) Acquitter les frais administratifs qui sont fixés à 5 $ par 15 heures de cours. (Ex. un cours de 45 heures coûtera 15 $). Le service n'exigera des frais administratifs que pour les deux premiers cours choisis par l'étudiant.

ON VOUS RECOMMANDE DE VOUS INSCRIRE LE PLUS TÔT POSSIBLE. DANS CERTAINS COURS, LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ.

N.B.: Le candidat doit satisfaire aux conditions exigées ci-dessus pour que son inscription soit retenue. Le Collège se réserve le droit de ne pas émettre de bulletin aux étudiants dont le dossier est incomplet.

Aucune inscription ne sera faite par téléphone, sauf pour les cours de PME. Le candidat doit se présenter aux dates indiquées.

AUCUN AUTRE AVIS NE SERA ENVOYÉ À L'ÉTUDIANT LUI RAPPELANT LE DÉBUT DES COURS.

CERTIFICATION PROVINCIALE

ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

410-30-79 INITIATION À L'ADMINISTRATION

OBJECTIFS DU PROGRAMME
Ce programme permet aux étudiants qui s'y inscrivent d'obtenir une attestation d'études collégiales dans le domaine des affaires. Il offre un [illegible] de formation, une initiation à l'une ou l'autre [illegible] de travail du secteur professionnel des techniques administratives. De plus, ce programme prépare l'étudiant à entreprendre des études plus avancées en techniques administratives.

CONTENU DU PROGRAMME
350-410-79 Le développement organisationnel 60 h
383-920-71 Introduction à l'économie I 45 h
383-921-71 Introduction à l'économie II 45 h
401-410-79 Dynamique de l'entreprise 60 h
401-420-79 Droit de l'entreprise 60 h
401-430-79 Gestion du personnel 45 h
410-110-79 Comptabilité I 60 h
410-210-79 Comptabilité II 60 h
410-320-79 Comptabilité analytique de gestion 60 h
410-430-74 Marketing I 60 h

ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

412.31-77 FORMATION DE SECRÉTAIRE

OBJECTIFS DU PROGRAMME
Ce programme vise:
1. La sensibilisation et l'acquisition de connaissances sur son milieu de travail
2. L'acquisition de connaissances sur des techniques plus élaborées de travail
3. Le développement d'une meilleure compréhension des problèmes de communication humaine et des phénomènes de groupe

CONTENU DU PROGRAMME
383-915-71 Initiation à la vie économique 45 h
401-410-79 Dynamique de l'entreprise 60 h
401-420-79 Droit de l'entreprise 60 h
401-989-76 Comptabilité 45 h
412-231-77 Procédés de secrétariat I 45 h
412-431-77 Procédés de secrétariat II 45 h
412-531-77 Rôle et fonction de la secrétaire 45 h
601-924-67 Langue de l'administration et de la technique 45 h

OPTIONNEL, UN DES COURS SUIVANTS:
350-906-77 Inter-relations dans le monde professionnel 45 h
420-900-74 Initiation à l'informatique 45 h
601-511-76 Français écrit 45 h

ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

410.47-79 FINANCE

OBJECTIFS DU PROGRAMME
Préparer l'é[illegible] à évoluer dans le domaine de la finance.

CONTENU DU PROGRAMME
* 350-410-79 Développement organisationnel 60 h
* 383-920-71 Introduction à l'économique I 45 h
* 401-410-79 Dynamique de l'entreprise 60 h
* 401-420-79 Droit de l'entreprise 60 h
* 410-110-79 Comptabilité I 60 h
410-210-79 Comptabilité II 60 h
* 410-430-74 Marketing I 60 h
410-503-79 Placement 45 h
410-513-79 Comptabilité III 60 h
410-523-79 Prix de revient et système 60 h
410-540-79 Finance I 60 h
410-603-79 Fiscalité 60 h
410-613-79 Comptabilité IV 60 h
410-623-79 Contrôle interne et vérification 60 h
410-640-79 Finance II 45 h

NOTE: Pour obtenir une attestation (A.E.C.) il suffit de réussir les six (6) cours marqués d'un astérisque et quatre (4) autres cours du programme.

ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

410.33-79 COMPTABILITÉ

OBJECTIFS DU PROGRAMME
Ce bloc de cours permet d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à la comptabilité comme telle dans divers types d'entreprises et, parallèlement, examine l'utilisation de la gestion et de la décision administrative des informations comptables; en plus, il donne une vue d'ensemble des lois régissant l'activité d'entreprise.

CONTENU DU PROGRAMME
401-420-79 Droit de l'entreprise 60 h
410-110-79 Comptabilité I 60 h
410-210-79 Comptabilité II 60 h
410-320-79 Comptabilité analytique de gestion 60 h
410-513-79 Comptabilité III 60 h
410-540-79 Finance I 60 h
410-613-79 Comptabilité IV 60 h
410-623-79 Contrôle interne et vérification 60 h

NOTE: L'étudiant qui complète les cours du programme ci-dessus a droit à une attestation d'études collégiales.

ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

410.37-79 MARKETING

OBJECTIFS DU PROGRAMME
Montrer à l'étudiant l'ensemble des activités de l'entreprise qui se préoccupe de la ressource-consommateur.

CONTENU DU PROGRAMME
* 350-410-79 Développement organisationnel 60 h
* 383-920-71 Introduction à l'économique I 45 h
* 401-410-79 Dynamique de l'entreprise 60 h
* 401-420-79 Droit de l'entreprise 60 h
401-926-79 Comportement du consommateur 60 h
401-934-79 Vente 45 h
* 410-110-79 Comptabilité I 60 h
* 410-430-74 Marketing I 60 h
410-501-79 Commerce de détail I 60 h
401-920-76 Publicité 45 h
410-611-79 Recherche commerciale 45 h
410-631-79 Marketing II 45 h

NOTE: L'étudiant qui complète les six (6) cours marqués d'un astérisque et quatre (4) autres cours parmi ceux du programme ci-dessus, a droit à une attestation d'études collégiales.

ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

410.32-79 GESTION DU PERSONNEL

OBJECTIFS DU PROGRAMME
[illegible] à tous ceux qui, au sein d'une entreprise, travaillent ou désirent éventuellement travailler au service du personnel, l'attestation en gestion du personnel fait le tour de la question à partir du rôle du service dans l'entreprise, en passant par la législation du travail et l'étude de la convention collective, jusqu'aux techniques précises de sélection de personnel, d'évaluation de tâche et de rémunération, sans oublier la formation personnelle de l'individu qui sera régulièrement en relations avec d'autres personnes.

CONTENU DU PROGRAMME
GROUPE A (L'étudiant doit choisir 5 cours parmi les suivants)
401-410-79 Dynamique de l'entreprise 60 h
350-410-79 Développement organisationnel 60 h
401-923-76 Organisation et méthodes 45 h
401-927-76 Le droit du travail 45 h
401-930-76 Processus de sélection 45 h
401-933-76 Formation du personnel 60 h
410-617-74 L'évaluation des tâches 45 h

GROUPE B (L'étudiant doit choisir 3 cours parmi les suivants)
350-906-77 Inter-relations dans le monde professionnel 45 h
387-965-71 Le développement régional planifié I 45 h
401-420-79 Droit de l'entreprise 60 h
401-909-76 Administration publique I (Organisation) 45 h
410-532-74 Le ressourcement et la dotation 60 h
410-622-74 La négociation collective 45 h
410-632-74 Bénéfices sociaux 45 h
410-660-74 Administration 45 h

NOTE: L'étudiant qui complète un minimum de huit (8) cours tel que décrit ci-dessus a droit à une attestation d'études collégiales.

CERTIFICAT D'ÉTUDES COLLÉGIALES

410.51-79 MARKETING

OBJECTIFS DU PROGRAMME
Ce programme prépare l'étudiant à évoluer dans le champ du marketing, discipline motrice de l'activité économique moderne.

CONTENU DU PROGRAMME
350-410-79 Développement organisationnel 60 h
383-920-71 Introduction à l'économique I 45 h
383-921-71 Introduction à l'économique II 45 h
401-410-79 Dynamique de l'entreprise 60 h
401-420-79 Droit de l'entreprise 60 h
401-430-79 Gestion du personnel 45 h
401-926-79 Comportement du consommateur 60 h
401-934-79 Vente 45 h
410-110-79 Comptabilité I 60 h
410-210-79 Comptabilité II 60 h
410-320-79 Comptabilité analytique de gestion 60 h
410-410-79 Gestion des opérations 45 h
410-430-74 Marketing I 60 h
410-540-79 Finance I 60 h
410-501-79 Commerce de détail I 60 h
410-511-79 Marketing industriel 45 h
410-521-79 Promotion 60 h
410-591-79 Projet de fin d'étude en marketing I 60 h
420-601-79 Commerce de détail II 45 h
410-611-79 Recherche commerciale 45 h
410-631-79 Marketing II 45 h
410-691-79 Projet de fin d'étude en marketing II 60 h
420-947-78 Introduction à l'informatique en gestion 45 h

Un cours au choix
201-112-77 Mathématiques commerciales 45 h
ou
201-117-73 Éléments de statistique 45 h

410.52-79 PERSONNEL

OBJECTIFS DU PROGRAMME
Ce programme vise la formation des techniciens appelés à évoluer dans le monde de l'administration du personnel et des relations industrielles.

CONTENU DU PROGRAMME
350-410-79 Développement organisationnel 60 h
383-920-71 Économie 45 h
383-921-71 Économie 45 h
401-410-79 Dynamique de l'entreprise 60 h
401-420-79 Droit de l'entreprise 60 h
401-430-79 Gestion du personnel 45 h
401-927-76 Le droit du travail 45 h
401-930-76 Le processus de sélection 45 h
401-933-76 La formation du personnel 60 h
410-110-79 Comptabilité I 60 h
410-210-79 Comptabilité II 60 h
410-320-79 Comptabilité analytique de gestion 60 h
410-410-79 Gestion des opérations 45 h
410-430-74 Marketing I 60 h
410-532-74 Le ressourcement et la dotation 60 h
410-540-79 Finance I 60 h
410-592-79 Projet de fin d'étude 60 h
410-612-74 L'évaluation des tâches 45 h
410-622-74 La négociation collective 45 h
410-632-74 Bénéfices sociaux 45 h
410-692-79 Projet de fin d'étude 60 h
420-947-78 Introduction à l'information de gestion 45 h

Un cours au choix
201-112-77 Mathématiques commerciales 45 h
ou
201-117-73 Éléments de statistique 45 h

410.53-79 FINANCE

OBJECTIFS DU PROGRAMME
Ce programme vise à préparer l'étudiant à occuper des postes à niveau intermédiaire au sein d'une entreprise industrielle ou commerciale, ou à œuvrer en milieux publics et para-publics aussi bien que dans les diverses organisations de crédit.

CONTENU DU PROGRAMME
201-337-77 Statistiques 75 h
350-410-79 Développement organisationnel 60 h
383-920-71 Économie 45 h
383-921-71 Économie 45 h
401-410-79 Dynamique de l'entreprise 60 h
401-420-79 Droit de l'entreprise 60 h
401-430-79 Gestion du personnel 45 h
410-110-79 Comptabilité I 60 h
410-210-79 Comptabilité II 60 h
410-320-79 Comptabilité analytique de gestion 60 h
410-410-79 Gestion des opérations 45 h
410-430-74 Marketing I 60 h
410-503-79 Placement 45 h
410-513-79 Comptabilité III 60 h
410-523-79 Prix de revient et système 60 h
410-540-79 Finance I 60 h
410-553-79 Méthodologie quantitative 60 h
410-593-79 Projet de fin d'étude I 60 h
410-603-79 Fiscalité 60 h
410-623-79 Contrôle interne et vérification 60 h
410-640-79 Finance II 45 h
420-947-78 Introduction à l'informatique de gestion 45 h

Plus un des cours suivants
410-613-79 Comptabilité IV 60 h
410-693-79 Projet de fin d'étude II 60 h

CONTENU DES COURS HIVER 1982

410-110-79 — 3-1-4

COMPTABILITÉ I

CONTENU
Généralités. Bilan. Enregistrement des mouvements financiers. Calcul du revenu net. Régularisations en fin d'exercice. Le chiffrier. Comptabilisation des achats et des ventes. Présentation des états financiers. Les journaux auxiliaires. Comptabilité salariale.

410-210-79 — 3-1-4

COMPTABILITÉ II

PA 410-110-79

CONTENU
Principes comptables. Coopératives. Société de personnes. Sociétés par actions. Caisse et banque. Stock de marchandises.

410-513-79 — 3-1-4

COMPTABILITÉ III

PA 410-210-79

CONTENU
Comptes "clients" et provision pour créances douteuses, effets de commerce, immobilisation: acquisitions, amortissement, épuisement, disposition, immobilisations incorporelles, réévaluation des immobilisations, placements à court et à long terme, passif à court terme et à long terme.

410-613-79 — 4-0-4

COMPTABILITÉ IV

PR 410-513-79

CONTENU
Obligatoire
Comptabilité de caisse, système des pièces justificatives, comptabilité salariale, société par actions (notions intermédiaires et avancées ignorées en comptabilité II), état de l'évolution de la situation financière.
Optionnel
Ventes à tempéraments, agences et succursales, comptabilité par fonds, consignations, financement par comptes à recevoir, etc.

410-823-79 — 4-0-2

CONTRÔLE INTERNE ET VÉRIFICATION

PA 410-210-79
PR 410-513-79

CONTENU
Concept de vérification, contrôle interne (principes, mise en place, graphique de cheminement, conceptualisation, programme de vérification, questionnaire, évaluation du contrôle interne, élaboration du programme), techniques de vérification (échantillonnage, examen des documents et registres), monographie de vérification sur les postes du bilan, rapports du vérificateur.

[illegible]-410-79 — 2-2-2

DÉVELOPP[illegible]T ORGANISATIONNEL

CONTENU
L'intégration [illegible] de l'organisation, la résolution de problèmes et [illegible] (l'entraînement), la prise de décision collective en [illegible] organisationnel, la motivation et le climat organisationnel, mobiles du comportement, la classification de besoins, réussite, pouvoir, appartenance, collaboration et compétition, climat. La perception en milieu industriel, la communication organisationnelle, le commandement, les relations interservices, le choix d'une carrière et le développement professionnel en administration, la relation d'aide chez les agents de maîtrise, le changement planifié et le développement organisationnel, quelques incitatifs organisationnels sur le comportement.

401-420-79 — 3-1-4

DROIT DE L'ENTREPRISE

CONTENU
Notions générales sur le droit et l'organisation de la justice, les personnes et les biens. L'organisation juridique de l'entreprise, entreprise individuelle, société, compagnie, coopérative. Les contrats commerciaux et la responsabilité de l'entreprise: vente, mandat, transport, assurance, louage, responsabilité contractuelle et délictuelle. Les moyens de paiement et les garanties de paiement. Les relations de travail: contrat individuel et collectif de travail, les accidents de travail et la sécurité.

401-927-78 — 3-0-3

LE DROIT DU TRAVAIL

CONTENU
Le cadre institutionnel des relations du travail: juridiction fédérale et provinciale selon l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. La compétence des tribunaux et des organismes spécialisés. Les rapports individuels du travail. Les rapports collectifs du travail. La formation d'un syndicat. L'accréditation d'un syndicat. La négociation et la convention collective. La conciliation et l'arbitrage. La grève et le lock-out. La loi de l'extension des conventions collectives. La loi du salaire minimum. La loi des syndicats professionnels. Les autres lois incidentes aux relations du travail. Perspectives nouvelles en droit du travail.

401-410-79 — 2-2-3

DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE

CONTENU
Composantes de l'environnement, formes juridiques, concepts organisation, communications orales et écrites, fonction administrative, fonction finance, fonction production, fonction personnel, fonction marketing, méthodes de travail et usage du temps.
Applications par des études de cas, de simulations ou d'études d'entreprises réelles.

383-920-71 — 3-0-3

ÉCONOMIQUE I

CONTENU
Objet, définition et méthode de l'économique. Systèmes économiques. Présentation sommaire du mécanisme de la détermination des prix. Notions de comptabilité nationale. Théorie de la détermination du revenu national. Analyse du concept du multiplicateur et de l'accélérateur. Fluctuations économiques, problèmes du chômage et de l'inflation. Politiques de stabilisation et stabilisateurs. Finances publiques et système monétaire. Commerce international. Balance de paiements. Taux de change. Croissance économique.

410-803-79 — 4-0-2

FISCALITÉ

PR 410-110-79
PR 410-210-79

CONTENU
Responsabilités fiscales de l'employeur envers ses employés, l'individu et le fisc (Revenus, déductions, revenu imposable, calcul et paiement des impôts), la compagnie et le fisc (formules, revenu imposable, calcul fédéral et provincial des impôts, dividendes), la coopérative et le fisc (trop perçu, réserves, ristournes, contexte légal).
* Le professeur devra utiliser 45 périodes de cours sur ce thème.

601-911-78 — 3-0-3

FRANÇAIS ÉCRIT

CONTENU
Les problèmes de la grammaire. La notion de phrase: mécanismes et unités, complète et incomplète. Les divisions: la ponctuation. L'organisation des unités (mots): ordre et liens, en fonction du sens, en fonction de l'accord: règle générale et règles particulières. Les unités simples: problèmes orthographiques, les homonymes, interférences, les calques (anglicismes).
Les problèmes de vocabulaire. Le choix des mots en français écrit (emploi de sémantique et de stylistique). Connaître les mots dans leur sens.

410-410-79 — 3-0-3

GESTION DES OPÉRATIONS

CONTENU
Approche systémique. Systèmes, procédés, produits. Organisation d'un département de production. Localisation et aménagement. Principes et techniques de la prévision, de la planification. Contrôle des stocks. Organisation scientifique du travail. Logistique.

401-430-79 — 3-0-3

GESTION DU PERSONNEL

CONTENU
Planification des effectifs. Description des tâches et évaluation. Mobilité du personnel. Recrutement, sélection du personnel. Évaluation. Formation. Rémunération. Relations industrielles. Hygiène, sécurité. Bénéfices sociaux.

601-924-67 — 3-0-3

LANGUE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA TECHNIQUE

CONTENU
Étude des besoins et des caractéristiques. Vocabulaire spécialisé. Création de mots nouveaux. Anglicisme. Traduction. Bibliographie: principaux ouvrages de référence et méthodologie de la consultation. Formules et traditions (langue des affaires, langue parlementaire, stylistique propre aux ouvrages scientifiques). Correction, clarté et élégance. Technique du rapport et autres formes de communication. Nombreux exercices.

410-430-74 — 3-1-4

MARKETING I

CONTENU
Introduction. Le marketing en tant que fonction de l'entreprise et en tant que philosophie de l'entreprise.
Le comportement du consommateur et le marché: le marché, les types de marché, les variables économiques, psychologiques et sociologiques qui influencent le comportement du consommateur, les stratégies de l'entreprise face au marché (aggrégation-segmentation). La recherche commerciale. La variable produit: politique de ligne de produits, le cycle de vie du produit, le lancement de nouveaux produits, la marque, l'empaquetage, le format.
La variable distribution: les institutions commerciales et leur rôle (grossistes, détaillants), le choix du canal de distribution, distribution intensive, sélective, exclusive, la distribution physique, les conflits dans le canal de distribution.
La variable prix: établissement des prix, politique de prix.
La variable promotion: le concept de mix promotionnel, la publicité (budget, message, media), la promotion des ventes, la vente personnelle (gestion de la force de ventes).
Le marketing et la législation. Le marketing des services et le marketing international. Le marketing et la société.

401-923-76 — 3-0-3

ORGANISATION ET MÉTHODES

CONTENU
Structures administratives. Analyse et conception des méthodes administratives. Bulletin d'Organisation et Méthodes. Les programmes de simplification du travail. Gestion des formules. Étude et mesure du travail. La conservation des documents. Agencement de bureau. L'équipement de bureau. Les systèmes et l'homme. Le service d'Organisation et Méthodes.

401-930-76 — 3-0-3

LE PROCESSUS DE SÉLECTION

CONTENU
Les tests. L'entrevue de sélection. Les formules d'application. Les recommandations et les références. L'examen médical. La décision. L'affectation. La rétroaction. L'administration du système d'embauchage.

360-900-77 — 1-8-3

INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL

CONTENU
Notions fondamentales relatives aux divers types de relations interpersonnelles (relation d'autorité, d'aide, d'échange, communication, etc.) et aux interactions de groupe (renforcement social, imitation, coopération et compétition, etc.).
Notions spécifiques rattachées au type de relations privilégié dans le travail professionnel. La sélection des phénomènes à approfondir est faite en fonction du programme professionnel où est inscrit l'étudiant.

APPENDICE G

DOCUMENTS DISTRIBUÉS AUX PARTICIPANTS
LORS DE LA RENCONTRE DE GROUPE

GROUPE NOMINAL:

FICHE D'IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS *

1.0 SEXE: Masculin ◯ Féminin ◯

2.0 ÂGE: Indiquez le groupe d'âge auquel vous appartenez:

20 - 24 ans ◯	55 - 50 ans ◯
25 - 29 ans ◯	60 - 64 ans ◯
30 - 34 ans ◯	65 - 69 ans ◯
35 - 39 ans ◯	70 - 74 ans ◯
40 - 44 ans ◯	75 - 79 ans ◯
45 - 49 ans ◯	80 et plus ◯
50 - 54 ans ◯	

3.0 Nom de l'organisme dont vous faites partie et que vous représentez ce soir:

_____

4.0 Nombre de membres actifs de votre organisme:

Environ _____ membres.

5.0 Poste que vous occupez au sein de votre organisme:

_____

6.0 Localité où votre organisme tient ses activités:

_____

7.0 Adresse du siège social de votre organisme:

_____

1981-12-09 Merci de votre collaboration.

* Cette fiche ne fut distribuée qu'aux groupes de l'externe.

QU'EST-CE QUE "L'ÉDUCATION POPULAIRE"?

Quelques définitions:

- "Un secteur d'activités éducatives où les institutions mettent leurs ressources techniques et éducatives au service de projets de promotion collective visant une meilleure compréhension, une meilleure connaissance, un meilleur contrôle des gens sur leur milieu de vie et de travail. Il s'agit donc d'une approche privilégiant les dossiers d'intervention ayant une certaine continuité et s'adressant à des groupes spécifiques de citoyens."
(CEPA)

- ... l'éducation populaire est quelque chose qui:
  - répond à des besoins VS prérequis académiques;
  - est utile dans la vie quotidienne VS qui aboutit à des diplômes;
  - se fait dans l'action VS se fait sous forme de cours;
  - est sensibilisation VS spécialisation;
  - va de l'information simple jusqu'au changement social."

(REPO, Comité régional de l'Estrie)

- "L'éducation populaire se caractérise par son non-académisme, par sa souplesse, sa possibilité d'innovation."
(Comité provincial d'éducation populaire dans les Commissions scolaires)

- "L'éducation populaire s'adresse au citoyen pris dans son sens large c'est-à-dire "la personne dans la société".

  L'éducation populaire ne vise donc pas la personne en tant que professionnel ou en tant que travailleur."

(REPO)

LEXIQUE

- Adulte : "Toute personne âgée d'au moins 16 ans dont l'activité principale n'est pas celle d'étudier et/ou n'a pas été celle d'étudier pendant une période continue d'un an." (CEFA)

- Activité éducative : "Toute activité organisée et systématique qui exige un effort délibéré dont le résultat est l'acquisition de connaissances, d'habiletés et d'attitudes nouvelles." (CEFA)

- Organisme d'éducation populaire : Organisme dont l'objectif premier est "d'offrir à la population locale ou régionale des services éducatifs". (CEFA)

- Organisme de promotion collective : Organisme issu d'un regroupement de citoyens dont l'objectif est de "résoudre tel ou tel problème crucial de leur vie ou d'améliorer "certaines dimensions de leur communauté locale". (CEFA)

- Mouvement social : Mouvement dont l'objectif est de "défendre des intérêts collectifs". Ce type de mouvement à un "membership important, recruté à l'échelle du Québec". (CEFA)

DES ORGANISMES DE LA RÉGION [1]

1. Cercle des fermières
2. Club de l'âge d'or
3. Société St-Vincent-de-Paul
4. Chambre de commerce
5. Club Optimiste
6. Chevaliers de Colomb
7. Conseil des gens d'affaires
8. Association des parents du Collège de L'Assomption
9. Fraternité des policiers
10. Association parents-secours.

---

[1] Il s'agit essentiellement d'organismes de promotion collective.

Groupe nominal: _____

CLASSIFICATION TYPOLOGIQUE D'UN GROUPE D'ACTIVITÉS

GROUPE I		GROUPE II
ACTIVITÉS SPORTIVES	ACTIVITÉS ARTISTIQUES et SOCIO-CULTURELLES	ACTIVITÉS VISANT le DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
- Badminton - Auto-défense - Raquetball	- Décoration intérieure - Photographie - Conduite automobile	- A la recherche d'un emploi - Le retour aux études - La gestion des P.M.E.

Classer les activités suivantes dans la colonne appropriée. N'inscrire dans la colonne que le numéro qui correspond à l'activité.

(1) Se dépanner en couture
(2) Femmes au travail
(3) Ballet-jazz
(4) Horticulture
(5) Club de hockey
(6) Gestion d'une coopérative
(7) Ski de fond
(8) Préparation à la retraite
(9) Natation
(10) Conditionnement physique
(11) Famille mono-parentale
(12) Sculpture

GROUPE NOMINAL: _____

"Quelles activités d'éducation populaire
le Collège pourrait-il offrir aux
organismes de la région?"

GROUPE NOMINAL: _____

"Quelles activités d'éducation populaire
le Collège pourrait-il offrir à
votre organisme?"

APPENDICE H

RÉSULTATS DE LA CLASSIFICATION TYPOLOGIQUE
D'UN GROUPE D'ACTIVITÉS

CLASSEMENT TYPOLOGIQUE D'UN GROUPE D'ACTIVITÉS

1. Liste des activités à classer

(1) Se dépanner en couture

(2) Femmes au travail

(3) Ballet-jazz

(4) Horticulture

(5) Club de hockey

(6) Gestion d'une coopérative

(7) Ski de fond

(8) Préparation à la retraite

(9) Natation

(10) Conditionnement physique

(11) Famille mono-parentale

(12) Se [illegible]ture

Cette liste d'activités de formation a été établie à partir de programmes d'activités de formation offerts aux adultes par divers collèges du réseau.

2. CLASSIFICATION TYPOLOGIQUE DES DOUZE ACTIVITÉS RÉALISÉE PAR CHAQUE GROUPE NOMINAL

1-H Classification typologique des douze activités réalisée par chaque groupe nominal

Les éducateurs du niveau collégial

Classification des activités selon le type / Activités	GROUPE I				GROUPE II	
	Activités sportives		Activités artistiques et socio-culturelles		Activités visant le développement communautaire	
	"n" mentions	%	"n" mentions	%	"n" mentions	%
1	0	0	7	100	0	0
2	0	0	1	14.3	6	85.7
3	3	42.8	4	57.2	0	0
4	0	0	6	85.7	1	14.3
5	7	100	0	0	0	0
6	0	0	0	0	7	100
7	7	100	0	0	0	0
8	0	0	3	42.8	4	57.2
9	7	100	0	0	0	0
10	6	85.7	0	0	1	14.3
11	0	0	1	14.3	6	85.7
12	0	0	7	100	0	0

2-H Classification typologique des douze activités réalisée par chaque groupe nominal

Les éducateurs du niveau secondaire

Classification des activités selon le type / Activités	GROUPE I				GROUPE II	
	Activités sportives		Activités artistiques et socio-culturelles		Activités visant le développement communautaire	
	"n" mentions	%	"n" mentions	%	"n" mentions	%
1	0	0	6	85.7	1	14.3
2*	0	0	1	*	7	100
3*	1	14.3	5	71.4	0	0
4	0	0	7	100	0	0
5*	7	100	0	0	1	*
6	0	0	0	0	7	100
7	7	100	0	0	0	0
8	0	0	0	0	7	100
9	7	100	0	0	0	0
10	6	85.7	0	0	1	14.3
11	0	0	0	0	7	100
12	1	14.3	6	85.7	0	0

REMARQUES:

1) L'activité no. 2 a été classée dans 2 catégories par l'un des participants, d'où 8 mentions au lieu de 7 mentions. En ce qui concerne l'activité no. 5, il s'agit d'un cas identique.

2) Un des participants a omis de classer l'activité no. 3, d'ôu 6 mentions au lieu de 7 mentions.

3-H Classification typologique des douze activités réalisée par chaque groupe nominal

Les clubs de l'âge d'or et les sociétés St-Vincent-de-Paul

Classification des activités selon le type / Activités	GROUPE I				GROUPE II	
	Activités sportives		Activités artistiques et socio-culturelles		Activités visant le développement communautaire	
	"n" mentions	%	"n" mentions	%	"n" mentions	%
1	0	0	9	81.8	2	18.2
2	0	0	3	27.3	8	72.7
3	6	54.5	4	36.4	1	9.1
4*	0	0	7	63.6	3	27.3
5	10	90.9	1	9.1	0	0
6	0	0	2	18.2	9	81.8
7*	11	100	0	0	1	*
8*	0	0	2	18.2	8	72.7
9	10	90.9	1	9.1	0	0
10	7	63.6	2	18.2	2	18.2
11*	0	0	1	9.1	9	81.8
12	1	9.1	10	90.9	0	0

REMARQUES:

1) Un des participants a omis de classer l'activité no. 4, d'où 10 mentions au lieu de 11 mentions. Le cas est identique pour les activités no. 8 et no. 11.

2) L'activité no. 7 a été classée dans 2 catégories par l'un des participants, d'où 12 mentions au lieu de 11 mentions.

4-H Classification typologique des douze activités réalisée par chacun groupe nominal

Les organismes de promotion collective de la région

Classification des activités selon le type / Activités	GROUPE I				GROUPE II	
	Activités sportives		Activités artistiques et socio-culturelles		Activités visant le développement communautaire	
	"n" mentions	%	"n" mentions	%	"n" mentions	%
1*	0	0	5	71.4	7	14.3
2	0	0	0	0	7	100
3	2	28.6	5	71.4	0	0
4	0	0	7	100	0	0
5	7	100	0	0	0	0
6	0	0	0	0	7	100
7	7	100	0	0	0	0
8	0	0	0	0	7	100
9	7	100	0	0	0	0
10*	5	71.4	1	14.3	0	0
11*	1	*	0	0	7	100
12	0	0	7	100	0	0

REMARQUES:

1) Un des participants a omis de classer l'activité no. 1, d'où 6 mentions au lieu de 7 mentions. Il en est de même pour l'activité no. 10.

2) L'activité no. 11 a été classée dans 2 catégories par l'un des participants, d'où 8 mentions au lieu de 7 mentions.

5-H Classification typologique des douze activités réalisée par chaque groupe nominal

Synthèse des quatre groupes nominaux

Classification des activités selon le type / Activités	GROUPE I				GROUPE II	
	Activités sportives		Activités artistiques et socio-culturelles		Activités visant le développement communautaire	
	"n" mentions	%	"n" mentions	%	"n" mentions	%
1[1] <	0	0	27	84.4	4	12.5
2[2] >	0	0	5	15.6	28	87.5
3 <	12	37.5	18	56.3	1	3.1
4 <	0	0	27	84.4	4	12.5
5 >	31	96.9	1	3.1	1	3.1
6	0	0	2	6.2	30	93.8
7 >	32	100	0	0	1	*
8 <	0	0	5	15.6	26	81.3
9	31	96.9	1	3.1	0	0
10 <	24	75	3	9.4	4	12.5
11[3]	1	3.1	2	6.2	29	90.6
12	2	6.2	30	93.8	0	0

1 < : le nombre de réponses est inférieur à 32 (100%)

2 > : le nombre de réponses est supérieur à 32 (100%)

3 : Bien que le nombre total de réponses soit de 32 (100%), certains répondants ont omis de classer cette activité, alors que d'autres l'ont classée dans 2 catégories.

APPENDICE I

IDENTIFICATION DES MEMBRES DES GROUPES AYANT PARTICIPÉ À L'EXPÉRIENCE SUR LES BESOINS DE LA CLIENTÈLE REGROUPÉE DE LA RÉGION DE L'ASSOMPTION ET DE SES ENVIRONS

1-I Les éducateurs du niveau collégial - - identification des participants

Caractéristiques / Participants	Sexe	Groupe d'âge	Ancienneté au 1981-09-03	Spécialité	Expérience pertinente à l'éducation populaire	
					Domaine de la pédagogie	Autre
1	M	35-39 ans	Entré en fonction le 9 août 1976	Animateur de la vie étudiante	Animation de la vie etudiante	
2	F	25-29 ans	353 jours	Français		
3	M	35-39 ans	30 jours	Biologie	Expérience de l'enseignement aux adultes	
4	F	25-29 ans	263 jours	Français	Co-responsable de deux expériences pédagogiques à rayonnement régional	
5	F	35-39 ans	13 années 30 jours	Mathématiques		Membre du comité sur "l'ouverture au milieu" en 1980-1981
6	M	30-34 ans	9 années 30 jours	Philosophie	Responsable des activités éducatives créditables en 1975-76	Responsable de la publicité au collégial en 1979-1980
7	M	30-34 ans	1 année 30 jours	Administration & Français	Co-responsable de deux expériences pédagogiques à rayonnement régional	A siégé sur divers conseils d'administration d'organismes de promotion collective
					Directeur adjoint du niveau collégial de 1972 à 1980	Président d'une coopérative alimentaire

2-I Les éducateurs du niveau secondaire - - identification des participants

Caractéristiques / Participants	Sexe	Groupe d'âge	Ancienneté au 1981-09-03	Spécialité	Expérience pertinente à l'éducation populaire	
					Domaine de la pédagogie	Autre
1	M	30-34 ans	Entré en fonction le 1er septembre 1972	Enseignement religieux catholique Animation pastorale	Animateur de pastorale	Responsable d'une colonie de vacances
2	M	30-34 ans	7 années 30 jours	Français & Anglais		
3	M	35-39 ans	11 années 255 jours	Formation personnelle et géographie	Expérience de l'enseignement aux adultes	Président de l'Association des éducateurs du Collège de l'Assomption
4	M	25-29 ans	Entré en fonction le 2 décembre 1980	Animation pastorale	Animateur de pastorale	Personne-ressource dans un comité de citoyens et dans un service de loisirs
5	M	45-49 ans	13 années 184.5 jours	Anglais	Expérience de l'enseignement aux adultes	
6	M	40-44 ans	17 années 30 jours	Mathématiques	Directeur adjoint du Module II du niveau secondaire (1 an) Expérience de l'animation de la vie étudiante (7 ans)	Ex-président de la commission des responsables de la vie étudiante de l'Association des institutions d'enseignement secondaire (AIES)

Caractéristiques / Participants	Sexe	Groupe d'âge	Ancienneté au 1981-09-03	Spécialité	Expérience pertinente à l'éducation populaire	
					Domaine de la pédagogie	Autre
7	M	35-39 ans	12 années 30 jours	Enseignement religieux catholique	Expérience de l'animation de la vie étudiante	

3-I Les clubs de l'âge d'or et les sociétés St-Vincent-de-Paul - - identification des participants

Caractéristiques / Participants	Sexe	Groupe d'âge	Organisme	Membres actifs	Poste	Siège Social
1	M	60-64 ans	Club de l'âge d'or	160	Trésorier	Charlemagne
2	M	70-74 ans	Club de l'âge d'or	160	Président	Charlemagne
3	M	65-69 ans	Société St-Vincent-de-Paul	40	Président	l'Assomption
4	M	65-69 ans	Société St-Vincent-de-Paul	13	Président	Le Gardeur
5	F	60-64 ans	Société St-Vincent-de-Paul	10	Membre	St-Gérard
6	F	65-69 ans	Club de l'âge d'or	250	Vice-présidente	l'Assomption
7	F	60-64 ans	Club de l'âge d'or	250	Secrétaire	l'Assomption
8	M	60-64 ans	Société St-Vincent-de-Paul	100	Président	Repentigny
9	M	50-54 ans	Société St-Vincent-de-Paul	17	Président	St-Sulpice
10	M	65-69 ans	Société St-Vincent-de-Paul	17	Président	l'Assomption
11	F	65-69 ans	Club de l'âge d'or	250	Directrice	l'Assomption

NOTE: Les sociétés St-Vincent-de-Paul sont organisées en "conférences" paroissiales. Un conseil particulier coordonne l'activité d'une dizaine de "conférences". L'ensemble des conseils particuliers d'une région donnée relèvent d'un conseil central régional.

Pour la liste des participants, l'individu no. 10 est également secrétaire général du conseil particulier de sa région.

4-I Les organismes de promotion collective de la région - - identification des participants

Caractéristiques / Participants	Sexe	Groupe d'âge	Organisme	Membres actifs	Poste	Siège Social
1	M	45-49 ans	Chevaliers de Colomb	860	Grand Chevalier	l'Assomption
2	F	35-39 ans	Cercle social Le Gardeur	325	Présidente	Le Gardeur
3	M	40-44 ans	Conseil des gens d'affaires	75	Vice-président	Repentigny
4	F	40-44 ans	Comité Parents-Secours	26	Présidente	Repentigny
5	M	55-60 ans	Club Lions	48	Président	Repentigny
6	M	25-29 ans	Ligue des propriétaires	250	Vice-président	Charlemagne
7	M	45-49 ans	Club Lions	48	Secrétaire	Repentigny

APPENDICE J

LA DÉMARCHE QU'EMPRUNTE
LA TECHNIQUE DU GROUPE NOMINAL

LA DÉMARCHE QU'EMPRUNTE LA TECHNIQUE DU GROUPE NOMINAL

Cette technique (Aubin, 1979, p. 10) "permet en alternance le travail individuel et la discussion de groupe selon une démarche très structurée. Sommairement, cette démarche est la suivante:

"1° Suite à une question posée par l'animateur, les participants, en silence, formulent par écrit le plus grand nombre d'opinions possible dans un laps de temps déterminé d'avance;

"2° L'animateur demande à chaque participant, à tour de rôle, de communiquer la première opinion inscrite sur sa feuille. Au fur et à mesure, il écrit cette opinion sur un tableau ou sur des feuilles mobiles grand format. On procède à autant de tours de table qu'il y a d'opinions à exprimer;

"3° Tous les énoncés bien en vue au tableau ou sur les feuilles mobiles fixées au mur, on procède à la clarification des idées les unes après les autres. Il s'agit de vérifier si tous les participants attribuent le même sens aux énoncés et s'ils comprennent la logique qui sous-tend chaque opinion;

"4° Cette discussion de groupe est suivie du vote individuel sur l'importance relative des énoncés. Les énoncés qui reçoivent le plus de votes constituent les priorités du groupe;

"Pour diminuer la dispersion des votes et resserrer le consensus, on peut ajouter les deux phases facultatives suivantes:

"5° Discussion des résultats du vote;

"6° Deuxième et dernier vote."

APPENDICE K

RÉSULTATS DE L'EXPÉRIENCE RÉALISÉE À L'AIDE DE LA TECHNIQUE DU GROUPE NOMINAL EN VUE D'IDENTIFIER LES BESOINS DE LA CLIENTÈLE REGROUPÉE DE LA RÉGION DE L'ASSOMPTION ET DE SES ENVIRONS

LES ÉDUCATEURS DU NIVEAU COLLÉGIAL

RÉSULTATS

1-K Liste des énoncés produits par le groupe des éducateurs du niveau collégial en réponse à la question: "Quelles activités d'éducation populaire le Collège pourrait-il offrir aux organismes de la région?"

1. Des activités culturelles comme celles qui sont déjà offertes au niveau de la vie étudiante
2. Un cours portant sur le tourisme et les voyages
3. Préparation à la retraite
4. Expression publique
5. Des cours pratiques
6. Des cours de détente
7. Des cours de créativité
8. Initiation à la mécanique
9. Animation (comment animer un groupe)
10. Théâtre
11. Protection du consommateur
12. Rôle social de la personne du troisième âge
13. Entretien des plantes d'intérieur
14. Impôt (comment faire son rapport d'impôt)
15. Lecture: journaux, revues, livres (clubs de discussion)
16. Politique municipale: institutions
17. Comment fonctionne la bourse
18. Conditionnement physique
19. Comment administrer un budget
20. Conférences (offrir des conférences)
21. L'économie en 1981
22. Initiation à la comptabilité
23. La santé
24. Cours de langue orale
25. Conditionnement physique par anti-gymnastique
26. Système internationnal (S.I.)
27. Communication écrite
28. Comment faire son arbre généalogique
29. Informations sur les maladies répandues et leurs traitements
30. Conférences de vulgarisation scientifique

31. Les aspects légaux du mariage et du divorce
32. Récupération en français
33. Colloque: "Le Collège sur la place"
34. Psychologie de l'enfant, de l'adolescent, et le reste
35. Cours pour analphabètes
36. Etre parent
37. Cours de préparation au mariage
38. Peinture
39. Le recrutement des membres (comment s'y prendre?)
40. Décoration intérieure
41. Un service d'animateurs de discussion
42. Initiation à l'ébénisterie
43. Les best-sellers (club de discussion)
44. Ciné-club
45. Initiation à l'électricité
46. Un service de pastorale
47. Plomberie
48. Sports collectifs
49. Consommateurisme
50. Comment partir en affaires: les aspects légaux
51. Faites vous-mêmes vos rénovations
52. Couture
53. Club littéraire
54. Lecture rapide
55. La femme dans la société
56. La séparation et le divorce: les aspects légaux et psychologiques
57. Fabriquer soi-même les décorations de Noël
58. Promotion - - publicité
59. Comment préparer une émission pour la télévision communautaire
60. Cours de relations humaines (les divers types)
61. La transmission de l'information
62. Histoire régionale
63. Réapprendre à vivre (identification des valeurs importantes, recherche de l'absolu)
64. L'aquarium écologique
65. Tissage

66. La science fiction
67. Stress et vie quotidienne
68. Les dernières découvertes en biologie et leurs conséquences
69. Cuisine internationale
70. Haute-lisse
71. Cube rubique et casse-tête
72. Les échecs
73. La poterie
74. Le bridge
75. Electricité et électronique de dépannage (réparation d'appareils)
76. Musique
77. Histoire de l'art
78. Epargne et placements
79. Contes et légendes du Québec

2-K Résultats du vote préliminaire (niveau collégial)

Numéro de l'énoncé	SCORES	Total	Rang
1	8	8	10
3	6 8	14	3
4	7	7	15
7	8	8	10
8	4	4	26
9	4	4	26
10	4	4	26
11	7	7	15
12	6	6	17
13	1 1	2	35
14	7 7 5	19	1
16	4 2	6	17
18	3	3	30
19	7 1	8	10
20	8	8	10
21	6	6	17
22	1 3	4	26
26	1 4	5	21
27	5	5	21
[illegible]	1 8	9	9
32	5	5	21
43	3	3	30
[illegible]	[illegible]	5	21
[illegible]	[illegible] 7	12	4
49	5	5	21
51	7 3 2	12	4
53	3	3	30
55	4 7	11	7
56	3	3	30
58	2 6	8	10

Numéro de l'énoncé	SCORES	Total	Rang
59	2 8 6	16	2
60	6	6	17
62	5 6	11	7
67	2	2	35
69	2 1	3	30
75	2	2	35
78	8 4	12	4

NOTE: Les énoncés non-mentionnés n'ont reçu aucun vote.

3-K Résultats du vote final (niveau collégial)

Numéro de l'énoncé	Formulation de l'énoncé	SCORES	Fréquence	Total	Rang
1	Des activités culturelles comme celles qui sont déjà offertes au niveau de la vie étudiante	7	1	7	13
3	Préparation à la retraite	8 4 6 6 6	(5)	30	2 *
4	Expression publique	6	1	6	16
7	Des cours de créativité	8 2	2	10	11
11	Protection du consommateur	5 1 7	3	13	7
14	Impôt (comment faire son impôt)	7 8 8 8 7	(5)	38	1 *
18	Conditionnement physique	1	1	1	22
19	Comment administrere un budget	1 1	2	1	22
20	Conférences (offrir des conférences)	4 5 2	3	11	9
21	L'économie en 1981	5	1	5	18
26	Système internationnal (S.I.)	4	1	4	19
31	Les aspects légaux du mariage et du divorce	3	1	3	21
44	Ciné-club	5 2	2	7	13
48	Sports collectifs	8 3	2	11	9
51	Faites vous-mêmes vos rénovations	5 5 4	3	14	6
53	Club littéraire	4	1	4	19
55	La femme dans la société	7 2 3	3	12	8
58	Promotion - - publicité	3 6	2	9	12
59	Comment préparer une émission pour la télévision communautaire	1 1 8 3 7	(5)	20	3 *
60	Cours de relations humaines (les divers types)	7	1	7	13
62	Histoire régionale	6 6 4	(3)	16	4 *

Numéro de l'énoncé	Formulation de l'énoncé	SCORES	Fréquence	Total	Rang
57	Stress et vie quotidienne	3 3	2	6	16
60	Cuisine internationnale	1	1	1	22
78	Epargne et placements	4 2 2 3 5	(5)	16	4 *

TP: Les énoncés non-mentionnés n'ont reçu aucun vote.

LES ÉDUCATEURS DU NIVEAU SECONDAIRE

RÉSULTATS

4-K Liste des énoncés produits par le groupe des éducateurs du niveau secondaire en réponse à la question:
"Quelles activités d'éducation populaire le Collège pourrait-il offrir aux organismes de la région?"

1. Economie
2. Recyclage physique pour le troisième âge
3. Initiation à un langage informatique
4. Apprendre en groupe à s'aider soi-même
5. Gestion de budget (pour les organismes)
6. Sensibilisation à l'environnement
7. Apprendre à animer un groupe
8. Code - Morin
9. Education sexuelle
10. Activités sportives
11. Cueillette des champignons
12. Histoire régionale
13. Gestion du budget familial
14. Cours de langues modernes
15. Cours prénataux
16. Cours d'arts plastiques
17. Comment travailler en équipe (5-10 personnes)
18. Couture
19. Patrimoine architectural
20. Voyages culturels
21. Mise en scène
22. Faire connaître les artisans de la région
23. Ateliers de création (s'exprimer à l'aide de divers médias)
24. Comment faire son rapport d'impôt
25. Photographie
26. Initiation aux mathématiques modernes
27. Littérature
28. Planning familial
29. Littérature française
30. Télévision communautaire (aide à la préparation d'une émission)

31. Assainissement des eaux
32. Former un groupe de réflexion sur l'organisation sociale
33. Organisation d'un groupe Plein-Air
34. Gestion en loisirs
35. Théâtre
36. Organisation d'une coopérative
37. Bible et vie d'aujourd'hui
38. Bibliothèque (offrir le service)
39. Initiation aux techniques audio-visuelles
40. Concerts - Ballet (assister et réaliser)
41. Musique

5-K Résultats du vote préliminaire (niveau secondaire)

Numéro de l'énoncé	SCORES	Total	Rang
1	5 8	13	5
2	2 8	10	11
3	8	8	14
4	3	3	22
5	6 3 4	13	5
6	3	3	22
7	5 8 2	15	4
8	4 6	10	11
9	7 4	11	9
10	3	3	22
11	1	1	30
12	7 2	9	13
13	8 1 8 5	22	1
14	4	4	20
15	5	5	18
17	7 3 4 7	21	2
19	5 7	12	7
20	1	1	30
21	1	1	30
22	4	4	20
23	6 5	11	9
24	2	2	27
25	2	2	27
27	2	2	27
28	1	1	30
30	4 7 3 6 1	21	2
32	6	6	17
33	8	8	14
34	3	3	22
36	6 6	12	7

Numéro de l'énoncé	SCORES	Total	Rang
37	2 1	3	22
38	7	7	16
40	5	5	18

NOTE: Les énoncés non-mentionnés n'ont reçu aucun vote.

6-K Résultats du vote final (niveau secondaire)

Numéro de l'énoncé	Formulation de l'énoncé	SCORES	Fréquence	TOTAL	RANG
2	Recyclage physique pour le troisième âge	1 1 4 7 4	(5)	17	9 *
3	Initiation à un langage informatique	1	1	1	21
5	Gestion de budget (pour les organismes)	5 5 7 2 5 8	(6)	32	4 *
6	Sensibilisation à l'environnement	2 7	2	9	6
7	Apprendre à animer un groupe	7 2	2	9	6
9	Education sexuelle	5 4	2	9	6
12	Histoire régionale	6 3	2	9	6
13	Gestion du budget familial	6 8 8 8 5	(5)	35	3 *
15	Cours pré-nataux	3 1	2	4	14
17	Comment travailler en équipe (5-10 personnes)	8 5 7 7 6 7	(6)	40	1 *
19	Patrimoine architectural	3 2 4	3	9	6
23	Ateliers de création (s'exprimer à l'aide de divers média)	4	1	4	14
28	Planning familial	2	1	2	19
30	Télévision communautaire (aide à la préparation d'une émission)	4 6 6 8 3 8 5	(7)	40	1 *
31	Assainissement des eaux	3	1	3	16
33	Organisation d'un groupe Plein-Air	1 2	2	3	16
34	Gestion en loisirs	2	1	2	19
35	Théâtre	6	1	6	13
36	Organisation d'une coopérative	4 3	2	7	11
37	Bible et vie d'aujourd'hui	1	1	1	21
38	Bibliothèque (offrir le service)	1 6	2	7	11
40	Concerts - - Ballet (assister et réaliser)	3	1	3	16

NOTE: Les énoncés non-mentionnés n'ont reçu aucun vote.

LES CLUBS DE L'ÂGE D'OR

ET

LES SOCIÉTÉS ST-VINCENT-DE-PAUL

RÉSULTATS

7-K Liste des énoncés produits par le groupe des clubs de l'âge d'or et des sociétés St-Vincent-de-Paul en réponse à la question: "Quelles activités d'éducation populaire le Collège pourrait-il offrir à votre organisme?"

1. Conférences (offrir un service de conférenciers)
2. Conférences en gérontologie
3. Système métrique
4. Aider à organiser une soirée sociale
5. Aider à préparer l'ordre du jour d'une assemblée
6. Former des animateurs pour le 3e âge
7. Fournir un animateur sur demande
8. Méthodologie de l'enquête auprès des bénéficiaires
9. Horticulture (conseils)
10. Comment vivre à deux (pour tous)
11. Faire connaître les personnes-ressources dans les cas de protection de la jeunesse et de femmes maltraitées (aide aux victimes)
12. Animateur de chorale
13. Formation de membres appelés à occuper des postes dans l'exécutif
14. Colloque sur la préparation à la retraite (organiser et animer)
15. Batik
16. Conditionnement physique pour le 3e âge
17. Identification, planification et organisation d'activités répondant aux besoins des groupes
18. Cours de comptabilité (gestion de l'organisme)
19. Service de personnes-ressources qui pourraient aider les bénéficiaires dans l'administration de leur budget familial
20. Peinture
21. Aider à créer un service d'animation orienté vers les personnes délaissées (comment s'y prendre)
22. Décoration - couture (utilisation de pièces)
23. Etude des lois pertinentes aux préoccupations des membres
24. Aider à organiser une colonie de vacances pour les enfants défavorisés
25. Aider à faire des demandes de subvention
26. Aider à mettre sur pied un service de placement pour les enfants défavorisés

27. Aider à fonder un journal qui soit la "voix" de tous les organismes de la région

28. Conférences en pastorale

8-K Résultats du vote préliminaire
(clubs de l'âge d'or et sociétés St-Vincent-de-Paul)

Numéro de l'énoncé	SCORES									Total	Rang
1	7	4	3	5	8	6	7	7	6	53	1
2	4	6								10	16
3	6	4	2	5	8	7				32	3
4	5	5								10	16
5	2	4	3	6						15	9
6	7	7	2	3	3	4				26	4
7	5									5	23
8	8	5	8							21	6
9	3	3								6	22
10	4	8								12	12
11	6	7	4	2						19	8
12	2	3								5	23
13	8	7	4	2	3					24	5
14	6	1	6	2	5					20	7
15	8	4								12	12
16	5	5	1	1						12	12
17	4									4	25
18	3	5	1							9	19
19	1	1	7	7	8	4	2	5		35	2
20	6	1								7	21
21	2									2	27
22	6	6								12	12
23	6	7	1							14	10
24										2	27
25	8	2	3							13	11
26	3									3	26
27	1	8	1							10	16
28	1	8								9	19

9-K Résultats du vote final
(clubs de l'âge d'or et sociétés St-Vincent-de-Paul)

Numéro de l'énoncé	Formulation de l'énoncé	SCORES	Fréquence	Total	Rang
1	Conférences (offrir un service de conférenciers)	8 6 8 8 6 8 8	(7)	52	1 *
2	Conférence en gérontologie	5 3 6	3	14	12
3	Système métrique	4 5 3 7 5 8 3	(7)	35	4 *
4	Aider à organiser une soirée sociale	3 6 6	3	15	11
5	Aider à préparer l'ordre du jour d'une assemblée	5 1 4 5 1	5	16	9
6	Former des animateurs pour le 3e âge	1 3 4 6 7 5 7 1	(8)	34	5 *
7	Fournir un animateur sur demande	1	1	1	26
8	Méthodologie de l'enquête auprès des bénéficiaires	8 4 7 1	4	20	7
9	Horticulture (conseils)	4	1	4	22
10	Comment vivre à deux	2 7	2	9	13
11	Faire connaître les personnes ressources dans les cas de protection de la jeunesse et de femmes maltraitées (aide aux victimes)	6 1	2	7	16
12	Animateur de chorale	7 8 2	3	17	8
13	Formation de membres appelés à occuper des postes dans l'exécutif	2 7 5 6 6 4 8 4	(8)	42	2 *
14	Colloque sur la préparation à la retraite (organiser et animer)	4	1	4	22
15	Bati[illegible]	2 7	2	9	13
16	Conditionnement physique pour le 3e âge	5 4 4 3	4	16	9
18	Cours de comptabilité (gestion de l'organisme)	2	1	2	24
19	Service de personnes-ressources qui pourraient aider les bénéficiaires dans l'administration de leur budget familial	3 2 7 5 4 7 3 8	(8)	39	3 *

Numéro de l'énoncé	Formulation de l'énoncé	SCORES	Fréquence	Total	Rang
20	Peinture	5	1	5	20
21	Aider à créer un service d'animation orienté vers les personnes délaissées (comment s'y prendre)	2 2 2 1	4	7	16
22	Décoration - couture (utilisation de pièces)	1 1	2	2	24
23	Etude des lois pertinentes aux préoccupations des membres	6	1	6	18
24	Aider à organiser une colonie de vacances pour les enfants défavorisés	3 2	2	5	20
25	Aider à faire des demandes de subvention	1 3 2	3	6	18
27	Aider à fonder un journal qui soit la "voix" de tous les organismes de la région	3 5	2	8	15
28	Conférences en pastorale	6 7 8	3	21	6

NOTE: Les énoncés non-mentionnés n'ont reçu aucun vote.

LES ORGANISMES DE PROMOTION COLLECTIVE DE LA RÉGION

RÉSULTATS

10-K Liste des énoncés produits par le groupe des organismes de promotion collective de la région en réponse à la question:
"Quelles activités d'éducation populaire le Collège pourrait-il offrir à votre organisme?"

1. Gestion du budget de l'organisme
2. Cours de formation pour les membres du conseil d'administration: expliquer le rôle de chacun
3. Aide aux niveaux de la cueillette et de l'interprétation des données en fonction de projets spécifiques
4. Groupe "valorisation de la femme à la maison" (rencontres-information)
5. Formation de leaders
6. Recrutement de membres
7. Administration de l'organisme (formation)
8. Conférenciers traitant de l'administration des organismes
9. Consultation en rapport avec l'interprétation de la charte de l'organisme
10. Cours sur les lois municipales et l'administration municipale
11. Procédure des assemblées délibérantes (Code Morin)
12. Aider à réaliser des enquêtes
13. Aide à la réalisation de recherches (formation des individus, collaboration à la production)
14. Dépistage de ressources (humaines, financières, matérielles)
15. Rédaction d'un procès-verbal
16. Organisation d'une assemblée: ordre du jour, procès-verbal, et le reste
17. Comment préparer le bilan annuel
18. Evaluation des projets soumis à l'organisme (critères, procédure)
19. Conférences spécifiques à l'organisme
20. Rôle du bénévole
21. Mise [illegible] pied d'un service de recherche auquel les organismes pourraient avoir recours sur demande
22. Organisation de colloques
23. Comment s'y prendre pour faire une demande d'incorporation
24. Que le Collège devienne un centre de congrès en mettant ses ressources matérielles et physiques au service des organismes
25. Comment rejoindre la population visée (clientèle-cible)
26. Initiation au marketing
27. Former des animateurs

28. Créer une banque de données sur les organismes de la région

29. Tenir à jour le calendrier des événements des organismes de la région (centre d'information)

11-K Résultats du vote préliminaire
(organismes de promotion collective de la région)

Numéro de l'énoncé	SCORES				Total	Rang
1	8	8	4	4	24	1
2	7	2	1		10	12
3	8				8	15
4	8				8	15
5	8	6	1	3	18	2
7	7	8			15	6
8	5	8			13	8
9	2	6	6		14	7
11	6	3	2		11	10
12	1	7	8		16	4
13	3	6			9	14
14	7	7	4		18	2
15	8				8	15
16	1				1	21
18	2	3			5	19
19	5	5	6		16	4
20	6				6	18
21	6	5			11	10
22	2	3	5		10	12
23	1				1	21
24	4				4	20
25	7	6			13	8
26	-	5			12	11
27	4				4	20
28	2				2	22
29	3	4	1	5	13	8

NOTE: Les énoncés non-mentionnés n'ont reçu aucun vote.

12-K Résultats du vote final
(organismes de promotion collective de la région)

Numéro de l'énoncé	Formulation de l'énoncé	SCORES						Fréquence	Total	Rang
	Gestion du budget de l'organisme	8	7	8	6	3	7	⑥	39	1 *
	Cours de formation pour les membres du conseil d'administration: expliquer le rôle de chacun	5	2	1				3	8	14
	Aide aux niveaux de la cueillette et de l'interprétation des données en fonction de projets spécifiques	8	2					2	10	9
4	Groupe "valorisation de la femme à la maison" (rencontres-information)	8						1	8	14
5	Formation de leaders	2	6	7	7	6		⑤	28	3 *
7	Administration de l'organisme (formation)	8	8	7	7			④	30	2 *
8	Conférenciers traitant de l'administration des organismes	8						1	8	14
9	Consultation en rapport avec l'interprétation de la charte de l'organisme	5						1	5	19
11	Procédure des assemblées délibérantes (Code Morin)	4	1	7				3	12	8
12	Aider à réaliser des enquêtes	3	7	3				3	13	6
13	Aide à la réalisation de recherches (formation des individus, collaboration à la production)	6	4					2	10	9
14	Dépistage de ressources (humaines, financières, matérielles)	5	4	6				3	15	4 *
16	Organisation d'une assemblée: ordre du jour, procès-verbal, et le reste	2						1	2	21
18	Evaluation des projets soumis à l'organisme (critères, procédure)	5	5					2	10	9

Numéro de l'énoncé	Formulation de l'énoncé	SCORES	Fréquence	Total	Rang
19	Conférences spécifiques à l'organisme	6 3 5	3	14	5
20	Rôle du bénévole	1	1	1	22
21	Mise sur pied d'un service de recherche auquel les organismes pourraient avoir recours sur demande	3 5 1	3	9	12
22	Organisation de colloques	5 1 3	3	9	12
24	Que le Collège devienne un centre de congrès en mettant ses ressources matérielles et physiques au service des organismes	6	1	6	17
25	Comment rejoindre la population visée (clientèle-cible)	2 3	2	5	19
28	Créer une banque de données sur les organismes de la région	2 4	2	6	17
29	Tenir à jour le calendrier des événements des organismes de la région (centre d'information)	4 1 4 4	④	13	6

NOTE: Les énoncés non-mentionnés n'ont reçu aucun vote.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

I. Sources principales (sources citées)

ASSOCIATION DES COLLÈGES DU QUÉBEC (ACQ) (1980). L'éducation des adultes dans les collèges privés de niveau collégial. Mémoire de l'Association des collèges du Québec (ACQ) à la Commission d'étude sur la formation professionnelle et la formation socio-culturelle des adultes (CEFA).

BONIN, J., DESGROSEILLIERS, J. (1980). L'Education populaire au cégep, rapport final de l'opération REPO. Montréal: Fédération des cégeps.

BURLEIGH, B., LEVY, S.J. (1965). The Product and the Brand. Modern Marketing Strategy (3e impression). The Mentor Executive Library. Edité par E.C. Bursk et J. F. Chapman, New York: The New American Library, 115-128.

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION (1975). Direction du collégial. L'implantation de techniques au collégial du Collège de l'Assomption.

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION (1977). Le Collège de l'Assomption: définition, finalité, objectifs.

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION (1978). Rapport final du comité d'étude sur la clientèle du niveau collégial.

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION (1980). Direction du collégial. Le niveau collégial, année 1980-1981, les priorités du niveau collégial pour l'année scolaire 1980-1981.

GIARD, G., THERRIEN, N. (1976). La satisfaction au travail chez les professeurs du Collège de l'Assomption. Projet d'intervention présenté à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) en septembre 1976.

INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION DES ADULTES (ICEA) (1981). Pour une démocratisation de l'éducation des adultes. Laval: éditions coopératives Albert Saint-Martin.

JOBIN, D. (1980). Rapport d'enquête portant sur les besoins de services des organismes populaires devant les offres du S.E.A. des régions de Joliette, St-Jérôme, Shawinigan, Trois-Rivières, Ste-Thérèse. Document annexe du rapport final de l'opération REPO.

MIALARET, G. (1979). Vocabulaire de l'éducation. Education et sciences de l'éducation. Paris: Presses universitaires de France.

QUÉBEC (Province) (1967). Ministère de l'Education. Documents d'éducation 3. L'enseignement collégial et les collèges d'enseignement général et professionnel.

QUÉBEC (Province) (1975a). Conseil supérieur de l'éducation. Le Collège, synthèse de la consultation sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial.

QUÉBEC (Province) (1975b). Conseil supérieur de l'éducation. Le Collège, rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial.

QUÉBEC (Province) (1978a). Ministère de l'Education. Les collèges du Québec, nouvelle étape. Projet du gouvernement à l'endroit des cégeps.

QUÉBEC (Province) (1978b). Le ministre d'Etat au Développement culturel. La politique québécoise du développement culturel. Volume 2: Les trois dimensions d'une politique: genres de vie, [illegible]ion, éducation.

QUÉBEC (Province) (1981a). Commission d'étude sur la formation professionnelle et la formation socio-culturelle des adultes (CEFA). Définitions relatives à l'éducation des adultes. Montréal: Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE). (Photocopie sans titre).

QUÉBEC (Province) (1981b). Commission d'étude sur la formation professionnelle et la formation socio-culturelle des adultes (CEFA). L'éducation des adultes au Québec, hypothèses de solutions. Document de travail.

TITMUS, COLIN, et al. (1979). Terminologie de l'éducation des adultes. Terminology of adult education. Terminología de la educación de adultos. Paris: UNESCO.

II. Sources secondaires (non-citées)

L'ASSOCIATION DES PARENTS DES ÉTUDIANTS DU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION (1981). Lettre de Monsieur Yvon Rivest, président, à Monsieur Jacques Parizeau, ministre des Finances du Québec, le 8 juin 1981.

ATHOT, G. (1978). La nouvelle éducation populaire, Informeq, avril 1978, 6-7.

AUBIN, G., GIRARD, M. (1974). Recherche prévisionnelle sur l'enseignement collégial au Québec. Tome I: Rapport analytique. Montréal: Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (CADRE).

BARBIER, J.M., LESNE, M. (1977). L'analyse des besoins en formation. Champigny-sur-Marne: les Editions Robert Jange.

CAMPEAU, D., LEROUX, J. (1978). Rapport final, la formation sur mesure. Montréal: Fédération des cégeps.

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION (1981). Service des finances. Prévisions budgétaires 1981-1982.

COMITÉ RÉGIONAL DE MONTRÉAL (1980). Inventaire des structures et du fonctionnement actuels et souhaités des cégeps de la région de Montréal quant à l'éducation populaire. Document annexe du rapport final de l'opération REPO.

COSSETTE, P. (1980). L'éducation populaire, Le grain de sel, troisième année, no. 5, 20-22.

COUTURE, R., GAGNON, A. (1980). Projet d'enquête sur les besoins en éducation populaire de la région Saguenay-Lac St-Jean. Document annexe du rapport final de l'opération REPO.

LAFLAMME, M. (1977). Le management, approche systématique, théorie et cas. Chicoutimi: Morin et associés.

LOYER, LUCILLE (1981). Anaylse des besoins éducatifs des élèves handicapés auditifs de la polyvalente Lucien Pagé. Mémoire de maîtrise présenté à la Faculté des Sciences de l'Education en avril 1981.

OUELLETTE, M. (1975). Le ministère et l'éducation populaire, Prospectives, V. II, no. 2-3, 123-125.

PITRE, A. (1979). Les conditions de base en éducation populaire. Document annexe du rapport final de l'opération REPO.

QUÉBEC (Province) (1977). Ministère de l'Éducation. Évaluation de la démarche éducative de la clientèle de Multi-Média par Pinard, D. et al. Monographie.

QUÉBEC (Province) (1980). Ministère de l'Éducation. Direction générale de l'enseignement des adultes (DGEA). Pour un peu plus de démocratie par J. Desrosiers.

QUÉBEC (Province) (1981c). Commission d'étude sur la formation professionnelle et la formation socio-culturelle des adultes (CEFA) Rapport des journées régionales. Rapport de la journée régionale de Laurentides-Lanaudière et résumé des journées régionales.

THIBAULT, A. (1977). Le cégep est-il un collège communautaire? Prospectives, V. 13, no. 1, 47-52.

[illegible]. M. A. (1968). Initiation à la recherche dans les sciences [illegible]. Toronto: McGraw-Hill.